

DIAGNOSTIC SOCIAL 2020

*Présentation de la troisième mise à jour des
phénomènes répertoriés sur le territoire de l'AMO*



Le diagnostic social du service d'actions en milieu ouvert " Carrefour J " à Wavre

Table des matières

A) Identification du service	4
B) Introduction relative à la démarche du diagnostic en 2014 et la réactualisation de 20175	
1. Comment avons-nous concrètement procédé pour l'élaboration de ce diagnostic social ?	5
2. Quels sont les intervenants extérieurs que nous avons consultés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic social 2014 ?	7
C) Analyse des trente-quatre phénomènes répertoriés par catégories	9
1. L'exercice de la parentalité	9
1.1. L'augmentation des pathologies mentales et psychiatriques d'un ou des parent(s)	10
1.2. Le désengagement éducationnel d'un ou des parent(s)	16
1.3. L'impact sur les enfants dû aux difficultés liées à la séparation parentale	23
1.4. La violence des parents qui se répercute sur les enfants	31
1.5. Les difficultés multiples liées à la monoparentalité	38
1.6. Les problématiques liées à l'hygiène dans les familles (corporelle, alimentaire, domestique...)	42
1.7. Les difficultés multiples liées aux familles recomposées	47
2. La désaffiliation sociale	52
2.1. La responsabilisation et l'autonomie des jeunes	53
2.2. La dynamique d'appartenance dans les groupes de jeunes avec rejets des pairs en fonction des "modes" actuelles	59
2.3. Le phénomène du bouc-émissaire au sein des jeunes	63
2.4. La ghettoïsation de certaines cités sociales et la stigmatisation des habitants	71
2.5. Le processus de radicalisation chez les jeunes (2014)	76
2.6. Les MENA et MEA	80
3. Les violences structurelles et atteintes aux droits fondamentaux	82
3.1. L'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes	83
3.2. Les difficultés liées à la mobilité dans certains villages	87
3.3. L'accès à un logement décent pour les familles	92
3.4. La pauvreté, la paupérisation des familles et l'apparition des "working poors"	96
3.5. L'accès à la culture et l'intérêt porté à celle-ci	101
3.6. L'accès au sport pour les jeunes	106
4. Les violences institutionnelles	110
4.1. La violence institutionnelle à l'école primaire	111
4.2. La violence institutionnelle à l'école secondaire	115
4.3. La difficulté d'accès à certains services sociaux suite à des problèmes de mobilité et la localisation de ceux-ci	118
5. Les assuétudes et la consommation	122
5.1. La consommation d'alcool chez les jeunes	123

5.2. La consommation de cannabis (<i>et autres produits</i>) chez les jeunes	129
5.3. L'utilisation abusive des écrans dans le quotidien	137
5.4. L'utilisation abusive des jeux vidéo	143
6. La violence des jeunes	150
6.1. Le phénomène du racket entre les jeunes	151
6.2. Les violences physiques entre pairs	157
6.3. Les violences psychologiques/verbales entre pairs	163
6.4. Les violences entre jeunes via les réseaux sociaux	169
6.5. L'auto-violence chez les jeunes	174
7. La scolarité	179
7.1. Le décrochage scolaire actif des jeunes	180
7.2. Le décrochage scolaire passif chez les jeunes	186
7.3. Les difficultés scolaires	190
8. La sexualité	194
8.1. L'hyper sexualisation des jeunes dans notre société actuelle et l'influence de la cyberpornographie	195
D) Conclusion générale	201
E) Bibliographie	204
1. Les références des sites internet consultés	204
2. Les références des publications consultées	206

A) Identification du service

L'identité de l'AMO : AMO Carrefour J.

Le matricule de l'AMO : af-i0595.

La personne de contact : Philippe RENARD, Directeur.

L'arrondissement concerné : le Brabant wallon.

Les zones d'action du service : Chaumont-Gistoux, Chastre, Grez-Doiceau, Walhain et Wavre.

Pour plus de facilités, les réactualisations :

- 2017, sont en bleu ;
- ***2020 sont en vert, gras et italique.***

Pour les impressions noir et blanc, seules les réactualisations de 2020 sont apparentes.

B) Introduction relative à la démarche du diagnostic en 2014 et la réactualisation de 2017

1. Comment avons-nous concrètement procédé pour l'élaboration de ce diagnostic social ?

Nous avons débuté l'élaboration du diagnostic social par une mise au vert de deux journées encadrées par Jacqueline Fastrès de l'ASBL "RTA" ("Réalisation Téléformation Animation").

Ces deux journées ont permis à l'équipe éducative de se familiariser avec la circulaire et de répertorier les phénomènes à analyser ultérieurement et ce, à partir de cinq sources principales :

- Les résultats du sondage réalisé en 2011 et 2012 auprès de 500 jeunes wavriens ;
- Les demandes individuelles et les prises en charge du service ;
- Les observations et évaluations liées aux actions collectives et communautaires du service ;
- Les constats et interpellations issus du travail en réseau ;
- Les constats et interpellations qui émanent d'une logique descendante et qui nous concernent directement (notamment via l'administration, Yapaka...).

La mise au vert a permis de construire les fondations de notre diagnostic et de mettre en évidence trente-quatre phénomènes répertoriés sur le territoire couvert par l'AMO et structurés par catégorisation.

Huit catégories ont été délimitées par l'équipe éducative :

- L'exercice de la parentalité ;
- La désaffiliation sociale ;
- Les violences structurelles et atteintes aux droits fondamentaux ;
- Les violences institutionnelles ;
- Les assuétudes et la consommation ;
- La violence des jeunes ;
- La scolarité ;
- La sexualité.

Par la suite, nous avons partagé les divers phénomènes à analyser entre les membres de l'équipe.

Néanmoins, nous avons rapidement pris conscience de l'ampleur de la tâche tant au niveau de l'analyse des phénomènes que de la mise en place des éventuelles contre-épreuves.

Nous avons, dès lors, proposé au conseil d'administration d'engager une personne pour nous aider à élaborer et coordonner l'ensemble du diagnostic social.

La personne engagée a rencontré chaque membre de l'équipe de manière individuelle afin de compléter les grilles dont il était référent.

Elle a ensuite organisé des réunions d'équipe afin que l'ensemble des grilles soit étudié et peaufiné. Ce travail a permis à l'équipe de se réapproprier le diagnostic social.

Par la suite, la personne engagée a encadré les rencontres mises en place avec différents services du réseau dans le cadre des contre-épreuves (voir point 2).

Suite à ces dernières, de nouvelles réunions d'équipe ont été organisées afin d'aborder les pistes d'actions en lien avec chaque phénomène.

Nous n'avons pas été en mesure d'effectuer l'évaluation des actions qui sont déjà mises en place par notre service ou par d'autres services. Nous avons l'intention de mener cette réflexion afin de pouvoir amener des éléments probants ultérieurement.

La réactualisation de 2017

La date pour rentrer la réactualisation à l'administration et la communiquer au conseil d'arrondissement a été fixée au 31 mars 2017.

C'est donc à partir de décembre 2016 que nous avons entamé cette réactualisation de notre diagnostic social. Le travail s'est essentiellement porté pour chaque phénomène sur les points « agir » (ce qui devait être fait) et « l'évaluation » (ce qui a été fait).

Au niveau du point relatif à l'action, nous n'avons présenté que les actions dont nous étions promoteurs ou partenaires ainsi que quelques actions que nous avons promotionnées sur le territoire ou vers lesquelles nous orientons régulièrement nos usagers.

Concernant le point relatif à l'évaluation, nous ne nous sommes attardés qu'aux actions dont nous étions promoteurs.

Pour simplifier la lecture, nous avons mis en bleu et en gras toutes les données relatives à la réactualisation de 2017.

Signalons également que nous avons rajouté le phénomène de « radicalisation des jeunes » ainsi que celui sur les « difficultés scolaires ».

Réactualisation de 2020

Dans le cadre de la réforme et sur base de la circulaire du 16 septembre 2019 relative à la réalisation des diagnostics sociaux des services d'actions en milieu ouvert, l'équipe éducative a décidé de partir du diagnostic interne réalisé en 2014 et réactualisé en 2017.

Le choix a été guidé essentiellement par le fait que ce diagnostic apporte un large panel de problématiques qui permettra au service d'analyser les changements et d'établir une prévision d'actions à entreprendre.

Nous avons donc réabordé tous nos phénomènes sur base de nouveaux éléments de nature très diverses :

- *Situations vécues dans le cadre de suivis, lors du travail de rue ou d'actions collectives ;*
- *Interpellations extérieures ;*
- *Nouveaux phénomènes émergents au niveau sociétal...*

Ce travail a permis d'en retirer certains phénomènes mais également d'en rajouter deux nouveaux, l'un concernant le phénomène des MENA-MEA et l'autre relatif à la problématique des « genres ».

Par ailleurs, dans le cadre de ce travail de réactualisation, l'équipe éducative a dû faire l'économie d'un travail de contre-épreuve. Nous espérons que ce travail pourra être initié à partir du conseil de prévention de l'arrondissement.

2. Quels sont les intervenants extérieurs que nous avons consultés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic social 2014 ?

Lors des contre-épreuves, nous avons rencontré plusieurs partenaires de notre réseau afin que ces derniers confirment ou infirment nos constats, analyses et hypothèses :

- Madame Etienne, assistante sociale au Centre de Planning Familial de Wavre ;
- Docteur Tydgat et Docteur De Coster de la Maison Médicale de Wavre ;
- Madame Chaltin, responsable du service social et Madame Bastin, référente jeunesse au service social du CPAS de Wavre ;

- Plusieurs écoles présentes sur le territoire (primaires, secondaires et une école spécialisée) : Madame Gypens, Sous-Directrice à l'IPES à Wavre ; Madame Maljean, Directrice du 2ème et 3ème degrés et Madame Renouprez, éducatrice du 2ème et 3ème degrés en professionnel à l'Institut de la Providence ; Monsieur Docquier, Directeur en primaire à l'Institut de la Providence ; Madame Lannoye, Préfète de discipline au Collège Notre Dame de Basse-Wavre ; Monsieur Pietquin, Directeur à l'école spécialisée en type 3 "Les Moineaux" et Madame Poussière, Directrice à l'école de l'Orangerie/Tilleul ;
- Madame Pire, intervenante à la Régie de quartier et Madame Boegaerts, intervenante au Plan de Cohésion Sociale de Chastre ;
- Monsieur Struys, Directeur du Service d'Accrochage Scolaire du Brabant wallon ;
- L'Inspecteur Chavagne, agent à la police de Wavre ;
- Madame Piret-Gérard, intervenante au Service d'Aide aux Victimes de la police de Wavre ;
- Madame Duwez, Déléguée en chef de la section sociale du Service de Protection Judiciaire de Nivelles ;
- Madame Wauthion, Déléguée en chef de la section sociale, Madame Firre et Monsieur Godeau, délégués à la section sociale, Monsieur Peeters et Monsieur Heraut , délégués à la section de prévention générale du Service d'Aide à la Jeunesse de Nivelles ;
- Madame Guilbau, criminologue et Madame Dubois, Juriste au Parquet de la Jeunesse de Nivelles.

Malgré nos diverses tentatives, les Centres PMS qui travaillent au sein des établissements scolaires présents sur le territoire n'ont pas été en mesure de nous rencontrer. Dès lors, certains phénomènes n'ont pu être abordés dans le cadre des contre-épreuves.

Le Centre de Planning Familial "Infor Famille" de Wavre n'a pas non plus été en mesure de nous rencontrer mais l'équipe nous a fait parvenir un compte-rendu de leur analyse concernant quelques phénomènes.

Comme en 2017, nous n'avons pas consulté de partenaires dans le cadre de cette réactualisation.

C) Analyse des trente-quatre phénomènes répertoriés par catégories

**1. L'exercice de la
parentalité**

1.1. L'augmentation des pathologies mentales et psychiatriques d'un ou des parent(s)

<h3>1. Décrire le phénomène</h3>
<p><u>CONSTAT</u> Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Au sein de nos suivis familiaux, nous avons pu observer depuis quelques années une augmentation significative de pathologies mentales et psychiatriques. La grande majorité des situations vise des états dépressifs ayant des répercussions tant sur le développement des enfants et des jeunes que sur la dynamique familiale.</p> <p>Nous avons également rencontré des personnes souffrant, semble-t-il, d'états limites « borderline », de psychoses etc. Le diagnostic de ces pathologies ne peut être réalisé par notre équipe au vu des missions qui nous sont attribuées.</p>
<p><u>SOURCE(S)</u> Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des situations individuelles ; - L'évaluation du projet pilote d'intervention intensive en famille ; - L'analyse en réseau de situations individuelles.
<p><u>QUANTIFICATION</u> Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure de quantifier ce phénomène pour l'AMO mais nous avons néanmoins l'impression générale que les pathologies sont de plus en plus fréquentes.</p> <p><u>Chiffres repris dans une publication de la Direction Générale de l'Organisation des Etablissements de soins :</u></p> <p>En Belgique, une personne sur quatre (26%) souffre d'un certain degré de "mal-être" dont plus de la moitié exhiberait un problème psychologique assez sérieux. Cette enquête nationale de santé réalisée par l'Institut Scientifique de Santé Publique en 2008/2009 a couvert 6000 ménages tirés au sort dans 159 communes belges.</p>
<p><u>QUALIFICATION</u> Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Situation d'une maman ayant des angoisses obsessionnelles suite à une histoire de vie difficile et à "l'acharnement" qu'elle estime avoir vécu par les services sociaux lui reprochant des choses "aberrantes" selon elle, (comme, par exemple, le fait qu' elle achète trop de produits de qualité pour les soins de sa fille). <p>Elle s'est mise en tête que tous les services la considéraient comme une mauvaise mère, une "criminelle" et qu'ils voulaient lui prendre sa fille ;</p>

2. Situation d'une famille au sein de laquelle les parents présentent un retard mental ne leur permettant pas d'assurer adéquatement leur rôle parental vis-à-vis de leur petite fille (exemples : nourriture non adaptée, aucun rythme, aucune règle, positionnement inadéquat, etc.).

IDENTIFICATION

Quel est le public concerné ?

Au niveau de l'AMO :

Il s'agit souvent d'usagers féminins vivant des situations de précarité même si nous avons déjà pu constater ce phénomène chez des usagers masculins.

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les familles (enfants, jeunes et adultes) ;
- Tous les acteurs qui gravitent autour des familles (Les AMO, les SSM, les maisons médicales, le SAJ, le SPJ, les centres de planning familial, les thérapeutes privés, la police, etc.).

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout mais nous retrouvons davantage ce phénomène au sein des milieux précarisés.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Augmentation de la précarisation et de nouvelles configurations familiales (divorces, séparations, familles monoparentales, ...) ;
- Augmentation de la précarisation sociale et financière (difficultés pour certains à trouver un emploi, exclusions du chômage en hausse, ...) ;
- Pressions de plus en plus importante au sein de la société (hausse générale du coût de la vie, rentabilité nécessaire au travail, ...) ;
- Augmentation des prises en charge en ambulatoire (il y a moins de personnes au sein des structures fermées du secteur de la santé mentale) / augmentation de l'autonomisation de situations mentales légères (politique de désinstitutionalisation).

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit au développement des capacités ;
- Droit à ce que les parents soient responsables de leurs enfants ;
- Droit à la protection contre les mauvais traitements ;
- Droit à la santé, à l'accès aux services médicaux ;
- Droit à un niveau de vie décent.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Le travail en réseau opérationnel sur le territoire (notamment avec le Centre de Santé Mentale de Wavre et la maison médicale de Wavre) ;
- Les suivis ambulatoires et suivis thérapeutiques.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Comment se fait-il que des personnes souffrant de troubles psychiatriques, qui ne sont pas demandeuses d'une aide, ne soient pas prises en charge sauf si les éléments suivants apparaissent : porter atteinte à soi-même, à une tierce personne, avoir une pathologie psychiatrique diagnostiquée comme telle ? ;
- L'augmentation des traitements ambulatoires et l'offre médicamenteuse permettent d'améliorer la vie au quotidien des personnes souffrant de pathologies mentales légères ;
- La précarisation sociale et le développement d'une forme de désaffiliation sociale entraînent une fragilisation mentale des familles.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE :

Rencontre avec deux médecins de la maison médicale de Wavre
Rencontre avec une intervenante du Centre de Planning Familial de Wavre
Compte-rendu envoyé par le Centre de Planning Familial "Infor Famille" de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du public concerné :

Pour la maison médicale :

- Les femmes sont souvent débordées par leur(s) enfant(s) et tombent en dépression ;
- Les hommes ont davantage une problématique de toxicomanie, des problèmes judiciaires ou relationnels avec leur conjointe. Ils présentent peu de difficultés liées à leur(s) enfant(s).

Pour le Centre de Planning Familial de Wavre (CPF) :

Ils constatent ce phénomène dans le cadre des médiations familiales mises en place au sein de leur centre. Une structure perverse est observée chez certains hommes qui, par leur fonctionnement psychopathologique, mettent en échec ce que leur femme tente de mettre en place pour s'en sortir.

Ils observent néanmoins autant de femmes que d'hommes touchés par cette problématique.

Pour le Centre de Planning Familial « Infor Famille » :

Le tout public est concerné par ce phénomène avec une majorité de femmes entre 30 et 60 ans qui consultent chez eux. Pas mal de personnes sont en situation précaire d'un point de vue financier. Les divorces précarisent énormément les personnes touchées, même celles qui travaillent et qui n'avaient aucun problème financier auparavant.

- Concernant les causes du phénomène, la maison médicale ajoute :

- Que les personnes touchées souffrent souvent d'un isolement et ont parfois, peu de ressources ;
- Concernant la politique de désinstitutionnalisation, ils ne sont pas en mesure de nous le confirmer puisqu'au niveau de la maison médicale, ils leur arrivent de désinstitutionnaliser leurs patients. Ils ont néanmoins plus de patients ayant besoin d'un suivi plutôt que d'une hospitalisation.

Le CPF énonce que les personnes touchées par ce phénomène sont souvent en manque de repères, de contenant et de soutien.

- A propos des ressources, la maison médicale travaille notamment avec la clinique d'Ottignies, le Centre de Santé Mentale, l'équipe SOS-Enfants.

Le CPF énonce que tous les services qui font des suivis thérapeutiques à long terme

constituent des ressources. Le soutien des proches et de la famille peut également en être une.

- Trois hypothèses sont ajoutées par la maison médicale et le CPF :
 - De nombreuses personnes semblent avoir recours aux médicaments dans le cadre d'un suivi thérapeutique ;
 - Ce phénomène semble avoir comme base des problèmes financiers ;
 - Les gens qui souffrent de pathologies ont peut-être davantage de difficultés à trouver leur place dans la société.
- Concernant notre questionnaire suivant : "Comment se fait-il que des personnes souffrant de pathologies, qui ne sont pas demandeuses d'une aide, ne soient pas prises en charge sauf si ces éléments apparaissent : porter atteinte à soi-même, à une tierce personne, avoir une pathologie psychiatrique ?" :

La maison médicale souligne que si aucun évènement grave n'a eu lieu et que la personne ne souhaite pas être hospitalisée, une mise en observation n'aura aucun sens car elle n'aura pas de résultat bénéfique.

Infor Famille énonce que le personnel se demande comment agir lorsqu'il est confronté aux limites de leur aide dans la mesure où une instabilité matérielle contribue grandement à l'état dépressif d'une personne ?

Confrontation à d'autres regards.

La maison médicale est également confrontée à ce phénomène mais elle n'est pas en mesure de préciser si les pathologies sont en augmentation. L'équipe rencontre beaucoup de patients présentant ce type de pathologies, principalement des mères seules avec enfant(s). Néanmoins, le public concerné est également composé d'hommes.

Au niveau du CPF, de nombreux jeunes reçus au sein de leur service sont mis en difficultés par les pathologies de leurs parents. Néanmoins, le CPF reste également prudent sur l'idée qu'il y aurait une augmentation étant donné que leur population est essentiellement concernée par ce phénomène (au vu de leurs missions).

Infor Famille énonce également qu'il est difficile pour les travailleurs d'énoncer une éventuelle augmentation puisqu'ils tentent de soigner les pathologies depuis la création du centre. La majeure partie des motifs de consultation est liée à la dépression. Ces dernières sont liées à une perte (rupture amoureuse, professionnelle, deuil, alcoolisme, ...). Les états borderline seraient néanmoins peu fréquents et restent occasionnels.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- L'augmentation des traitements ambulatoires et l'offre médicamenteuse permettent d'améliorer la vie au quotidien des personnes souffrant de pathologies mentales légères ;

- La précarisation sociale et le développement d'une forme de désaffiliation sociale entraînent une fragilisation mentale des familles.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place :

S'appuyer sur la dynamique du travail en réseau avec les services qui sont spécialisées au sein du secteur de la santé mentale.

En 2014, l'équipe éducative de Carrefour J est partie en mise au vert afin de travailler sur la problématique des pathologies mentales. Pour l'aiguiller dans cette réflexion, elle a été encadrée par Gaby Radermacher, psychologue.

En 2019, une collègue de l'équipe éducative a été détachée pour rejoindre l'équipe d'EMOSA (équipe mobile de soins assertifs). Outre l'expérience pour notre collègue, ce détachement permettra de mieux articuler la complémentarité entre nos deux services notamment au niveau des prises en charge.

- Ce qui doit être poursuivi :

- Poursuivre l'accompagnement des parents dans les démarches vers ces services spécialisés ;
- Réfléchir à l'accès financier de ce type de services.

- Ce qui devrait être mis en place :

Promouvoir des formations à destination des acteurs de terrain sur cette problématique.

Mieux articuler les complémentarités avec le dispositif ARCHIPEL.

Présentation de l'action ou des actions.

/

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Nous n'avons pas fait à proprement parler une action mais plutôt une formation que nous avons répertorié dans le plan de formation. Au niveau de l'évaluation de cette dernière, nous avons pu constater l'importance d'avoir une mise à niveau en la matière.

1.2. Le désengagement éducationnel d'un ou des parent(s)

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous observons un épuisement, un manque d'intérêt et/ou une incapacité intergénérationnelle de certains parents concernant la réponse aux besoins éducatifs de leur(s) enfant(s). A cela, il faut certainement ajouter une réflexion sur l'éducation au sens large, celle-ci n'étant pas appréhendée de la même manière par tous (fessée, l'enfant roi,...).</p> <p>Nous entendons par désengagement toute situation où il y a un manque de prise en charge éducationnelle.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Animations au sein des écoles ; - Constats dans le cadre des actions communautaires.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Il n'est pas possible de quantifier ce phénomène pour l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un suivi, des parents sont séparés. Le père est en prison et la mère vit avec leurs trois enfants. La maman éprouve de la culpabilité liée à l'emprisonnement du père et compense en entretenant une relation de copinage avec ses enfants ; 2. Dans un autre suivi, une maman a obtenu l'hébergement principal de ses fils de 14 et 15 ans avec lesquels elle éprouve des difficultés importantes ; elle ne parvient plus à faire face à l'entièreté de ses obligations éducationnelles. Il en découle de vives tensions relationnelles avec des problèmes de comportement des garçons (toute-puissance / violence verbale / etc.). Le père, quant à lui, n'a aucune difficulté avec ses fils lors de son droit de visite.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Les enfants et les jeunes de tout âge, tout genre et de tout milieu social.</p>

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

Les enfants, les jeunes, les parents et tous les co-partenaires éducatifs (tout intervenant concerné par l'éducation : AMO, CPMS, écoles, professeurs, éducateurs, etc.).

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Certains parents sous-estiment la charge éducationnelle dès la naissance de leur(s) enfant(s);
- Certains parents éprouvent de telles difficultés avec leur(s) enfant(s) en préadolescence ou en pleine adolescence (toute-puissance ; violence verbale et/ou physique ; ...) qu'ils peuvent en devenir démissionnaires ;
- Certains parents séparés se sentent peu reconnus dans leur rôle d'éducateur privilégié et s'investissent à moindre mesure en fonction du droit de visite qui leur est accordé ;
- Certains parents se sentent dépassés par le quotidien et prennent alors peu de temps pour leurs enfants, les laissant un peu livrés à eux-mêmes ;
- Des relations extrêmement tendues entre parents et les divergences éducationnelles peuvent provoquer ce phénomène ;
- L'immaturation de certains parents peut également le provoquer ;
- La multiplication des services encadrant une famille peut également entraîner un désinvestissement des parents envers leur(s) enfant(s) ;
- Certains parents qui ont des obligations professionnelles exigeantes, délèguent l'éducation de leur(s) enfant(s) à la famille élargie.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit à ce que les parents soient responsables de leurs enfants.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- L'ONE ;
- Le livre Yapaka sur le manuel de survie pour les parents d'ados qui pètent les plombs ;
- Les 12 besoins de Pourtois ;
- Le coaching parental.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- L'éducation demande du temps et de la cohérence parentale ;
- En cas de séparations difficiles, il y a davantage de risques d'un désengagement parental ;
- Le passage de la préadolescence à l'adolescence est un moment difficile qu'il faut mettre en lien avec ce phénomène ;
- Comment dépasser les « habitus » au sein des familles pour améliorer l'éducation des enfants ? ;
- Comment mobiliser les ressources des familles quand celles-ci sont faibles (peu d'information, peu de capacité d'écoute et de remise en question...) ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec plusieurs membres de l'équipe du SAJ de Nivelles

Rencontre avec la déléguée en chef du SPJ de Nivelles

Rencontre avec une intervenante du Centre de Planning Familial de Wavre

Rencontre avec la criminologue et la juriste du Parquet de la Jeunesse de Nivelles

Compte-rendu envoyé par le Centre de Planning Familial "Infor Famille" de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du public concerné :

Pour le Centre de Planning Familial de Wavre (CPF): ce sont souvent des enfants et des jeunes qui sont désemparés et en manque de référent adulte.

- Concernant les causes du phénomène, le CPF ajoute que les parents qui se désengagent vis-à-vis de leur(s) enfant(s) ont bien souvent grandi eux-mêmes en manque de référence parentale.

Le Parquet Jeunesse énonce d'autres causes :

- Certains intervenants peuvent entrainer, en partie, ce phénomène, en surprotégeant les jeunes à outrance, au détriment des parents ;

- Certains parents ont comme pédagogie éducationnelle de "laisser faire leurs enfants" ;
- Tous les services d'aide accessibles aux parents ne le sont bien souvent que durant "les heures de bureau" ;
- Les nouvelles technologies provoquent une coupure familiale qui est parfois dure à recréer ;
- Certains parents adoptent des attitudes d'évitement des conflits.

Le SPJ souligne ne pas pouvoir confirmer la cause selon laquelle : "Certains parents sous-estiment la charge éducationnelle dès la naissance de leur(s) enfant(s)". Cela n'a jamais été exprimé par un parent dans le cadre du SPJ.

Le Centre de Planning Familial « Infor Famille » énonce comme autre cause le fait que certains parents donnent tout à leurs enfants et ce, sans limite.

- Concernant les ressources à ce phénomène :

Le CPF énonce la mise en place des médiations familiales et de tous les espaces de parole accessibles aux parents.

Le Parquet Jeunesse ajoute la prévention et l'information sur le thème ainsi que les formations sur la gestion de conflits.

Le SPJ énonce qu'il est important de travailler avec l'AMO dans un premier temps et la police dans un second temps (notamment dans le cadre de situations où des jeunes, dont les parents sont complètement dépassés, ne veulent plus se lever pour aller à l'école). Il est également important que les parents soient soutenus afin de garder une cohérence éducative et une autorité sur leur(s) enfant(s).

Concernant les fascicules de Yapaka, ils sont peu accessibles aux personnes n'ayant pas un bagage intellectuel suffisant. Il est donc important de les utiliser autrement afin que cela puisse aider les familles.

Le SPJ fait également état d'une autre ressource importante : le service Trimurti Mobile à Liège qui est subsidié pour se déplacer et ainsi permettre à des enfants et leurs parents de bénéficier d'un lieu de rencontre (tel que dans les espaces -rencontre).

Le SAJ énonce l'importance de rappeler aux parents dans le cadre de décisions judiciaires concernant l'hébergement de leur(s) enfant(s), que l'autorité parentale est conjointe même si l'un des parents obtient l'hébergement principal et l'autre, un droit de visite.

D'autres ressources énoncées par le SAJ : les relais familiaux et amicaux, les écoles et CPMS.

- Les hypothèses énoncées par les services :

Le Parquet Jeunesse :

- La philosophie actuelle dans notre société consiste à ce que les deux parents soient engagés vis-à-vis de leur(s) enfant(s). C'est peut-être pour cette raison que l'on remarque davantage les situations de désengagement éducationnel ;
- Mettre du cadre à un enfant est parfois perçu négativement au sein de notre société.

Le SPJ pense que cette problématique est liée aux phénomènes de société (exemple : l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes n'améliore rien et personne n'a réellement de prise sur ce phénomène). Le SPJ souligne également qu'il vaut mieux être un bon parent à temps partiel qu'un mauvais parent à temps plein.

Le SAJ énonce que ce phénomène sera influencé par le parcours personnel des parents. Ils se demandent dans quelle mesure, certains parents n'osent pas être autoritaires vis-à-vis de leur(s) enfant(s).

Selon le SAJ, la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire est une étape difficile pour les jeunes qui a parfois un impact sur ce phénomène.

- Les questions que se posent les services :

Le Parquet Jeunesse se demande :

- Quels sont les impacts de ce phénomène sur les enfants? ;
- Sur le moyen et le long terme, quelle sera la construction identitaire de ces enfants?

Infor Famille s'interroge sur ce qui peut encore être proposé à ces personnes qui viennent au sein de leur centre afin de demander une aide face à cette problématique alors qu'elles ont déjà frappé à de nombreuses portes ?

Confrontation à d'autres regards.

- Le CPF et le Parquet Jeunesse énoncent qu'ils constatent également un autre phénomène récurrent qui est à l'antipode du phénomène analysé : le sur engagement de certains parents à l'égard de leur(s) enfant(s).
- Le SPJ, SAJ et Infor Famille parleraient plutôt « d'épuisement » des parents et non pas de « désengagement ».

Les parents qui montrent un réel désengagement à l'égard de leur(s) enfant(s) collaborent peu ou pas du tout avec les services. Les trois services énoncent qu'ils se trouvent plutôt face à des parents qui sont à court d'idées et d'énergie, qui se sentent démunis et épuisés face aux comportements de leur(s) enfants et beau(x)-enfant(s).

Pour Infor Famille, cela se présente davantage au sein des familles éclatées peu importe le milieu social.

Pour le SAJ, plusieurs situations peuvent apparaître : des parents qui se désengagent et ne collaborent pas, des parents épuisés, des parents qui ne trouvent pas leur place ou qui vivent dans un contexte ne leur permettant pas de prendre une place. Ils estiment que certains parents auront toujours besoin d'être assistés dans l'éducation de leur(s) enfant(s).

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- L'éducation demande du temps et de la cohérence parentale ;
- En cas de séparations difficiles, il y a davantage de risques d'un désengagement parental ;
- Le passage de la préadolescence à l'adolescence est un moment difficile qu'il faut mettre en lien avec ce phénomène.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est mis en place :
 - Le dispositif de soutien à la parentalité au sein de l'AMO ;
 - Divers outils (CLPS, Yapaka...). Notons à ce sujet le Temps d'arrêt « Parents défailants, professionnels en souffrance » ainsi que la campagne « Naître parents » que nous avons promotionné auprès de nos usagers et de notre réseau de médecins en 2016.
 - Notons aussi l'ouverture de plusieurs services privés de thérapie au sens large dans le Brabant wallon avec le nouveau phénomène du coaching parental.
- Ce qui devrait être fait :
 - Investir le partenariat dans les écoles qui est le lieu de socialisation et de prévention par excellence pour les enfants et qui touche également les parents... ;
 - Un travail de profondeur devrait être mis en place sur la pauvreté des liens ;
 - Faire connaître davantage les services centrés sur le soutien à la parentalité ;
 - *Relancer l'idée des groupes de paroles...*

Présentation de l'action ou des actions.

La campagne de Yapaka « Naître parents » (2015)

Elle part de la question : comment accompagner les « nouveaux » parents pris par le remue-ménage qui survient inévitablement lors de l'arrivée d'un bébé ? Comment les encourager à exprimer leurs émerveillements mais aussi leurs doutes, leurs débordements et à trouver des points d'appui ?

La campagne s'appuie sur un livre. Ce dernier ne parle pas du nombre d'heures de sommeil du tout petit, de la manière de le coucher, de le langer, ni de le nourrir. Il ouvre une fenêtre sur les sentiments, les mouvements, les émotions dans lesquels sont emportés les parents pendant les deux premières années de vie avec leur enfant.

Oui, devenir parent, c'est une aventure remplie de tendresse, de fierté, d'amour mais aussi de détestation, de ras-le-bol, d'interrogations, d'émotions... et dire quelque chose de ces émotions-là est souvent bien plus compliqué.

Ce livre « Naître parents » prend le pari de raconter cette aventure qu'est la parentalité et la diversité des sentiments qui surgissent à la naissance d'un enfant en traversant des thèmes comme la transmission des générations, la peur de devenir père/mère, des amitiés qui se dénouent au profit d'autres rencontres, des responsabilités quotidiennes, des souvenirs d'enfance qui réapparaissent, du besoin de faire un break de temps à autre...

Par cette campagne, Yapaka invite les parents à se dire et renforce les liens sociaux en soutenant les parents à trouver des relais dans un entourage proche et/ou auprès des professionnels du secteur.

Notre AMO a promotionné cette campagne via son réseau de médecins partenaires et nos usagers.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Nous n'avons pas connaissance d'une évaluation de cette action.

Evaluation finale

/

1.3. L'impact sur les enfants dû aux difficultés liées à la séparation parentale

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous observons de plus en plus de difficultés liées à la séparation des parents. Outre les multiples problèmes matériels (situation économique défavorable, obligation de partager une chambre, etc.), nous pouvons pointer des difficultés d'ordre psychologique comme le sentiment d'abandon, de culpabilité, de loyauté, la parentification, voir l'aliénation parentale. Les difficultés peuvent s'accroître par des séparations elles-mêmes difficiles (exemple : les séparations violentes) avec le risque que l'un des parents ne reporte inconsciemment sa rancune envers l'ancien conjoint sur leur(s) enfant(s). Ce phénomène peut donc prendre différentes formes avec des singularités à interroger cas par cas.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) source(s) ?</p> <p>L'analyse des situations individuelles, les retours des animations et de divers projets (école des devoirs ; camps). Ces sources sont consolidées par des phénomènes sociétaux relayés notamment par l'actualité (exemples : le rapt parental ; l'aliénation parentale).</p>
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Pour l'AMO, en 2013, plus de 50 % des parents sont divorcés au sein des dossiers ouverts. Pas de chiffres concernant les séparations.</p> <p><u>Chiffres repris au sein d'une publication de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant :</u> En 2008, la Belgique comptait 35.366 nouvelles séparations. Des enfants sont impliqués dans environ trois quart des séparations et un enfant sur quatre vit le divorce de ses parents. Un mariage sur deux ou trois se solde par un divorce en Belgique.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur est d'origine maghrébine, Madame est de nationalité belge, ils sont séparés et ont deux enfants. Des crises surgissent régulièrement quand ils se rencontrent lors du passage des enfants de l'un à l'autre. Le moindre prétexte provoque une dispute et les enfants assistent à des conflits d'une grande violence verbale et parfois physique entre leurs parents. La différence d'éducation due aux religions différentes est reprochée de part et d'autre à l'autre parent. La police a dû intervenir plusieurs fois sous l'œil médusé de deux jeunes enfants qui manifestent alors leur désarroi en criant, à l'instar de leurs parents ; 2. Dans un suivi où les parents sont séparés et ont chacun refait leur vie, le fils de 12 ans se

<p>sentait délaissé par son père qui accordait toute son attention à ses deux autres enfants et n'a plus souhaité se rendre chez ce dernier. Le père n'a rien mis en place pour tenter d'améliorer la relation avec son fils, estimant que ce dernier est dans l'erreur et qu'il reviendra vers lui dans l'avenir.</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tous les enfants et jeunes, garçons et filles, de tout âge et de tout milieu social sont concernés.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les enfants, les jeunes, les parents, le SAJ, le SPJ, les AMO, les écoles, les avocats, les plannings familiaux, les thérapeutes ; etc.</p>
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout.</p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Le manque d'ajustement des parents dans l'éducation de leur(s) enfant(s) et des modes éducationnels forts diversifiés causent des difficultés en lien avec la séparation (exemples : divergences d'opinions et de valeurs concernant les sorties, les règles, les punitions,...) ;
- Lorsqu'il y a une séparation entre des parents, causée par la décision de l'un d'eux uniquement, cela peut provoquer des difficultés en lien avec l'autre parent (sentiment de rejet ; trahison ; ...) ;
- Lorsque la famille élargie se mêle de la situation à mauvais escient, cela peut exacerber les tensions qui se jouent déjà entre les parents ;
- Il est très difficile pour certains parents de vivre un hébergement alterné ;
- Selon le fonctionnement initial de la famille ainsi que l'âge et la personnalité des jeunes, les difficultés seront moins ou plus importantes.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention

internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit de vivre avec ses parents ;
- Droit à ce que les parents soient responsables de leurs enfants.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les médiations familiales ;
- Les conciliations mises en place par l'AMO ;
- Les groupes de paroles ;
- Les campagnes et conférences sur le thème (Yapaka) ;
- Les dépliants/flyers sur la thématique (exemple : dépliant qui a été mis en place par le Service de Prévention Générale du SAJ de Bruxelles sur les séparations conflictuelles.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Plus les conflits entre parents sont importants, plus l'enfant pourra présenter des difficultés (anxiété ; dépression ; hyperactivité ; scolarité etc.) ;
- Le mode d'hébergement imposé par un Juge et qui n'est pas négocié entre les parents eux-mêmes n'améliore pas les relations déjà conflictuelles ;
- Les parents manquent d'informations sur l'impact d'une séparation auprès des enfants ;
- Que peut-on mettre en place pour gérer les situations conflictuelles lorsque des parents ne veulent plus entrer en contact l'un avec l'autre malgré les obligations liées à l'autorité parentale conjointe ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec deux médecins de la maison médicale de Wavre
Rencontre avec une intervenante du Service d'Aide aux Victimes de la police de Wavre
Rencontre avec la criminologue et la juriste du Parquet de la Jeunesse de Nivelles

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat, de la fréquence du phénomène et du public concerné :

Pour la maison médicale :

Ce phénomène n'est pas fréquent à leur niveau, peut-être par le fait que ce ne sont pas les points prioritaires qui sont abordés avec les familles dans le cadre de leurs missions.

Lorsque ce phénomène apparaît dans le cadre de leur travail, ce sont plutôt des situations au sein desquelles des parents se dénigrent mutuellement devant leur(s) enfant(s) qui sont en souffrance. Les conflits concernent bien souvent la santé de leur(s) enfant(s) ou le manque de communication.

Pour le SAV :

L'intervenante énonce qu'elle rencontre peu les enfants mais qu'il arrive que des parents lui relatent des difficultés en lien avec leur séparation. On peut souvent ressentir dans leur discours qu'ils éprouvent des difficultés à laisser leur(s) enfant(s) en dehors des conflits et qu'ils se sentent perdus. Les conflits ont un impact d'autant plus grand sur les enfants si la famille est isolée socialement et a peu de réseau familial.

Au niveau du Parquet de la Jeunesse :

Ce phénomène fait partie du quotidien dans le cadre de leur travail. Ils observent des problèmes de type matériel, psychologique, organisationnel et relationnel en lien avec ce phénomène. Soit les enfants tirent parti des conflits, soit ils parviennent à s'en dégager ou encore sont perdus et en souffrance. Les conflits présents entre les parents sont bien souvent cristallisés autour de leur(s) enfant(s).

Ils observent également des cas d'aliénation parentale et souvent, les processus sont déjà bien ancrés lorsque le dossier arrive chez eux.

- Concernant les causes du phénomène,

La maison médicale énonce que le manque de communication entre parents est à mettre en lien avec ce phénomène. La précarité et l'isolement renforcent également parfois les difficultés.

Le SAV pense qu'il peut être difficile pour un parent de confier son (ses) enfant(s) à son ancien conjoint s'il émet des craintes sur la prise en charge de ce dernier vis-à-vis d'eux et/ou s'il vivait « à travers » leur(s) enfant(s).

Le Parquet Jeunesse fait état d'autres causes en lien avec ce phénomène :

- Dans certaines situations, les avocats renforcent les conflits existants entre les parents ;
- Lorsque les parents laissent à l'enfant la possibilité de choisir ce qu'il désire, cela

renforce également parfois les conflits et met l'enfant dans une position intenable ;

- De nombreux parents ne savent pas ou ne désirent pas savoir en quoi consiste le développement d'un enfant (exemple : ce n'est pas toujours à cause de l'autre parent que l'enfant est difficile les premiers jours du changement d'hébergement, l'enfant a parfois simplement besoin d'un temps nécessaire pour se réadapter) ;
- Les parents accordent souvent une importance excessive à la parole de leur(s) enfant(s) et interprètent des comportements normaux à leur âge comme anormaux (en lien avec l'autre parent) ;
- Certains parents surinvestissent leur(s) enfant(s) et ont des difficultés à prendre un minimum de distance.

- Concernant les ressources à ce phénomène :

La maison médicale ajoute aux ressources, la mise en place d'un carnet de communication entre les parents et une communication opérationnelle au sein de réseau.

Le SAV ajoute que la maison d'accueil « L'Eglantier » à Braine-l'Alleud donne accès aux enfants à un groupe de parole afin de parler de ce qu'ils ont vécu. L'atelier du lien a également développé ce type de groupe.

Le Parquet Jeunesse énonce la mise en place actuelle de rencontres sans la présence des avocats des parents afin de tenter de faire prendre conscience à ces derniers des impacts de leurs conflits sur leur(s) enfant(s). Il arrive que ces rencontres débloquent certaines choses. Parler des enfants permet de sensibiliser certains parents.

L'orientation des dossiers dans le cadre de l'aide contrainte permet également de montrer aux parents que la justice est contre ce qui se passe entre eux et dans certains cas, de reconnaître le vécu de victime de l'un ou l'autre parent.

- Hypothèses énoncées par les services :

La maison médicale énonce plusieurs éléments :

- Les parents dont les enfants sont suivis au SAJ ou SPJ sont parfois très stressés par ce type de suivis et cela peut renforcer les difficultés en lien avec leur séparation ;
- Les pères ont tendance à être axés sur le jeu et l'amusement avec leur(s) enfant(s) et dans ce cas précis, les mères doivent bien souvent assurer elles-mêmes l'autorité et la mise en place de règles.

Le Parquet Jeunesse énonce que les problématiques seraient encore plus renforcées au sein des milieux aisés étant donné que les gens se trouvent au sein d'enjeux financiers et qu'ils savent payer de bons avocats.

Confrontation à d'autres regards.

La maison médicale signale qu'il y a de nombreuses situations familiales au sein desquelles cela se passe bien entre les parents malgré une séparation.

Au niveau du public concerné, ce sont surtout les enfants en dessous de 12 ans qui sont concernés par ce phénomène. Le fait que ce soit des enfants de tout milieu social ne peut être ni confirmé, ni infirmé puisque leur service s'adresse majoritairement à des familles vivant dans une situation précaire.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Plus les conflits entre parents sont importants, plus l'enfant pourra présenter des difficultés (anxiété ; dépression ; hyperactivité ; scolarité etc.) ;
- Le mode d'hébergement imposé par un Juge et qui n'est pas négocié entre les parents eux-mêmes n'améliore pas les relations déjà conflictuelles ;
- Les parents manquent d'informations sur l'impact d'une séparation auprès des enfants.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est mis en place :
 - L'écoute et l'accompagnement des familles dans le cadre des suivis mis en place par l'AMO.
 - Notons en 2014 la parution d'un temps d'arrêt consacré à la problématique et intitulé « Garde alternée : les besoins de l'enfant ».
 - Dès 2015, le CAAJ du Brabant wallon a entamé une action préventive visant spécifiquement les séparations parentales conflictuelles et leurs impacts sur les enfants. Compte-tenu de l'implication d'un membre de notre équipe dans cette action nous l'avons développée ci-dessous. En outre, l'AMO sera partenaire cette année pour implémenter l'action.
 - *En 2019 et 2020, l'ASBL Parents & com a lancé des ateliers en Brabant wallon dans la même logique que les ateliers initiés en 2017 par l'atelier du lien.*
- Ce qui devrait être poursuivi :
 - Continuer à promouvoir des initiatives concernées par ce phénomène (exemples : la maison de l'enfance, de la famille et de la santé, les maisons de la parentalité,...) ;
 - Poursuivre les groupes de parole existants dans le réseau ;
 - Les campagnes préventives (brochure du CAAJ de Namur : « Si c'était simple, ça se saurait »,...).

Présentation de l'action ou des actions.

Action du CAAJ du Brabant wallon

Suite à de nombreuses réunions du réseau brabançon et d'un travail en sous-groupes, le CAAJ a lancé quatre actions spécifiques :

1. En octobre 2016, le Conseil a initié une campagne avec comme support la bande dessinée « Les parents de Victor se séparent ». 2000 exemplaires ont été distribués à divers services.
2. Fin 2016, le conseil a finalisé une brochure s'inspirant d'une campagne bruxelloise « si c'était simple, ça se saurait ». La brochure « Séparés mais toujours parents ! Et l'enfant dans tout ça ? » sera distribuée dans le courant de cette année.
3. Parallèlement, le Conseil va aussi lancer, en partenariat avec l'ASBL « l'Atelier du lien », des séances d'information à destination des parents en instance de divorce. Ces séances se centreront sur les impacts que peut avoir une séparation conflictuelle sur les enfants du couple. Des séances pour les enfants seront aussi programmées avec comme fil conducteur les messages qui sont repris dans la brochure « Les parents de Victor se séparent ».
4. Enfin, suite à une matinée de réflexion organisée le 13 février 2017, le Conseil va mettre en place des séminaires afin de sensibiliser et former davantage de professionnels sur les multiples aspects que recouvre cette problématique.

Présentation des ateliers lancés en 2019 et 2020.

Les ateliers de communication pour parents séparés s'articulent en trois soirées de 2 heures au cours desquelles un groupe de parents reçoit une information sur la communication en cas de séparation.

Trois thèmes sont développés : le choc de séparation, le vécu des enfants, l'impact des beaux-parents.

Les parents ont l'occasion de quitter le module avec une série d'outils concrets.

Les ateliers sont dynamiques : témoignages écrits, filmés, vidéos, jeux de rôle, échanges entre paires...

Il est indispensable de s'engager pour l'ensemble du module pour garantir la cohérence du groupe et une information complète.

Le coût des ateliers est majoritairement pris en charge par des subsides (lien partenariat), seule une participation de 30 €, pour l'ensemble du module, est demandée aux parents.

Evaluer l'action
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>L'évaluation aura lieu fin 2017.</p>
<p>Evaluation finale</p> <p><i>L'évaluation finale est accessible au service de prévention. Dans les grandes lignes, l'évaluation a été positive tant au niveau des séminaires que de la brochure.</i></p> <p><i>L'évaluation de la mise en place de séances d'information via « l'atelier du lien » était plutôt mitigée. Si le contenu de l'animation était très enrichissant pour les quelques participants, la participation fût très lacunaire.</i></p> <p><i>Le dispositif n'a pas perduré au de la phase expérimentale.</i></p>

1.4. La violence des parents qui se répercute sur les enfants

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Lorsque des tensions surgissent au sein d'un couple (notamment lorsqu'il y a une séparation), les enfants sont souvent témoins de disputes verbales et/ou physiques et ils y sont parfois même impliqués. Ils deviennent alors des victimes directes ou indirectes.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Animations organisées par l'AMO dans les écoles ; - Actions communautaires (exemples : camps, école des devoirs...).
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Ce phénomène est difficilement quantifiable mais il est fréquent dans le cadre de nos suivis.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur est maghrébin, Madame belge, ils sont séparés et ont deux enfants. Des crises surgissent régulièrement quand ils se rencontrent lors du passage des enfants de l'un à l'autre. Le moindre prétexte les fait alors sortir de leur gong et les enfants assistent à des conflits d'une grande violence verbale et parfois physique entre leurs parents. La différence d'éducation due aux religions différentes est reprochée de part et d'autre à l'autre parent. La police a dû intervenir plusieurs fois sous l'œil médusé des deux jeunes enfants qui manifestent alors leur désarroi en criant, à l'instar de leurs parents. D'importantes conséquences sont observées sur le fils (agitation, instabilité d'humeur, intolérance à la frustration, etc.) ; 2. Monsieur et Madame X sont séparés, ils ont deux enfants. Madame n'a plus de logement et voit ses enfants (hébergés principalement chez leur père), le mercredi après-midi. Le père, lorsqu'il rencontre la mère pour le passage des enfants, lui reproche son incapacité à se mobiliser, son laxisme (exemple de phrase qu'il dit à ses enfants : « Vous savez bien que maman ne cherche pas de logement»). Cette violence morale est insidieuse, presque imperceptible mais elle n'est pas sans impact sur les enfants.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p>

<p>Tout enfant de tout type de milieu, de tout âge, garçons et filles.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les enfants, les jeunes, les parents, les Plannings Familiaux, les SSM, les écoles, les CPMS, les AMO, le SAJ, le SPJ, les thérapeutes, les médiateurs familiaux, le Service d'Assistance aux Victimes, les CPAS, les maisons d'accueil, la police, etc.</p>
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout sur le territoire couvert par l'AMO.</p>

<p>2. Analyser et interpréter le phénomène</p>
<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains parents n'ont pas conscience que les violences verbales et physiques ont un impact sur leur(s) enfant(s). De plus, lors des disputes, ils se centrent peu sur leurs enfants ; - Certaines personnes sont dans le déni vis-à-vis de leur propre violence ; - L'être humain peut éprouver des difficultés à gérer ses émotions (frustrations, divergences d'opinions, etc.) ; - Les décisions judiciaires sont parfois vécues comme « injustes » par les parents et cela provoque des tensions ; - Au nom du « Il faut tout expliquer aux enfants, ils sont capables de comprendre », idée largement véhiculée auparavant, les parents peuvent éprouver des difficultés à gérer les affaires d'adultes sans y inclure leurs enfants ; - La violence conjugale est un sujet qui est encore « tabou », ce qui n'amène pas toujours les victimes à se livrer rapidement sur leur vécu et ce qui fait perdurer la violence vécue également par les enfants.
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit au bien-être ; - Droit à une protection contre les mauvais traitements.
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p>

- Les espaces d'écoute dédiés aux familles ;
- Les campagnes de sensibilisation aux impacts sur les enfants face à la violence des adultes ;
- La violence entre partenaires est un enjeu de promotion de l'égalité des chances et de la santé publique qui fait l'objet d'une campagne de sensibilisation annuelle depuis 2010 coordonnée par la Direction de l'Egalité des Chances et financée par la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- Les conférences mises en place sur le thème.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Les enfants sont incapables de prendre réellement parti pour l'un ou l'autre de leurs parents et sont, de ce fait, régulièrement dans un conflit de loyauté ;
- Les enfants tirent parfois profit des conflits entre leurs parents en provoquant des tensions supplémentaires pour obtenir ce qu'ils désirent.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec une intervenante du Centre de Planning Familial de Wavre
Rencontre avec une intervenante du Service d'Aide aux Victimes de la Police de Wavre
Rencontre avec la criminologue et la juriste du Parquet de la Jeunesse de Nivelles
Rencontre avec la déléguée en chef du SPJ de Nivelles
Rencontre avec plusieurs membres de l'équipe du SAJ de Nivelles
Compte-rendu envoyé par le Centre de Planning Familial "Infor Famille" de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du public concerné :

Pour le Centre de Planning Familial de Wavre (CPF) :

Des femmes contactent le centre afin d'être conseillées dans le but d'une séparation ou demandent un suivi parce qu'elles ont pris conscience que la violence présente au sein de leur couple atteint leur(s) enfant(s). C'est lorsque la situation déborde que les mamans interpellent le CPF.

Au niveau du Centre de Planning Familial « Infor Famille » :

Toute catégorie sociale est concernée et le centre constate que ce sont plus souvent des mères qui viennent en consultation.

Au niveau du SAV :

Les personnes qui sont suivies, vivent dans un climat violent qui est ancré depuis plusieurs

années.

- Concernant la fréquence du phénomène :

Pour le CPF : Lors des animations mises en place dans les classes de 5ème secondaire, les violences conjugales sont plus souvent mises en scène par les élèves (approximativement dans une classe sur deux).

Au niveau du Parquet Jeunesse, ce phénomène est de plus en plus pris en compte dans le cadre de la section des « majeurs ». Le Parquet constate régulièrement de la violence physique entre conjoints alors que la femme est enceinte.

Il existe une augmentation du nombre de dossiers en lien avec ce phénomène au SPJ. De nombreux parents se disputent devant leur(s) enfant(s).

Le SAJ énonce qu'il y a beaucoup de dossiers au sein desquels ce phénomène est présent. Les travailleurs sociaux ne savent pas s'il existe une augmentation de la violence telle que définie dans le cadre de ce phénomène.

Pour le SAV, c'est un constat récurrent et effrayant : les enfants doivent porter énormément de choses et sont constamment au sein des conflits de leurs parents. La responsable n'a à l'esprit aucune situation pour laquelle les enfants sont épargnés. En 2013, 30 % des dossiers suivis par le SAV concernaient des violences conjugales ou intrafamiliales.

- Concernant les ressources à ce phénomène :

Le CPF énonce que le Service d'Aide aux Victimes et l'ASBL Les Tamaris (apportant un soutien psychologique et juridique aux victimes) sont des ressources. L'ASBL Praxis est également une ressource.

Le CPF et le Parquet Jeunesse ajoutent comme bonne pratique : les formations en lien avec ce phénomène dont notamment celles qui aident à comprendre les mécanismes qui se jouent entre victime et auteur et celles qui proposent une réflexion sur la manière d'accompagner chaque partie.

Le Parquet Jeunesse énonce également qu'il y a les maisons d'accueil et d'hébergement en lien avec cette problématique de violence.

Les flyers qui expliquent aux personnes d'une part les démarches qu'elles peuvent effectuer si elles quittent le conjoint et d'autre part des pistes pour vivre la relation autrement.

L'apprentissage de la communication non violente est également une ressource.

Le SPJ ajoute l'écoute téléphonique spécialisée, confidentielle et gratuite accessible aux personnes victimes de violences ; la police (dont les agents de quartier) ; les CPAS : les aides familiales ; les TMS ONE ; les écoles des devoirs et tout autre service dont le travail se fait sur le terrain.

Le SAV parle des recherches réalisées sur le thème (dont celles faites par la plateforme « violences conjugales »), des Centres de Planning Familial, des Centres de Guidance, de la

maison d'accueil « L'Eglantier » et de l'ASBL « Les Tamaris ». Tous les services et intervenants qui sont attentifs à ce phénomène sont des ressources.

- A propos des causes ajoutées :

Pour le SPJ, certains parents n'imaginent pas pouvoir vivre autrement que dans un environnement violent.

Pour le SAJ, certains parents n'ont pas une connaissance suffisante des capacités des enfants.

Il existe également certaines personnes qui n'osent pas dénoncer leur vécu violent par crainte du regard des autres (exemple : une femme qui fait partie d'une famille aisée et qui a un poste de cadre dans une entreprise, a mis des années avant d'aller porter plainte contre son conjoint).

Le SAV énonce que certains fonctionnements au sein des familles renforcent la violence présente (exemple : un parent qui fait sans cesse des reproches et ne laisse pas de place à l'autre parent).

- Au sujet des hypothèses :

Le CPF énonce que depuis quelques temps, des jeunes filles de 16 à 17 ans, victimes de violence au sein de leur couple se présentent dans le service. Les jeunes filles vivant ce type de situations, sont bien souvent issues d'une famille où les parents sont « dépressifs » ou souffrent de problèmes psychiatriques.

Le Parquet Jeunesse énonce que ce phénomène est à mettre en lien avec la consommation d'alcool qui est fortement présente dans la société.

Le SAJ énonce qu'il semble y avoir davantage de violences psychologiques dénoncées et diagnostiquées que de violences physiques. Une autre hypothèse exprimée : ce phénomène est moins facilement détecté au sein des milieux aisés.

Le SAV énonce qu'il est parfois plus difficile de mobiliser les ressources intellectuelles des familles de milieux précaires. Au sein des milieux plus aisés, les personnes semblent agir avec une forme de violence plus perverse et insidieuse.

Il semble que les femmes soient davantage dans une violence verbale alors que les hommes auront plus facilement tendance à agir avec violence au niveau physique.

Souvent, ce phénomène s'observe de génération en génération car la violence est devenue un mode de fonctionnement pour les membres de la famille.

Confrontation à d'autres regards.

- Pour le SAV, même si certaines mamans viennent au sein de leur service, ayant pris conscience que la violence au sein de leur couple a un impact sur leur(s) enfant(s), il y a également des mamans qui sont dans le déni face aux difficultés vécues par ces derniers. L'intervenante pense qu'il faut cesser de penser que dans toute situation de violence, il y a un auteur et une victime. Ce serait plutôt une dynamique relationnelle qui se joue à deux.

- Concernant les causes du phénomène :

Le CPF nuance celle selon laquelle : "La violence conjugale est un sujet qui est encore « tabou », ce qui n'amène pas toujours les victimes à se livrer rapidement sur leur vécu et ce qui fait perdurer la violence vécue également par les enfants", étant donné les éléments énoncés dans le cadre du public concerné (voir ci-dessus).

Le Parquet Jeunesse nuance la cause selon laquelle : "Certains parents n'ont pas conscience que les violences verbales et physiques ont un impact sur leur(s) enfant(s). De plus, lors des disputes, ils se centrent peu sur leurs enfants". En effet, une personne qui est victime de violences de manière intense ne peut pas être attentive à autrui alors que son esprit est en état "d'amnésie". Le SPJ confirme cet élément.

Le Parquet Jeunesse précise concernant la cause selon laquelle : « Les décisions judiciaires sont parfois vécues comme « injustes » par les parents et cela provoque des tensions » que quel que soit les décisions prises par le Juge, les parents ne sont pas satisfaits.

- Pour le Parquet Jeunesse et le SPJ, l'hypothèse selon laquelle : « Les enfants sont heureusement incapables de prendre réellement parti pour l'un ou l'autre de leurs parents et sont, de ce fait, régulièrement dans un conflit de loyauté » est erronée car ils observent que certains enfants finissent par prendre parti pour l'un de leurs parents. Ils vont par exemple, devenir les « défenseurs » de leur parent victime de violence.
- Le SPJ énonce comme autre hypothèse que l'isolement des familles et le stress du quotidien (organisation, le fait de devoir gagner sa vie, ...) sont à mettre en lien avec ce phénomène.
- Infor Famille souligne qu'ils observent assez rarement ce phénomène dans le cadre de leur travail. Lorsque c'est le cas, il s'agit le plus souvent d'un parent qui s'inquiète des impacts d'une forme de violence occasionnelle ou récurrente présente au sein de son couple ou au sein du couple de l'autre parent et dont l'enfant se plaint.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

Les enfants tirent parfois profit des conflits entre leurs parents en provoquant des tensions supplémentaires pour obtenir ce qu'ils désirent.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place :
 - L'AMO reste un lieu d'écoute individuel et collectif pour les jeunes et leur famille.
 - Courant 2014, nous avons reçu un nouveau temps d'arrêt dédié à la question et intitulé « un conjoint violent est-il un mauvais parent ? »
 - *Entre temps de nombreuses campagnes concernant les violences subies par les femmes ont eu lieux. De nombreuses cellules ont vu le jour mais nous n'avons pas eu de travail en réseau concernant cette problématique et nous n'avons aucun élément quantifiable mettant en exergue une diminution du phénomène au niveau intrafamilial. Par ailleurs, une ligne téléphonique a été lancée en Communauté française.*
- Ce qui devrait être mis en place :
 - Création d'un fascicule sur l'impact des violences entre parents qui se répercutent sur les enfants (par Yapaka, par le Centre d'Égalité des Chances, ...) ;
 - Renforcer les campagnes sur la thématique ;
 - Renforcer la sensibilisation auprès des acteurs de terrain afin d'être attentif à identifier ce phénomène ;

Présentation de l'action ou des actions.

Voir ci-dessus dans le phénomène 1.3. toute l'action relative aux séparations parentales conflictuelles et l'impact sur les enfants.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

/

Evaluation finale

/

1.5. Les difficultés multiples liées à la monoparentalité

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous avons pu observer ces dernières années une réelle recrudescence de demandes d'aide de parents, principalement de mamans, vivant seuls avec leurs enfants.</p> <p>Dans la plupart des situations, nous avons constaté des récurrences au niveau des problèmes rencontrés : relationnels, éducationnels, financiers, d'isolement, difficultés à prendre un rôle précis au sein de la famille monoparentale, etc.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des situations individuelles ; - L'évaluation du projet pilote d'intervention intensive en famille ; - L'analyse en réseau de situations individuelles.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Il n'y a pas de quantification possible pour <u>l'AMO</u>.</p> <p>Une publication de l'<u>ONAFST</u> en 2008 nous permet de souligner qu'en Belgique, au 31/12/2004, 260.302 familles monoparentales ont été recensées (familles avec au moins un enfant de moins de 20 ans).</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous rencontrons régulièrement des mamans ayant des problèmes financiers, des difficultés éducationnelles (notamment le fait d'assumer deux rôles) et des problèmes relationnels avec leur ex-conjoint ; 2. Dans le cadre d'un suivi, une maman a interpellé notre service suite aux débordements violents de son fils ne supportant pas l'arrivée d'un nouveau conjoint (déséquilibre familial).

IDENTIFICATION

Quel est le public concerné ?

Pour l'AMO, ce sont principalement des mères qui vivent seules avec leur(s) enfant(s) de tout âge et de tout genre, au sein de milieux sociaux moyens et défavorisés ; ayant des revenus justes au-dessus du seuil permettant l'accès à une aide sociale.

Suite à des recherches sur internet, nous pouvons confirmer que ce sont principalement des femmes qui sont à la tête des familles monoparentales (86, 18 % des parents isolés sont des femmes selon les données datawarehouse du marché du travail et de la protection sociale).

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les familles monoparentales ;
- Tous les acteurs qui gravitent autour de la famille (Le SAJ, le SPJ, les AMO, les Centres de Planning Familial, les Centres de Guidance, etc.).

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- La société véhicule un mode éducationnel de plus en plus exigeant. Les parents de familles monoparentales ont souvent du mal à assurer les deux rôles (père/mère) ;
- L'ouverture des jeunes sur le monde est de plus en plus importante (internet, réseaux sociaux...). Il y a donc de plus en plus de choses à gérer pour les parents dans le cadre de l'éducation de leurs enfants ;
- Les parents qui sont à la tête d'une famille monoparentale et ont de faibles revenus, rencontrent parfois des difficultés à assurer l'entièreté des besoins de leur(s) enfant(s) (augmentation du coût de la vie).

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit de vivre avec ses parents ;
- Droit à ce que les parents soient responsables de leurs enfants.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Le site "SingleFamily" qui est à visée communautaire et consiste en l'organisation de loisirs, d'échanges et de rencontres destinés aux familles monoparentales ;
- Les supports Yapaka.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- La monoparentalité demande des compétences démultipliées difficilement appréhendables ;
- Les manques éducationnels de la petite enfance ne se cernent que plus tard avec des répercussions (enfant roi ; ...);
- Il y a un risque de mise en place d'une relation d'emprise entre le parent et l'enfant qui pourrait avoir un impact à plusieurs niveaux : l'autonomisation de l'enfant à l'adolescence, des difficultés de séparation, etc.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec deux médecins de la maison médicale de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat et du public concerné :

La maison médicale énonce recevoir principalement des mères qui vivent seules avec leur(s) enfant(s) issus de plusieurs pères (souvent, certains enfants n'étaient pas désirés).

Au sein des situations de familles monoparentales, il existe souvent une accumulation de difficultés (pas d'emploi, pas de logement, père(s) absent(s)...). Ce sont bien souvent des situations très lourdes.

Lorsque ce sont des pères seuls avec leurs enfants, c'est soit, parce que la mère est décédée, soit parce qu'elle est hospitalisée. La plupart du temps, un relais est mis en place au sein de la famille élargie pour soutenir le père.

- Au niveau des causes du phénomène :

La maison médicale souligne que les pères semblent parfois prendre moins de responsabilités que les mères.

Les médecins rencontrés pensent que les parents qui ont beaucoup d'enfants, éprouvent des difficultés à suivre financièrement, ce qui renforce encore le cercle vicieux.

- Au niveau des ressources face à ce phénomène :

La maison médicale ajoute : l'ONE, les gardiennes, tous les milieux d'accueil pour les jeunes enfants, les écoles (notamment la garderie) et les CPMS.

Confrontation à d'autres regards.

/
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La monoparentalité demande des compétences démultipliées difficilement appréhendables ; - Les manques éducationnels de la petite enfance ne se cernent que plus tard avec des répercussions (enfant roi ; ...); - Il y a un risque de mise en place d'une relation d'emprise entre le parent et l'enfant qui pourrait avoir un impact à plusieurs niveaux : l'autonomisation de l'enfant à l'adolescence, des difficultés de séparation, etc.

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui est mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'écoute et l'accompagnement des familles au sein des suivis mis en place par l'AMO. ➤ En 2014, la Maison de l'Enfance, de la Famille et de la Santé d'Ottignies a mis en place un « groupe de parole pour parents en SOLO ». Malheureusement, faute de participants, ce groupe ne se réunit plus depuis 2015. - <u>Ce qui devrait être mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une campagne de sensibilisation et groupes de parole afin de soutenir les familles monoparentales. ➤ <i>Des groupes de paroles ou d'entraide...</i>
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>/</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>Concernant le groupe de parole décrit plus haut, seul un contact téléphonique nous a permis d'avoir quelques infos. Il semble que ce soit le peu de participants qui ait occasionné la fin de l'action.</p> <p>Signalons à cet effet que l'AMO avait également lancé un groupe de parole dans les années 2000 et avait dû arrêter ce atelier par manque de participants.</p>
<p>Evaluation finale</p>

1.6. Les problématiques liées à l'hygiène dans les familles (corporelle, alimentaire, domestique...)

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Au sein de nos suivis familiaux, nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes d'hygiène. Ce manque d'hygiène peut prendre plusieurs formes : propreté corporelle, alimentation peu ou pas saine, maison peu ou non entretenue, etc. Dans certaines situations, cela peut avoir des répercussions stigmatisantes sur les enfants.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des situations individuelles et l'analyse dans le cadre des activités organisées par l'AMO (dont les animations) ; - L'évaluation du projet pilote d'intervention intensive en famille ; - L'analyse en réseau de situations individuelles ; - Les constats à l'école des devoirs.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure de quantifier le constat au niveau de l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le SAJ a été interpellé par une école qui constatait des négligences principalement sur l'un des enfants dans une fratrie. Le SAJ a orienté la famille vers l'AMO. Au sein de cette famille, l'hygiène ne semble pas être une priorité. Cela a des conséquences sur la socialisation des enfants, notamment à l'école et lors des activités proposées par notre service. Ce manque d'hygiène a également un impact sur la santé des enfants. Il s'avère que la maman qui est présente la plupart du temps au domicile, estime que ces enfants doivent être capables de se débrouiller seuls (se laver ; changer leur lit ; etc.). Le père, quant à lui, travaille et ne s'occupe pas de cette problématique ; 2. Le SAJ a interpellé l'AMO suite à des inquiétudes d'une école concernant la situation d'hygiène de deux enfants. Leurs parents sont séparés et la mère vit avec ses deux enfants dans un appartement. Cette dernière semble souffrir d'une pathologie que nous ne sommes pas en mesure de spécifier et aurait une dépendance à la consommation d'alcool et de drogue.

<p>Elle aurait tendance à déformer la réalité à travers son discours et ne ferait pas toujours des choix adéquats afin de faciliter l'entretien de sa maison (exemple : prendre 6 chats à la maison). Nous constatons un important manque d'hygiène au sein du logement et au niveau des enfants.</p> <p>Notons par ailleurs que cet exemple pourrait également être répertorié dans le même point pour la grille : pathologies mentales et psychologiques.</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tout public mais ce sont principalement des familles précarisées dont certains membres peuvent souffrir de pathologies diverses. Pas de spécificité au niveau du sexe et de l'âge.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants, adolescents et adultes des familles que nous suivons ; - Tous les acteurs qui gravitent autour des familles (écoles, CPMS, CPS, ONE, AMO, SAJ, SPJ, médecins, etc.).
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout sur le territoire.</p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'hygiène peut être lié à une grande précarité sociale et/ou financière (manque de moyens afin d'assurer une hygiène globale) ; - L'exigüité des logements provoque parfois un manque d'hygiène domestique ; - Les pathologies mentales et psychiatriques ou le retard mental de certaines personnes ne facilitent pas une hygiène de vie favorable ; - Le manque d'hygiène peut également être lié à des valeurs différentes (habitus). Certains parents n'ayant eux-mêmes pas reçus de leurs propres parents les repères nécessaires favorisant une bonne hygiène de vie, reproduisent ce phénomène inconsciemment.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la non-discrimination ;
- Droit à ce que nos parents soient responsables ;
- Droit à la santé et à l'accès aux services médicaux ;
- Droit à un niveau de vie décent.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- La mise en place de services spécialisés (aide-ménagère, aide familiale,...) ;
- La table ronde sur ce thème mise en place par le CLPS ;
- La prévention dans les écoles via le CPSE et le CPMS ;
- La prévention lors des activités organisées par le service.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Les problèmes d'hygiène restent un sujet tabou et ne sont pas toujours perceptibles. De surcroît, on les aborde davantage sur le registre des conséquences que sur le phénomène en tant que tel ;
- Les services éprouvent encore des difficultés à parler du manque d'hygiène et à énoncer leurs constats clairement aux familles ;
- Comment travailler sur les "habitus" liés à ce phénomène ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec la Régie de Quartier et le Plan de Cohésion Sociale de Chastre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat :

La Régie de Quartier et le Plan de Cohésion Sociale observent ce phénomène dans le cadre du travail au sein des quartiers.

La Régie observe également des problématiques d'hygiène vis-à-vis des demandeurs d'emploi (mauvaise alimentation, assuétudes, manque d'hygiène corporelle, manque d'hygiène domestique...). Il y a souvent une accumulation de problématiques liées à l'hygiène.

Le PCS l'observe au sein du groupe de femmes.

- A propos des causes du phénomène :

Certaines personnes tournent en rond et peuvent alors faire preuve de "paresse".

- Concernant les questions, deux éléments sont ajoutés :

- Comment travailler sur ce phénomène sans être intrusif vis-à-vis des personnes concernées ?
- Comment aider ces personnes qui n'ont bien souvent pas le même code social que les intervenants ?

Confrontation à d'autres regards.

/

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Les problèmes d'hygiène restent un sujet tabou et ne sont pas toujours perceptibles. De surcroît, on les aborde davantage sur le registre des conséquences que sur le phénomène en tant que tel ;
- Les services éprouvent encore des difficultés à parler du manque d'hygiène et à énoncer leurs constats clairement aux familles.
- En termes d'hypothèses stabilisées, nous pouvons constater en 2017 que, dans plusieurs familles, l'état d'hygiène domestique et/ou corporelle reste une difficulté. L'équipe aborde régulièrement ces situations avec certaines familles en proposant des solutions opérationnelles. Malheureusement, force est de constater que ces familles sont relativement réticentes au changement.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place :
 - Sensibiliser les familles à la thématique lors des suivis et activités ;
 - Par ailleurs, nous venons de prendre connaissance par le CLPS d'un nouvel outil. Il s'agit d'une grille d'évaluation (concernant le seuil d'hygiène minimum), permettant d'aborder plus aisément la problématique avec l'utilisateur. La thématique est travaillée actuellement par la Société Wallonne du Logement via un groupe de travail.
- Ce qui devrait être mis en place :
 - Sensibiliser les acteurs de terrain sur l'importance de mettre des mots sur les carences en matière d'hygiène ;

<p>➤ Encourager le travail de réseau notamment avec les médecins et les aides ménagères.</p>
<p>Présentation de l'action ou des actions. /</p>
<p style="text-align: center;">4. Evaluer l'action</p>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite /</p>
<p>Evaluation finale /</p>

1.7. Les difficultés multiples liées aux familles recomposées

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous observons des difficultés multiples vécues par les membres des familles recomposées, principalement, la difficulté pour chacun de prendre sa place et de jouer le rôle qui est le sien. Il arrive que les enfants qui ne sont pas frères et sœurs, vivent certaines situations comme des injustices les uns vis-à-vis des autres (exemple : modes éducationnels différents avec laxisme plus important pour certains enfants). Ces enfants peuvent encore moins bien vivre ces injustices si leurs âges sont rapprochés étant donné qu'ils sont censés avoir les "mêmes droits et les mêmes devoirs". Il existe parfois des tensions entre les adultes d'une famille recomposée.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des situations individuelles ; - L'analyse des activités collectives qui regroupent les membres d'une même famille (stages ; camps ; école des devoirs ; animations dans les écoles) ; - L'analyse en réseau de certaines situations individuelles.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Nous n'avons pas quantifié ce phénomène pour l'AMO.</p> <p><i>Suite aux rapports d'activités 2018 et 2019, nous constatons que cette problématique est très présente au niveau des demandes d'accompagnement.</i></p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un de nos suivis, une maman, son fils et sa fille vivent actuellement avec le nouveau compagnon de Madame X (Monsieur Y) avec lequel cette dernière a eu un fils. Il existe sans cesse des querelles entre les deux fils. Ces disputes s'expliquent par les injustices présentes. En effet, Monsieur Y porte davantage d'attention à son fils qu'à celui de sa compagne et ne l'oblige pas à effectuer les tâches quotidiennes. De part ce favoritisme, le fils de Madame X ne parvient pas à accepter son beau-père. La fille de Madame X, quant à elle, est venue faire une demande de mise en autonomie à ses 17 ans alors qu'elle vivait chez son copain fuyant les tensions vécues à la maison ; 2. Dans le cadre d'un autre suivi, un papa ayant deux fils, se remet en ménage avec une femme qui a deux filles. Le SAJ suit les enfants et est plus particulièrement attentif à la situation des

<p>deux garçons qui ont une histoire de vie plus compliquée (vie instable, mère qui consomme, père qui a été violent vis-à-vis de cette dernière). De ce fait, le SAJ impose, par exemple, que les garçons aient des activités lors des vacances alors que les filles sont libres de faire ce qu'elles veulent. Cela provoque un sentiment d'injustice des deux garçons.</p> <p>De plus, les enfants subissent les conflits présents entre les adultes qui sont autour d'eux (entre le père des garçons ; la mère des garçons et la mère des filles) et cela a tendance à diviser la famille recomposée par moments (exemple : Suite à certaines disputes, Madame vit à l'étage avec ses filles et Monsieur au rez-de-chaussée avec ses garçons jusqu'à ce que cela s'apaise).</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Toutes les familles, qu'importe le niveau de vie, l'âge ou le sexe. Les familles ayant un passé difficile sont plus propices à vivre des tensions suite à la recombinaison familiale.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les enfants, les adolescents, les parents, les écoles, les CPMS, les services de santé mentale, les AMO, les psychologues, les CPAS, les médecins, les médiateurs familiaux et de couple, le SAJ, le SPJ, etc.)</p>
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Nous constatons ce phénomène sur l'ensemble du territoire couvert par l'AMO.</p>

<h2>2. Analyser et interpréter le phénomène</h2>
<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait qu'il y ait une nouvelle configuration familiale avec parfois, une gestion alternative de l'éducation (garde alternée ou droit de visite) et/ou deux modes d'éducation différents, provoquent des difficultés ; - L'instabilité récurrente de certaines personnes et les souffrances liées au vécu de chacune influencent l'ambiance au sein d'une famille recomposée ; - Le fait d'éduquer différemment les enfants au sein d'une famille recomposée provoque un sentiment d'injustice et des querelles ; - Certains adultes éprouvent des difficultés à permettre à leur partenaire d'exercer sa part d'autorité. Les enfants ont également des difficultés à positionner le nouveau compagnon ou la nouvelle compagne à une juste place ; - Certains enfants sont coincés dans un conflit de loyauté entre leurs parents qui ne vivent

<p>plus sous le même toit et leurs beaux-parents avec lesquels ils vivent au quotidien. Cela peut également être le cas lors d'une garde alternée.</p>
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit au bien-être.
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mises en place de processus de médiations entre les membres de la famille (réalisée par les plannings, les centres de santé mentale ou par les AMO) et apprentissage de la communication non-violente (concept véhiculé par l'AMO) ; - Les thérapies individuelles et familiales permettant à chacun de trouver sa place (réalisées par les centres de santé mentale, les thérapeutes) ; - Les fascicules "Yapaka" (la souffrance des marâtres ; garde alternée : les besoins de l'enfant) ; - Les activités collectives incluant différents membres d'une même famille (mises en place par l'AMO, le CPAS, les maisons de jeunes ou par des plaines de vacances).
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les beaux-parents éprouvent des difficultés à trouver la juste mesure, la frontière de leur implication dans l'éducation des enfants du conjoint. Le juste équilibre est difficile à trouver ; - On appréhende tardivement les difficultés liées à la recomposition familiale notamment par le manque de verbalisation de la situation vécue par les enfants ; - Lorsqu'il existe déjà un manque de stabilité et/ou des souffrances au sein d'une famille, une recomposition familiale peut provoquer de nouvelles tensions ; - Il peut parfois y avoir un manque de souplesse ou un blocage d'un adulte ou des adultes face à l'idée de modifier le mode éducatif ou de l'ajuster dans le but d'être cohérent vis-à-vis de l'autre conjoint ; - Le manque de cohérence éducative au sein d'une famille recomposée est néfaste tant pour les enfants que pour les adultes.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec une intervenante du Centre de Planning Familial de Wavre Compte-rendu envoyé par le Centre de Planning Familial "Infor Famille" de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du public concerné et de la fréquence du phénomène :

Le Centre de Planning Familial de Wavre (CPF) ajoute qu'il est difficile pour les enfants de se positionner face à leur(s) beau(x)-parent(s) tout comme il est difficile pour ce (ces) dernier(s) de se positionner face à leur(s) beau(x) enfant(s). Ils observent cette problématique dans le cadre des médiations familiales.

Le Centre de Planning Familial « Infor Famille » énonce que c'est un phénomène constaté assez fréquemment au sein de leur centre.

- Concernant les causes du phénomène,

Le CPF énonce que pour de nombreux enfants, le fait de constater que les liens peuvent se dissoudre par la séparation de leurs parents, montre la fragilité des liens. Ce qui est difficile à vivre pour les enfants. Dans un tel contexte, pourquoi s'investiraient-ils dans de nouveaux liens avec leur(s) beau(x)-parent(s).

Infor Famille énonce que lorsque le parent et le beau-parent ont des valeurs éducatives différentes, cela provoque également des difficultés.

- Une hypothèse énoncée par un des services :

Le CPF se pose la question de la compatibilité pour un parent de vivre une nouvelle relation amoureuse et d'élever ses enfants ? Les thérapeutes se demandent également quelle est la place des enfants dans le cadre d'une recombinaison familiale ?

Confrontation à d'autres regards.

- Infor Famille énonce que contrairement à l'AMO, ils rencontrent peu les enfants et les jeunes dans le cadre de ce phénomène. Il arrive très rarement que ces derniers acceptent de venir au centre.
Ils suivent plutôt des parents qui sont en souffrance étant donné qu'ils ne savent plus ce qu'ils peuvent mettre en place afin de restaurer une entente familiale. Ce sont des parents qui se sentent démunis face à leur(s) enfant(s) qu'ils ne comprennent plus et viennent au centre en espérant trouver de nouvelles pistes.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Les beaux-parents éprouvent des difficultés à trouver la juste mesure, la frontière de leur implication dans l'éducation des enfants du conjoint. Le juste équilibre est difficile à trouver ;
- On appréhende tardivement les difficultés liées à la recombinaison familiale notamment par

<p>le manque de verbalisation de la situation vécue par les enfants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'il existe déjà un manque de stabilité et des souffrances personnelles au sein d'une famille, cela peut provoquer davantage de tensions suite à une recombinaison familiale ; - Il peut parfois y avoir un manque de souplesse ou un blocage d'un adulte ou des adultes face à l'idée de modifier leur mode éducatif ou de l'ajuster dans le but d'être cohérent vis-à-vis de l'autre conjoint ; - Le manque de cohérence éducative au sein d'une famille recomposée est néfaste tant pour les enfants que pour les adultes.
--

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui est mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le travail individuel et de conciliation avec les familles qui est à poursuivre à l'AMO. De cette manière, nous pouvons agir sur la communication au sein des familles et soutenir la mise en place d'un cadre serein et un climat de confiance dans le but que chacun puisse exprimer ses difficultés. - <u>Ce qui devrait être mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une réflexion sur le statut des beaux-parents.
<p>Présentation de l'action ou des actions. /</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p>
<p>Evaluation finale /</p>

2. La désaffiliation **sociale**

2.1. La responsabilisation et l'autonomie des jeunes

<h3>1. Décrire le phénomène</h3>
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Certains jeunes de 16 à 18 ans, orientés ou non par les autorités mandantes, sont amenés depuis quelques années, à introduire une demande de mise en autonomie auprès de l'AMO.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) source(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des demandes introduites dans le cadre des suivis individuels ; - Demandes de jeunes dans le cadre de stages ou camps ou lors d'animations dans les écoles ; - Analyse en réseau.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p><u>Pour l'AMO :</u> En 2010, il y a eu 5 demandes de mise en autonomie. En 2011 et 2012, 6 demandes sur l'année. En 2013, il y a eu 5 demandes.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un jeune a été orienté par le SPJ vers notre service. Il vit de gros conflits avec sa mère et a peu de contacts avec son père. Le SPJ demande que le jeune soit aidé dans un projet de mise en autonomie et soutenu dans ses démarches administratives (recherche d'un logement, etc.). Aucun travail de conciliation n'a pu être mis en place concernant les problèmes relationnels mère/fils étant donné que le jeune n'était pas demandeur. La mise en autonomie a pu aboutir ; 2. Un garçon de 17 ans a été orienté par le SPJ vers l'AMO. Il vivait chez sa grand-mère maternelle, son père étant décédé et sa mère ayant quitté la Belgique. Se sentant capable de vivre seul, il est venu faire une demande de mise en autonomie. Il ne rencontrait aucune difficulté relationnelle avec sa grand-mère mais il souhaitait lui laisser sa tranquillité. La mise en autonomie n'a pas pu aboutir, le jeune a estimé ne pas avoir tous les moyens nécessaires afin de pouvoir vivre seul. Il vit toujours chez sa grand-mère.

<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tout jeune de tout milieu social, principalement entre 16 et 18 ans. Il y a davantage de garçons que de filles qui viennent faire une demande de mise en autonomie.</p> <p>Ce sont souvent des jeunes qui ont des difficultés avec leur famille.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les jeunes et leurs familles, les autorités mandantes, le CPAS, les AMO, les services juridiques, les administrations communales, les écoles, le FOREM, les mutuelles, etc.</p>
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout sur le territoire.</p>

<p>2. Analyser et interpréter le phénomène</p>
<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conflits familiaux et/ou ruptures familiales ; - Le besoin de liberté de certains jeunes ; - L'idée erronée de certains jeunes qui assimilent "approche de la majorité" à la liberté de tout faire ; - Les autorités mandantes sont amenées à promouvoir la mise en autonomie dans un but de protection de la jeunesse.
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit au bien-être ; - Droit de vivre avec nos parents ou de rester en contact avec eux.
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources familiales des jeunes ; - L'utilisation de l'outil "Eva Goa" par différents services, dont l'AMO.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- N'y a-t-il pas trop peu de places au sein des institutions spécialisées dans la préparation à la mise en autonomie ? ;
- Que produit la société pour que les jeunes aient de plus en plus envie de liberté et ne prennent peut-être pas assez conscience des difficultés liées à l'autonomie ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec certains membres de l'équipe du SAJ de Nivelles

Rencontre avec la déléguée en chef du SPJ de Nivelles

Rencontre avec deux intervenantes du CPAS de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat :

Le SAJ énonce que les jeunes qui viennent faire une demande chez eux, évoquent le souhait "d'émancipation", alors que cela ne se fait plus. Il n'y a bien souvent pas de réelle demande de mise en autonomie. Les jeunes n'ont pas conscience des contraintes qui sont liées au fait de vivre seul. Les personnes qui accompagnent des jeunes au SAJ pour ce type de demandes, pensent souvent que l'aide à la jeunesse va payer le logement.

Le SPJ ajoute que les jeunes qui veulent se mettre en autonomie, n'ont souvent pas conscience qu'ils vont devoir mettre des limites à leurs proches, gérer la solitude, leur scolarité et leur budget.

- Au sujet du public concerné :

Le SPJ souligne qu'à leur niveau, il semble y avoir autant de filles que de garçons qui font une demande de mise en autonomie mais les garçons vont plus facilement tenter réellement l'expérience.

Certains jeunes placés en institution depuis longtemps ont conscience qu'ils n'auront pas d'autre choix qu'entamer une mise en autonomie étant donné qu'il n'y a pas de possibilité de réintégration familiale.

Le CPAS énonce recevoir davantage de garçons que de filles. Ces jeunes sont bien souvent confrontés à des difficultés familiales qui sont plutôt liées à leur crise d'adolescence et au manque de communication entre eux et leurs parents.

- A propos des causes du phénomène :

Le CPAS ajoute que certains jeunes vont vers la mise en autonomie parce que leurs parents déménagent au sein d'un logement plus étroit où il n'y a plus assez de chambres.

- Au niveau des ressources :

Le SAJ ajoute les services qui préparent à la mise en autonomie.

Le SPJ énonce que de plus en plus de déchéances parentales sont décidées afin d'éviter que des jeunes paient toute leur vie les dettes de leurs parents.

Le CPAS fait état de la présence du service "insertion" pouvant apporter son soutien dans ce type de situations ainsi que les médiations familiales mises en place au sein de certains services et centres (néanmoins, cette pratique ne serait pas encore réellement dans les mœurs).

- Concernant les hypothèses :

Le SAJ souligne qu'auparavant, la société était plus solidaire. Désormais, elle crée sans cesse de nouveaux besoins.

Le SPJ dénonce la société de consommation qui véhicule l'idée erronée que l'argent est facilement accessible.

Le CPAS ajoute trois éléments :

- Les jeunes ont souvent tendance à présenter leur situation de manière dramatique et exagérée et c'est également parfois le cas des parents ;
- Il existe des jeunes qui sont au courant des droits en lien avec le Revenu d'Intégration Sociale mais pas des devoirs ;
- L'endettement peut être catastrophique pour ces jeunes qui sont face à la société de consommation.

Confrontation à d'autres regards.

- Le SAJ énonce que notre hypothèse selon laquelle : "Les autorités mandantes sont amenées à promouvoir la mise en autonomie dans un but de protection de la jeunesse", est erronée.
Au contraire, ils disent éviter un maximum ce type de situations et si cela doit aboutir, ce sera par un passage du jeune au sein d'un centre spécialisé dans la mise en autonomie. La mise en autonomie est utilisée en dernier recours.
- Le SPJ confirme également ce point, ils ont tendance à freiner ce type de demandes. Néanmoins, il arrive qu'une mise en autonomie soit "un moindre mal" face au vécu du jeune au sein de son milieu familial.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

/

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est mis en place :
 - La présence de l'outil Eva Goa dans le secteur de l'aide à la jeunesse.
 - Mise en place du projet wavrien « Co-toit », 7 logements autonomes dans le centre de Wavre.
- Ce qui devrait être mis en place :
 - Sensibiliser les jeunes et les parents aux difficultés liées à la mise en autonomie ;
 - Réfléchir sur le sens réel de l'accompagnement au sein de l'AMO de ce type de demandes sans mandat et sans aucune obligation pour les jeunes de poursuivre le travail avec notre service ;
 - Il faudrait plus de logements de transition.

Présentation de l'action ou des actions.

Mise en place en 2015 de 7 logements de transition sur Wavre

En 2015, en partenariat avec la ville de Wavre, le Plan de Cohésion sociale, le CPAS et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon, nous avons élaboré et mis en place un projet de 7 co-logement dans le bâtiment de l'ancienne maison pour femmes en difficultés, « le Logis », située rue de Bruxelles.

Les travaux ont été financés par le propriétaire et l'immobilière sociale.

Ce projet s'adresse à tout jeune de 17 à 25 ans qui rencontrent des difficultés sociales, scolaires, sociétales et d'hébergement.

L'objectif est de permettre au jeune de travailler son processus d'autonomisation en bénéficiant d'un logement autonome et d'un accompagnement adapté à sa situation.

Les deux axes principaux de ce projet seront l'accompagnement individuel et le travail communautaire.

Les premiers jeunes locataires sont rentrés dans les logements en septembre 2016.

4. Evaluer l'action

Le projet « cotoit » a été évaluée en 2019.

En voici la conclusion :

Cet habitat solidaire répond concrètement à un besoin identifié par les professionnels : la difficulté de se loger à Wavre. Cette réalité semble se complexifier pour les jeunes adultes qui, au-delà de cet

obstacle, sont parfois confrontés à des problématiques d'autres natures nécessitant un accompagnement éducatif.

De plus, la plupart des locataires viennent chercher au Co-toit bien plus qu'un simple logement. Ils souhaitent être accompagnés vers leur mise en autonomie tout en bénéficiant des avantages du Co-toit (loyer modéré, cohabitation, entraide, partage et solidarité).

Le processus de candidature et la mise à disposition d'un logement est relativement efficace. Cependant, la durée des baux semble inadaptée par rapport au travail réalisé durant l'occupation des locataires. En effet, le Co-toit est perçu à juste titre comme un logement de transition entre un environnement (devenant) inadapté et l'emménagement dans une habitation plus traditionnelle. De plus, lorsqu'une inadéquation entre le locataire et les caractéristiques inhérentes au projet Co-toit est identifiée, les professionnels jouissent actuellement d'une marge de manœuvre très limitée et chronophage. Afin d'éviter la mise en échec du locataire, du projet ou d'une partie de celui-ci, une réflexion sur une nouvelle modalité concernant les baux (durée et renouvellement) est souhaitée. Nous passons donc à une durée de bail de 6 mois, renouvelable 2 fois, pour ne pas excéder les 18 mois.

Le recalibrage de l'axe communautaire a également été nécessaire. Ceci dans le but de faire coïncider la durée de la mise à disposition du logement et les exigences attendues par les professionnels. C'est pourquoi, afin d'éviter la sur sollicitation des locataires tout en privilégiant les objectifs les plus pertinents en fonction de chaque situation particulière, le recalibrage consiste à restreindre l'engagement souhaité en le limitant à la réalisation d'une action volontaire durant le premier bail de six mois, et à la réalisation d'une animation communautaire à l'attention des autres locataires durant le deuxième bail (dans le cas d'un renouvellement). Enfin, ce recalibrage permet également de remettre du sens sur le volontariat plutôt que de privilégier la quantité.

Enfin, plusieurs documents à l'attention des locataires ont été créés ou modifiés dans le but d'explicitier et d'objectiver les éventuelles progressions ou retards pris en fonction de chaque axe de travail (individuel, collectif et communautaire).

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Le projet s'est finalisé en 2016 et une évaluation intermédiaire est prévue en septembre 2017.

L'évaluation de 2019 nous conforte dans l'idée de pérenniser le projet même si ce dernier reste lourd au niveau de l'équipe éducative.

2.2. La dynamique d'appartenance dans les groupes de jeunes avec rejets des pairs en fonction des "modes" actuelles

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous observons certains jeunes qui sont victimes de moqueries ou de rejet au sein d'un groupe, lorsqu'ils ne correspondent pas aux phénomènes de mode actuels (derniers vêtements à la mode ; avoir le dernier GSM ou tablette du moment ; ne pas avoir de trop bons résultats sinon on est un "intello" ; importance de correspondre à l'image que la société a de la beauté féminine et masculine, du bien-être, de ce que représente une vie « réussie » ...).</p> <p>Les jeunes ont tendance à se laisser influencer et changent leurs comportements pour se sentir intégrés à un groupe.</p> <p>Les parents sont également influencés par les phénomènes de mode.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les animations dans les écoles et activités collectives organisées par l'AMO ; - L'analyse des suivis individuels ; - L'analyse en réseau.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Ce phénomène peut exister au sein de tout groupe de jeunes.</p> <p>Nous observons que plus les jeunes grandissent, plus la manifestation de la violence autour de ce phénomène de reconnaissance à un groupe semble s'estomper.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. On pose la question à un jeune de 1ère secondaire sur ses critères d'intégration à son groupe, le jeune répond qu'il est nécessaire d'avoir des vêtements de marque (être "people"); 2. Une autre jeune fille de 1ère secondaire énonce que pour sa part, il faut avoir de longs cheveux afin d'intégrer son groupe parce qu'une fille avec des cheveux courts ressemble à un garçon (manque de féminité) ; 3. Une autre jeune fille de 1ère secondaire se rend à une fête organisée par une amie. Lorsque sa copine constate la manière dont elle s'est habillée, elle lui fait changer de vêtements parce qu'elle n'aime pas sa tenue ;

4. Une maman achète des vêtements de marque à sa fille qui vient d'être inscrite dans une autre école (réputée pour sa fréquentation de jeunes « à la mode »), par crainte que son adolescente ne soit rejetée par les autres ;
5. Une jeune fille ayant un surpoids nous a exprimé son anxiété à l'idée de partir en camp avec d'autres jeunes.

IDENTIFICATION

Quel est le public concerné ?

Principalement les enfants et adolescents quels que soit le milieu social et le sexe. Néanmoins, il semble que les filles soient plus dures entre elles que les garçons.

Ce phénomène se produit dans tout groupe où des jeunes se réunissent (maisons de jeune ; clubs sportifs ; ...).

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

Les jeunes, les parents, les écoles (éducateurs/direction/professeurs/CPMS), les AMO, les thérapeutes, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout sur le territoire

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Les médias, l'influence d'une société consumériste ;
- Les besoins d'appartenance à un groupe et de reconnaissance de tout être humain ;
- La société impose des stéréotypes liés à la mode qui varient avec le temps (mannequinat, belle voiture, belle maison, job idéal, nouvelles technologies, etc.).

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la non-discrimination ;
- Droit à la protection de son identité ;
- Droit à la liberté d'expression en respectant autrui.

<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les animations de l'AMO dans les écoles ; - Les cours d'éducation aux médias mis en place dans certaines écoles ; - Certaines campagnes publicitaires.
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est la société consumériste qui génère cela de manière plus importante ; - Les enfants et adolescents vivant au sein d'une famille à faibles revenus doivent être davantage touchés par ce phénomène dans le Brabant wallon ; - Les médias véhiculent de fausses idées et influencent le comportement des jeunes ; - Si le besoin d'appartenance fait partie de la nature humaine, comment gérer le phénomène dont il est question ? ; - Les jeunes se sentent plutôt appartenir à un groupe lorsque les autres jeunes ont le même style qu'eux, les mêmes valeurs, les mêmes goûts, etc.
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p>Nous avons tenté de rencontrer les Centres PMS qui travaillent au sein des établissements scolaires du territoire afin d'aborder ce phénomène mais cela n'a pas pu être mis en place.</p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <p>/</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>/</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <p>/</p>

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui est déjà mis en place :</u> Les animations mises en place par l'AMO au sein des écoles axées sur l'estime de soi, le respect d'autrui et sur l'influence des groupes et des médias sur la consommation au niveau des jeunes. - <u>Ce qui devrait être mis en place :</u> L'intégration d'un cours axé sur l'éducation aux médias dans le programme scolaire de toutes les écoles.
<p>Présentation de l'action ou des actions. /</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p><u>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</u></p> <p>Voir l'évaluation des animations au niveau du phénomène 6.3.</p> <p>Ce phénomène est essentiellement abordé dans le cadre du harcèlement.</p>
<p>Evaluation finale /</p>

2.3. Le phénomène du bouc-émissaire au sein des jeunes

1. Décrire le phénomène
<p><u>CONSTAT</u> <u>Quel est le phénomène observé ?</u></p> <p>Le phénomène de bouc-émissaire est présent au sein des groupes de jeunes et il est notamment constaté dès l'école fondamentale.</p> <p>Les « agresseurs » se déchargent sur les victimes, de manière ponctuelle ou récurrente. Ils adoptent des attitudes de domination, se moquent d'eux en les désignant comme s'ils étaient coupables de "fautes".</p>
<p><u>SOURCE(S)</u> <u>Sur base de quelle(s) sources(s) ?</u></p> <p>Nous sommes confrontés chaque année à ce phénomène. Lors de nos animations en première humanité, les élèves font état de nombreuses situations vécues au sein des établissements du fondamental.</p> <p>C'est notamment sur base de ce constat que nous avons à nouveau orienté nos animations de prévention au niveau des écoles du fondamental.</p>
<p><u>QUANTIFICATION</u> <u>Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</u></p> <p>Le phénomène touche la plupart des classes du fondamental avec des mécanismes de bouc-émissaires différents qui tantôt s'apparentent à une réelle exclusion du groupe, tantôt plus à de la moquerie répétitive sans nécessairement entraîner une exclusion du groupe.</p> <p>Au niveau du secondaire, le phénomène est plus marginalisé au point de quasiment disparaître dans les dernières années.</p> <p>De manière générale, nous pouvons observer ce phénomène au sein de tout groupe de jeunes.</p>
<p><u>QUALIFICATION</u> <u>Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un jeune garçon ayant peu d'estime de lui-même, a subi de nombreuses moqueries de par sa petite taille et ses cheveux roux ; 2. Un jeune garçon atteint du cancer et ayant du mal à marcher (suite à une opération) est devenu le bouc-émissaire d'autres enfants de sa classe qui le traitant de « canard boiteux ».
<p><u>IDENTIFICATION</u> <u>Quel est le public concerné ?</u></p> <p>Les jeunes des établissements du fondamental et du premier cycle secondaire. Ce sont généralement des jeunes ayant des difficultés à s'affirmer, renfermés sur eux-mêmes, plus fragiles, etc.</p>

Néanmoins tous les jeunes peuvent être victimes de ce phénomène que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leur établissement scolaire.

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les enfants, les jeunes et les parents ;
- Les écoles, les CPMS, les AMO, le SAJ, le SPJ, les centres de guidance, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Ce phénomène se retrouve partout au sein des établissements scolaires.
Néanmoins, ce phénomène peut avoir lieu au sein de toute structure où des jeunes se réunissent et sur les réseaux sociaux.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- D'après les études ethnologiques, le phénomène se retrouve dans toute l'histoire de l'humanité ;
- Les causes sont multifactorielles (profil de la victime, profil de l'agresseur, groupes-classe, peu de réactions du personnel encadrant) ;
- Les jeunes manquent de maturité pour prendre conscience de l'impact sur les personnes victimes de ce phénomène ;
- Certains enfants et jeunes sont considérés comme « différents » des autres sur un ou plusieurs points (avoir de bons résultats scolaires ; être précarisé ou riche contrairement aux autres ; le manque d'hygiène ; le surpoids ou la maigreur ; la grande sensibilité ; etc.).

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit à la non-discrimination ;
- Droit à la protection de l'identité.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les animations des AMO centrées sur le respect d'autrui ;

- L'intervention des CPMS dans les écoles ;
- La campagne "Non à la violence à l'école", à Wavre ;
- Le jeu des trois figures de Yapaka : ce projet vise à former les enseignantes maternelles au jeu de rôle des trois figures. Jouer une heure par semaine à l'agresseur, à la victime et au redresseur de torts soutient non seulement les objectifs classiques de l'enseignement maternel, mais a également des effets bénéfiques en termes de prévention de la violence ;
- Les formations sur le thème ;
- Le projet pilote de l'orangerie " Prévention de la violence " consistant à agir sur les violences en milieu scolaire par la mise en place de règles dans la cour de récréation et d'un cercle de médiation dans chaque classe (Chercheurs de l'université de Mons à la base de ce projet : Monsieur Bruno Humbeeck et Monsieur Frédéric Hardy) ;
- La Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert un numéro gratuit d'informations, « Ecole et Parents ». Cette ligne verte vise à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Ce phénomène a connu une recrudescence avec l'arrivée des réseaux sociaux telle que Facebook ;
- Il semble y avoir des classes dont le contexte est propice au développement de ce phénomène ;
- Il existe un manque de vigilance, une banalisation, voir une participation au phénomène par certains intervenants.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec plusieurs écoles situées sur le territoire

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat et du public concerné :

Pour les intervenants scolaires, ce phénomène a toujours existé et il est récurrent au sein des établissements scolaires en primaire et en secondaire. Il est nécessaire d'agir avec prudence dans ce type de situations tout en veillant à travailler avec les deux parties concernées (auteur (s) et victime(s)) afin de tenter de désamorcer les conflits.

Ce phénomène serait surtout présent en 1ère, 2ème et 3ème secondaire.

Ils confirment que bien souvent, les jeunes qui deviennent "agresseurs", ont été victimes de ce phénomène auparavant. Il arrive que les agresseurs n'aient même pas conscience des impacts sur les victimes et qu'ils agissent plutôt pour taquiner.

Autrefois, les enfants et les jeunes n'étaient bouc-émissaires qu'à l'extérieur de chez eux.

Actuellement, avec le développement des réseaux sociaux, ils continuent à être victimes même lorsqu'ils rentrent chez eux.

Les victimes sont souvent des enfants ou des jeunes qui ont du mal à s'exprimer, qui ressentent un mal-être et sont considérés comme "incompétents" en quelque chose aux yeux des autres (exemple : ne pas parvenir à bien jouer à un sport lors du cours de gymnastique). Souvent, c'est un phénomène de masse qui se produit avec la création de petites bandes de jeunes.

- Au niveau des ressources :

Les intervenants scolaires ajoutent les médiations entre les auteurs et les victimes, les lieux d'écoute au profit des victimes et les professeurs qui sont attentifs à ce type de situations. La prévention de ce phénomène par un du cadre et en effectuant des mises en garde est également une ressource énoncée par un directeur.

- Au niveau des hypothèses :

Selon les écoles, certains enfants auront davantage une tendance à agir comme "agresseurs" comme si cela était inscrit en eux.

Notre société est responsable car elle ne montre plus l'exemple aux plus jeunes.

Confrontation à d'autres regards.

- Certaines écoles estiment que les CPMS ne sont pas une réelle ressource pour eux étant donné leur surcharge de travail ne leur permettant pas toujours d'être soutenant.
- Dans le cadre de notre hypothèse selon laquelle : "Il existe un manque de vigilance, une banalisation, voir une participation au phénomène par certains professionnels", les écoles soulignent qu'il est important de ne pas généraliser. De nombreux professionnels feraient plutôt preuve de maladresse et d'un manque de vigilance plutôt que d'une réelle banalisation et participation au phénomène.
- Les intervenants scolaires des établissements scolaires du fondamental dénoncent l'absence d'éducateurs et le fait que ce soient les directions qui doivent gérer l'ensemble des problèmes.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Ce phénomène a connu une recrudescence avec l'arrivée des réseaux sociaux telle que Facebook ;
- Il semble y avoir des classes favorables au développement de ce phénomène ;

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place et doit être poursuivi :
 - Les animations et les interventions « classe » organisées par l'AMO au sein des écoles sur la communication non violente ;
 - Le projet pilote de l'orangerie "Prévention de la violence".
 - Mise en place de l'action « No Blame » à l'institut de la Providence de Wavre.
 - **Nombreuses interventions ciblées (intervention « classe »).**
- Ce qui devrait être mis en place :
 - Veiller à travailler avec les deux parties concernées (auteur et victime) afin de tenter de désamorcer les conflits ;
 - Il faudrait plus de personnel qualifié au sein des établissements scolaires ;
 - Des médiations devraient être mises en place au sein de toutes les classes ;
 - Favoriser les formations sur le thème et sur la gestion de conflits.

Présentation de l'action ou des actions.

De 2014 à 2017, nous avons continué nos animations dont vous trouverez les projets pédagogiques sur notre site Internet carrefourj.be

Action «NO BLAME »

Par ailleurs face aux nombreux cas de harcèlements entre élèves dans les écoles secondaires, certaines ont décidé d'agir en utilisant la méthode No Blame, qui ne signifie « pas de sanction ». C'est le cas, par exemple, de l'Institut de la Providence à Wavre.

Le principe de la méthode No Blame est simple : on ne punit pas le ou les harceleur(s), mais on met en place un dispositif d'intervention afin que cesse le harcèlement. Cette méthode, venue tout droit d'Angleterre, a séduit Pascale Maljean, la directrice de l'établissement wavrien. En collaborant avec les éducateurs et les enseignants, la direction a mis en place une cellule, nommée Ecout'Emoi, qui reprend les sept étapes de la méthode No Blame. Des étapes que nous explique la directrice :

Etape 1: entretien avec la victime

La première chose à faire, c'est de parler avec l'élève qui est ou qui semble être harcelé. On clarifie

les choses parce que, parfois, il peut être perturbé par des choses qui n'ont rien à voir avec l'école, un problème familial par exemple. On lui demande d'expliquer ses émotions.

Lorsqu'il s'agit d'un cas de harcèlement avéré, on propose au jeune de mettre en place un groupe d'entraide. Pour former ce groupe, l'élève doit établir une liste de 8 noms : avec ceux qui l'ennuient, avec des noms d'élèves neutres, des noms d'élèves qui sont positifs avec lui, et enfin des noms d'élèves qui ont de l'influence dans la classe ou dans le groupe.

Etape 2 : rassemblement des élèves désignés

On réunit alors le groupe, et ce de façon assez informelle. On va trouver les élèves dans la cour, ou alors en classe et on leur demande s'ils sont libres à la récré pour une réunion spéciale. Cela doit rester simple, rien n'est prévu longtemps à l'avance. Lorsque le groupe est formé et réuni, on explique aux 8 membres qu'on a un problème en tant qu'adulte, puisqu'un des élèves ne se sent pas bien dans la classe. Cet élève n'est évidemment pas présent. On ne revient pas sur les faits, mais on parle des émotions du jeune harcelé. Cela se fait toujours en présence de deux adultes, la personne qui a eu les contacts avec l'élève et souvent un professeur qui a un bon contact avec ce jeune. L'objectif, c'est de développer de l'empathie chez les membres du groupe, car bien souvent ils ne se rendent pas compte de la violence de leurs propos ou de leurs faits.

Etape 3: présentation du problème au groupe-cible

Un des adultes présents prend alors la parole. Il parle en son nom : « J'ai un problème parce que tel élève est vraiment très mal dans ma classe, il pleure énormément pour le moment. Il se sent exclu. Il n'a plus envie de venir à l'école. En tant que titulaire, je ne peux pas le laisser comme ça. J'ai besoin de vous. Je sais qu'on va trouver des idées ensemble pour améliorer la situation. Quelles sont vos idées ? Que peut-on mettre en place pour que cet élève se sente mieux ? » Et comme on ne rentre pas dans les faits, aucun membre du groupe n'est incriminé. Chacun est libre de s'exprimer et de partager ses idées.

Etapes 4, 5 et 6 : partage des responsabilités, propositions et responsabilisation du groupe pour l'action

Ensuite, on demande à chaque élève d'imaginer une action concrète à faire avec la victime de harcèlement. Elle doit être réalisable dans la semaine. Et ça ne doit pas être simplement « je vais être sympa » mais plutôt des propositions comme « on doit faire un travail à deux en français, je vais me mettre avec lui », ou encore « on prend le même bus, je vais aller m'asseoir près de lui aujourd'hui ». L'élève qui harcèle l'autre peut, par exemple, proposer de ne plus parler à l'élève qu'il ennue. Le principe c'est que chacun apporte sa petite pierre à l'édifice. Avec toutes ces actions, l'élève qui se sent à l'écart va pouvoir trouver sa place petit à petit.

Etape 7 : entretiens individuels

Après une semaine d'actions, « les choses se sont mises en place et en général, l'élève qui était en souffrance sourit de nouveau, il revient à l'école. Lui qui était rejeté se sent à nouveau accepté, faisant pleinement partie du groupe. On constate une vraie transformation de l'élève », confie Pascale Maljean. Les professeurs retrouvent alors les élèves du groupe lors d'un rendez-vous individuel et leur demandent s'ils ont pu réaliser leurs actions.

Un bilan souvent très positif

La plupart du temps, l'élève harcelé est de nouveau intégré après quelques jours. Il se sent mieux, et le phénomène de harcèlement prend fin. Et comme les harceleurs ne sont pas sanctionnés, il n'y a pas de représailles. Même si c'est important qu'il y ait un adulte qui cadre, ce sont les jeunes qui sont en action. C'est très stimulant car ce sont eux qui apportent la solution. « S'ils peuvent partir dans leurs vies d'adultes en se disant qu'ils ont réussi à faire quelque chose en se mettant ensemble, qu'il y a des solutions quand chacun apporte une petite partie du puzzle, on aura mis une bonne petite graine en eux », souligne Pascale Maljean.

Depuis la mise en place de la cellule Ecoute'Emoi, plus aucune situation de harcèlement n'est remontée jusqu'au bureau de la directrice. Les professeurs gèrent. Même l'ambiance a changé, elle est beaucoup plus sereine. Des activités sont même mises en place pour que les élèves apprennent à mieux se connaître, à sortir des préjugés et des a priori qu'ils ont au départ. « Parce qu'au final, une classe c'est des élèves qui vont devoir vivre ensemble pendant un an », explique Pascale Maljean. « Et aujourd'hui on est de moins en moins habitué à vivre ensemble, puisqu'on est très souvent seul, devant nos ordis... A l'école on est d'abord et avant tout un groupe, et il faut que ce groupe fonctionne bien ».

A l'Institut de la Providence, le corps professoral et la direction sont contents. Parce que même si ces actions demandent du temps et de l'investissement, le jeu en vaut la chandelle. « Quel temps gagné, quels résultats probants », explique encore la directrice. « On remplit vraiment notre mission d'école. On fait de nos jeunes des futurs citoyens. Et s'ils partent en tant qu'adultes avec ça dans leur mémoire, on aura fait quelque chose de bien. »

(Tiré d'un entretien avec un journaliste)

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Noter que l'évaluation des animations ne se veut pas finale mais plutôt intermédiaire visant un processus en évolution perpétuel.

Enseignements : Nous pouvons témoigner d'un accueil toujours très positif de la part des établissements scolaires, aussi bien concernant notre action auprès des 1ères humanités que dans le degré fondamental.

Effectivité : nous reprenons chaque année dans notre rapport d'activités le nombre de jeunes et de classes touchés.

Efficacité : elle nous semble réellement atteinte au niveau des jeunes touchés. Malheureusement, nous devons constater que par rapport aux objectifs que nous nous étions assignés pour sensibiliser le corps professoral, ils ne sont pas toujours atteints. En effet, nous constatons à maintes reprises que certains instituteurs et/ou professeurs ne participent pas activement au processus.

Efficience : nous essayons chaque année de revoir le ratio coût/bénéfice de cette action. A ce sujet, nous avons décidé en 2016 de ne plus mettre qu'un seul animateur par animation. Ce qui nous a permis de démultiplier notre offre de service. Par ailleurs, toujours en terme d'efficience, grâce à l'apport d'une stagiaire en psychologie qui a évalué notre processus, nous avons ajouté à l'animation une affiche afin de laisser une trace écrite et palpable au sein de chaque classe.

Au niveau de l'équité, nous proposons cette action à tous les établissements scolaires de notre

territoire.

Points forts :

- une action s'appuyant sur des supports réalisés par le Ministère de l'Education nationale français répertorié sur le site « non au harcèlement » ;
- une équipe ayant une expérience dans l'animation ;
- un gros point d'ancrage aussi bien au sein des établissements scolaires qu'au niveau des jeunes étudiants touchés ;
- une animation qui a fait ses preuves (évaluation, ...);
- la rencontre d'une thématique jugée prioritaire aussi bien par les directions des établissements scolaires qu'au niveau des parents d'élèves.

Points faibles :

- l'investissement des instituteurs n'est pas toujours en adéquation avec nos attentes méthodologiques (manque d'implémentation de certains outils post-animations tels que les cercles de médiation,...) ;
- la charge de travail importante qui ne nous permettra pas de répondre à toutes les demandes du territoire .

Nous nous posons toujours la question de la priorisation de cette activité chronophage.

A noter qu'une de nos stagiaires de 2019-2020 va faire son TFE sur le processus « No blame ».

Evaluation des interventions « classe »

Si l'évaluation de nos interventions « classe » est positive, nous constatons malheureusement que trop d'établissements scolaires recourent à ce type d'intervention.

Evaluation finale

2.4. La ghettoïsation de certaines cités sociales et la stigmatisation des habitants

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>La politique liée au logement durant les années 1960/1970 a encouragé la mise en place de cités sociales, entraînant a posteriori des phénomènes de ghettoïsation. Cette ghettoïsation et la stigmatisation provoquent un cercle fermé dont les habitants des cités sociales ont du mal à sortir. Les services sociaux ont tendance à maintenir ce phénomène par le développement de leur travail communautaire au sein des quartiers.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail au sein des quartiers et les activités communautaires organisées par l'AMO ; - L'analyse des suivis individuels ; - Le projet de prévention générale sur la désaffiliation sociale.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Il est impossible de quantifier pour l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en place d'une petite infrastructure sportive de quartier au sein d'une cité sociale permet l'accès à des activités mais renforce le phénomène de ghettoïsation ; 2. Une école située sur le territoire est fréquentée principalement par des enfants vivant au sein de cités sociales. De nombreux parents ne veulent pas y mettre leurs enfants pour cette raison, ils énoncent des jugements vis-à-vis des enfants de cités (enfants mal éduqués ; ayant des problèmes ; souvent d'origine étrangère ; etc.).
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tous les habitants des cités sociales, hommes, femmes et enfants, de tout âge et de toute nationalité.</p>

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les enfants, les adolescents et les adultes (des cités sociales) ;
- Les sociétés de logements sociaux, les communes (Plan Cohésion Sociale), l'ONE, les AMO, le SAJ, le SPJ, les régies de quartier, les médecins traitants, les écoles, les CPMS, les CPSE, les CPAS, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Dans certaines cités sociales présentes sur le territoire.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- La politique du logement dans les années 1960/1970 et la manière dont les communes agencent les cités sociales ;
- Le manque d'une politique de décroisement des cités sociales ;
- Les politiques sociales mettant en place des services (écoles, maisons des jeunes, magasins,...) au sein des cités sociales renforcent un repli de cette population ;
- L'arrivée massive de familles à revenus élevés dans le Brabant wallon.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la non-discrimination ;
- Droit à la protection de la vie privée.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les politiques de logement visant une meilleure mixité sociale au sein des quartiers ;
- Le projet de prévention générale sur la désaffiliation sociale permettant la réalisation de projets au bénéfice des habitants des cités en favorisant des activités extérieures ;
- Les régies de quartier qui font de la médiation sociale, des projets citoyenneté, etc.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Compte tenu de la configuration du Brabant wallon, la ghettoïisation est renforcée ;
- Nous nous questionnons sur la pertinence des priorités politiques en matière de logements sociaux ;
- Quel est le lien entre la ghettoïisation et la crise économique? ;
- Comment cesser la stigmatisation des habitants des cités sociales ? ;
- Comment aider ces derniers à ne pas se laisser enfermer au sein des stigmatisations extérieures ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec la Régie de Quartier et le Plan de Cohésion Sociale de Chastre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Concernant le constat :

Un élément est ajouté par les services : les familles à revenus modestes n'ont pas réellement envie de vivre à côté de familles plus précarisées, ce qui renforce ce phénomène.

Ce phénomène est observé au sein des quartiers sociaux de Chastre. Les habitants déménagent peu de ces quartiers, ce qui renforce la ghettoïisation.

- A propos des causes :

- De nombreuses personnes d'origine étrangère et de même famille ont été orientées au sein de maisons sociales dans les mêmes quartiers. Il y a une tendance à réunir le même type de population au sein des mêmes quartiers ;

- Certaines communes ont construit des quartiers sociaux afin d'obtenir la subvention mais n'ont pas réfléchi à la manière de concevoir ces quartiers et d'y répartir la population.

- Concernant les ressources du phénomène :

- L'aménagement des espaces verts par la Régie de Quartier au sein des quartiers sociaux ;

- Les activités extramuros permettant aux habitants de sortir de temps en temps de leur quartier.

- Au niveau des hypothèses et questions en lien avec le phénomène :

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il existe un manque de réflexion des sociétés de logements sociaux sur la manière de répartir la population au sein des quartiers ; ➤ Comment réduire ce phénomène ancré dans les esprits depuis si longtemps?
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>/</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <p>Compte tenu de la configuration du Brabant wallon, la ghettoïsation est renforcée.</p>

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui est déjà mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La volonté de notre service à proposer des activités collectives en insistant sur l'importance de la mixité et que celles-ci soient organisées également en dehors des cités sociales. ➤ En continuité au projet de prévention générale 2015-2017, le service préconise une approche ciblée sur différents quartiers sociaux. La vulnérabilité des jeunes y est fortement renforcée par une forme de ghettoïsation. - <u>Ce qui devrait être mis en place :</u> <p>Il faudrait agir sur la politique globale du logement.</p>
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>Carrefour J continue son ancrage au sein des quartiers sociaux de Chastre et par l'intermédiaire du dispositif « article 27 », permet à de nombreux jeunes de sortir des quartiers et d'avoir accès à des activités culturelles multiples.</p> <p>Pour ce faire, l'AMO Carrefour J a bénéficié d'un financement via l'opération CAP 48 pour l'achat d'un véhicule Combi 9 places.</p> <p>Par ailleurs, en 2016, l'AMO a organisé pour la première fois un « weekend familles » dans les Ardennes. Toutes les familles étaient issues des quartiers sociaux de Chastre.</p> <p>Elles ont toutes participé à la mise en œuvre du week-end (le programme et les règles de vie en groupe). Ce week-end fut une belle réussite et le projet sera réitéré en 2017.</p>

Enfin, début 2017, le cabinet du Ministre Madrane a lancé un appel à projets HLM "Hors les Murs" qui rentre en résonance avec notre constat, mais dont la candidature de Carrefour J n'a pas été soutenue par le Ministre.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Enseignements de ces diverses actions : ces dernières répondent réellement à un besoin du public ciblé.

Effectivité : voir rapport d'activités 2016

Efficacité : proposer une pédagogie de projets permet d'allier préparation de l'action et point d'ancrage, tout en permettant aussi de sensibiliser l'utilisateur à l'aspect financier.

Efficience : le partenariat avec des services locaux (régie des quartiers, plan de cohésion sociale) nous permet de ne détacher qu'un seul travailleur pour ce type d'action qui touche un grand nombre de jeunes et de familles.

Points forts :

- L'implication positive des usagers du début à la fin de l'action et ce via la mise en place d'une pédagogie de projet développée tant avec les familles qu'avec les jeunes ;
- Le point d'ancrage maximum au sein des quartiers sociaux ;
- La mise en évidence des ressources et des compétences des jeunes et des familles à nouveau via la mise en place de la pédagogie de projet.

Points faibles :

- La recherche de financement supplémentaire ;
- La difficulté de rencontrer l'ensemble ;
- L'obligation de garder une position professionnelle dans le cadre d'actions de grande proximité (camps, sorties-familles...).

Evaluation finale du projet de prévention générale 2015-2017

« A partir de ce type d'actions, il est toujours difficile d'évaluer les effets attendus des intervenants qui ne rentrent pas toujours en résonance avec les effets attendus des usagers. Ainsi, si des évaluations sont toujours réalisées en fin de chaque activité avec les bénéficiaires, elles ne sont pas de nature à apporter un éclairage pertinent sur notre objectif visant à combattre le phénomène de l'isolement. Néanmoins, comme l'année passée, nous pensons avoir atteint un des objectifs que nous nous étions assignés à posteriori : « sortir les jeunes des quartiers sociaux par le biais d'activités de socialisation ».

Par ailleurs, nous pouvons aussi pointer un effet très positif d'ancrage avec certaines familles grâce à un WE famille qui s'est très bien déroulé et qui est d'ores et déjà programmé dans les années futures. C'est aussi pour nous l'occasion de rompre l'isolement de chaque famille. » (Rapport d'activité du projet de prévention générale 2015-2017 Paupérisation des quartiers.)

2.5. Le processus de radicalisation chez les jeunes (2014)

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>En soi, le phénomène a été peu présent dans notre pratique quotidienne. Quelques situations individuelles auraient pu apparaître comme préoccupantes ces dernières années mais dans le contexte de l'époque, elles n'ont pas conduit à l'éclairage de ce phénomène avant les attentats de 2016.</p> <p>C'est dans le contexte actuel que nous nous devons de décrire ce phénomène même s'il reste peu prégnant dans notre quotidien professionnel sur Wavre.</p> <p>Le phénomène peut être désigné comme un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme d'action violente, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi (cf. définition de Fhradrad Khosrokhavar).</p> <p>La radicalisation n'est pas ainsi exclusive au terrorisme islamiste mais intègre tout type d'idéologie, religieuse ou non, qui conduit l'individu à choisir l'action violente au nom des croyances auxquelles il adhère sans compromission possible. Ce phénomène conduit progressivement vers un engagement « terroriste » contre les autres membres de la société dont il rejette, inconditionnellement, les valeurs et le mode de vie. On parle ainsi de processus de radicalisation par paliers avec adhésion et rupture avec l'environnement habituel.</p> <p>La radicalisation apparaît comme un phénomène profondément lié à l'exploitation de conflits d'identité, fragilités renforcées par des ruptures (scolaire, familiale, histoire personnelle...).</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail au sein des quartiers et les activités communautaires organisées par l'AMO ; - Le contexte sociétal.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Nous l'avons rencontré de manière concrète dans une prise en charge. Le processus est par contre plus prégnant dans plusieurs situations sans qu'on ait la connaissance qu'il aboutisse à des formes extrêmes...</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une maman est venue nous voir concernant la radicalisation de son fils. Nous l'avons accompagné vers le service de l'aide à la jeunesse. 2. Une autre maman est venue nous consulter par rapport à sa jeune fille souhaitant se convertir à l'Islam.

<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Essentiellement les jeunes d'origine maghrébine.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La société dans son ensemble.
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure de décrire cela.</p> <p><i>Ces trois dernières années nous ont confortés dans l'idée que cette problématique était peu visible dans notre quotidien pour en tirer des conclusions. Une interpellation sera faite lors du prochain conseil du plan de cohésion sociale.</i></p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

(Extrait de l'interview de Corinne Torrekens « les causes multiples du radicalisme » in Revue démocratie, 2016).

Quels sont les facteurs qui font basculer les jeunes vers la violence jihadiste ?

À partir du profil des individus radicalisés et en se basant sur les travaux de certains chercheurs, il est possible d'isoler quatre sphères de facteurs qui sous-tendent le processus de radicalisation. Ces facteurs sont en interaction, ce qui rend bien évidemment chaque parcours très individuel.

Dans la première sphère, on identifie des éléments de contexte, notamment au niveau international. L'exemple-type, c'est évidemment le conflit israélo-palestinien. Mais on peut également pointer l'intervention américaine en Irak, le sort des Rohingyas en Birmanie ou le « printemps arabe ». La destitution, puis la condamnation à mort du président égyptien démocratiquement élu Morsi (Frères musulmans) par le général Sissi (soutenu tacitement par l'Occident) sont des épisodes qui ont également choqué de nombreux jeunes d'ici.

À cela s'ajoute un contexte belge délicat : les discriminations et l'islamophobie sont une réalité confirmée par de nombreuses études. Les monitorings socioéconomiques montrent par exemple que les personnes d'origine maghrébine ou turque ont 30 % de probabilités en moins de trouver un emploi. Et cela, indépendamment de la question du diplôme. Deux autres études montrent en effet que les Belgo-Marocains ont un taux de diplôme de l'enseignement supérieur proche de 40 %, soit un taux plus élevé que la moyenne générale. La compilation de l'ensemble de ces phénomènes est de nature à nourrir un sentiment de frustration et d'injustice pour les musulmans de chez nous.

Quelles sont les autres sphères de facteurs ?

La deuxième sphère relève d'éléments psychosociaux, c'est-à-dire ce qui peut attirer un individu vers un basculement dans la violence : la sensibilité aux questions d'injustice, l'impulsivité, l'agressivité, la dépression, la psychopathie... Parmi les terroristes récemment identifiés, nombreux avaient ainsi un passé de délinquant, de consommateur de drogue.

La troisième sphère de facteurs concerne tout ce qui va pouvoir attirer un individu vers le jihadisme. Un groupe radical est en fait une sorte d'entreprise qui fournit des biens et services. À des individus en perte de sens, nourris par un sentiment d'injustice, le groupe radical offre des réponses binaires et simplistes par rapport à des enjeux complexes. Le groupe offre aussi une capacité d'action directe contrairement à l'engagement politique et associatif. Celui-ci, leur dit-on, ne fonctionne pas puisqu'il est en incapacité de régler les problèmes de discriminations ou d'islamophobie. En outre, le groupe radical offre à un individu empreint à des failles identitaires une identité « minute-soupe », laquelle est basée sur un esprit de camaraderie et sur un islam radical prêt à l'emploi qui va enfin lui être correctement expliqué.

Enfin, dans la quatrième dimension de facteurs, on identifie les déclencheurs, c'est-à-dire l'événement qui va engendrer le processus de radicalisation : un décès, un divorce, le fait de connaître quelqu'un qui est déjà parti en Syrie, un conflit avec un prof, un contrôle de police qui tourne mal...

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

A développer ultérieurement.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les campagnes de sensibilisation au processus de radicalisation ;
- Mettre en place un numéro vert d'information...

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Que faire face au phénomène et comment aider adéquatement un parent qui demande de l'aide ;
- Comment aider un jeune pour lequel on soupçonne un processus de radicalisation ;
- Quelle est l'ampleur sur notre territoire ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

Nous n'avons entamé aucune contre-épreuve mais lors du dernier comité d'accompagnement du PCS wavrien, nous avons été avisés que la responsable du PCS, Laurence Caps, avait été désignée comme fonctionnaire référent radicalisme. (voir ci-dessous ce qui est fait)

Confrontation à d'autres regards.

/
Quelles sont les hypothèses stabilisées ?
Compte-tenu de l'ampleur sociétale, la phénomène est stabilisé.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place :
 - En date du 2 août 2016, la DICS a transmis un appel à projet visant à « l'amélioration du vivre ensemble et de la prévention du radicalisme violent » avec une enveloppe de 2 millions d'euros. Le PCS de Wavre a rentré un projet et a d'ores et déjà désigné comme fonctionnaire référent sa responsable Laurence Caps.
 - La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un Centre d'Aide et de Prise en charge des personnes concernées par le Radicalisme et l'Extrémisme menant à la Violence (CAPREV). Ce centre souhaite mettre en place un large réseau avec les référents communaux. Ce centre dépendra du secteur des maisons de justice. Depuis le début de l'année, ce centre propose un accueil téléphonique via son numéro vert 0800 111 72 accessible de 8 à 20 heures sauf les dimanches et jours fériés.
 - Nombreux débats avec les jeunes suite aux événements en lien avec le phénomène (laisser la possibilité d'en discuter,...) + accompagnement de groupes de jeunes de Chastre à la pièce "Djihad".
 - Dans les suivis individuels, l'équipe éducative a été confrontée à plusieurs demandes touchant cette problématique. A chaque fois, une solution individuelle a été trouvée.

- Ce qui devrait être mis en place :

/

Présentation de l'action ou des actions.
/

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite
/

Evaluation finale
/

2.6. Les MENA et MEA

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT <i>Nous n'avons pas repris la problématique des MENA en 2014 mais avons enregistré une arrivée massive de jeunes étrangers essentiellement accompagnés. C'est une population plus vulnérable notamment au niveau de la langue. Le phénomène demandera à être peaufiné ultérieurement...</i></p>
<p>SOURCE(S) <i>Sur base de quelle(s) sources(s) ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le travail au sein de l'école des devoirs de Boichamp.</i>
<p>QUANTIFICATION <i>Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</i></p> <p><i>Nous aimerions partager nos constats avec d'autres car le phénomène est apparu au niveau de notre école des devoirs.</i></p>
<p>QUALIFICATION <i>Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les jeunes ne parlent pas bien le français ;</i> - <i>Un ou deux parent(s) ne parle pas le français ;</i> - <i>Difficulté quant au suivi scolaire ;</i> - <i>Difficulté au niveau culturel.</i>
<p>IDENTIFICATION <i>Quel est le public concerné ?</i></p>
<p>CONTEXTUALISATION <i>Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La société dans son ensemble.</i>
<p>LOCALISATION <i>Où le phénomène se produit-il ?</i> <i>Nous n'avons que peu d'information à ce sujet.</i></p>

2. Analyser et interpréter le phénomène
<p><i>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</i></p> <p><i>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</i></p> <p style="text-align: center;"><i>A développer ultérieurement.</i></p>

<p><i>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mieux articuler le réseau social de PEC et d'encadrement.</i>
<p><i>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>C'est un phénomène très connu dans les grandes métropoles et beaucoup moins dans les petites villes comme la nôtre. Nous sommes donc au début d'une conscientisation.</i>
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p>
<p><i>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</i></p>
<p><i>Confrontation à d'autres regards.</i> /</p>
<p><i>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</i></p>

<p>3. Agir</p>
<p><i>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u><i>Ce qui est déjà mis en place :</i></u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Nombreuses écoles des devoirs qui répondent adéquatement ;</i> ➤ <i>Mise en place d'un dispositif de cours de français pour jeunes et parents via l'EDD Ta'Awun ;</i> - <u><i>Ce qui devrait être mis en place :</i></u> <p><i>Mieux articuler les complémentarités, à titre d'exemple, le service Ta'Awun souhaite mieux conventionner les PEC de jeunes durant les heures scolaires. Cette pratique poserait problème à certains établissements scolaires.</i></p>
<p><i>Présentation de l'action ou des actions.</i></p>
<p>4. Evaluer l'action</p>
<p><i>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</i></p>
<p><i>Evaluation finale</i></p>

3. Les violences **structurelles et atteintes** **aux droits fondamentaux**

3.1. L'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes

<h4>1. Décrire le phénomène</h4>
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>La difficulté pour un jeune de trouver une formation et/ou un emploi (notamment : contrat d'apprentissage, job étudiant) est fort présente, surtout depuis la crise. Malgré les mesures gouvernementales pour favoriser l'emploi et la formation, de nombreux jeunes restent « sur la touche », malgré leurs recherches et l'accompagnement par divers services.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse lors des permanences ; - Retours lors des animations CEFA-IFAPME.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Ce phénomène n'est pas quantifiable pour l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <p>Un jeune de 17 ans éprouve des difficultés à trouver un patron qui accepte de le prendre en contrat d'apprentissage et reste donc en attente d'inscription à l'IFAPME.</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Les jeunes proches de la majorité ou majeurs, les jeunes désirant s'orienter vers l'IFAPME ou le CEFA, les jeunes à la recherche d'un job étudiant pendant l'année et/ou pendant les vacances scolaires. Pas de distinction filles-garçons. Les jeunes ont entre 15 et 18 ans et viennent de tout milieu social.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes et leurs familles ; - Les AMO, le Forem, Carrefour Formation, les délégués à la tutelle, l'IFAPME, le CEFA, les agences intérim, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout sur le territoire.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Il y a peu d'offres d'emploi chez les patrons d'entreprises ou via les agences intérim ;
- Il y a des demandes de jeunes très spécialisées mais peu de réponses en la matière ;
- Certains jeunes manquent de motivation dans leurs recherches ;
- Certains jeunes ont un curriculum vitae mal élaboré, une mauvaise connaissance quant à la manière de rechercher une formation ou un emploi ;
- Certains jeunes ne sont pas soutenus et encouragés par leur entourage ;
- Certains jeunes ont des difficultés au niveau de savoir-être (hygiène, comportements...), etc.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit au développement des capacités ;
- Droit à l'information.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les projets « été solidaires » ;
- Les centres commerciaux et gros demandeurs en étudiants sur le territoire (Décathlon, Walibi, GSK...);
- Les maisons de l'emploi ;
- Le salon de l'Emploi et de la Formation ;
- Le projet Post-SAS (O18) ;
- Les offres de patrons affichées à l'IFAPME + les listes disponibles par les délégués à la tutelle ;

- Les nombreuses agences intérim sur Wavre ;
- Les articles 60 des CPAS ;
- Les permanences MIRE.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Quelle possibilité d'avenir professionnel pour des jeunes ne disposant pas de CESS ? ;
- Quid de l'efficacité des agences intérim ? (de nombreux jeunes nous disent qu'ils doivent les harceler pour une possibilité d'emploi) ;
- Quid des délégués à la tutelle qui ne sont pas souvent disponibles pour aider et accompagner les jeunes dans leurs recherches ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec la Régie de quartier et le Plan de Cohésion Sociale de Chastre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- A propos du constat :
Ce phénomène est constaté de manière récurrente à Chastre.
- A propos des causes, il y a également :
 - Les aides à l'emploi peuvent s'avérer être des pièges "vicieux», certains n'y ont pas droit et d'autres, après une certaine période, n'y ont plus droit ;
 - L'accès à la formation n'est pas toujours aisé ;
 - La demande des chercheurs d'emploi est plus forte que l'offre ;
 - La nouvelle politique de l'ONEM qui consiste à mettre la pression aux chômeurs.
- Concernant les ressources du phénomène, il existe aussi :
 - La Régie de quartier organise des formations "pré qualifiantes" afin que les personnes qui les ont suivies, puissent ensuite réussir d'éventuels tests d'entrée donnant accès à d'autres formations ;
 - Le PCS signale qu'ils collaborent avec la MIRE qui possède une permanence au sein de leurs locaux ;
 - Les communes qui engagent des jeunes au sein de leur service technique ou dans le cadre des plaines de jeux en job étudiant ;

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les agences locales pour l'emploi ; ➤ Les services "insertion" des CPAS. <p>- Au niveau des hypothèses et questions en lien avec le phénomène :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comment décroisonner le monde du travail ? ; ➤ Les critères d'embauche restent bien souvent subjectifs ; ➤ Beaucoup de personnes sont mal informées sur les possibilités d'aide dans le cadre de la recherche d'un emploi ou d'une formation.
<p>Confrontation à d'autres regards. /</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ? /</p>

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entre 2014 et 2017, L'AMO a été sollicitée par de nombreuses demandes de jeunes de 18-25 ans et les a orientés (Carrefour Formation, PCS, SIEP...) <p>- <u>Ce qui devrait être mis en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expliquer le plus clairement possible aux jeunes toutes les aides qui existent afin d'avoir accès à l'emploi ou à une formation. De nombreuses aides apportées notamment par le biais du Forem sont encore mal connues ; ➤ Il devrait y avoir une coordination entre services sur le territoire afin que les jeunes aient accès à toutes les aides nécessaires dans le cadre de ce phénomène.
<p>Présentation de l'action ou des actions. /</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite /</p>
<p>Evaluation finale /</p>

3.2. Les difficultés liées à la mobilité dans certains villages

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Sur le territoire, il existe des villages isolés où les transports en commun passent à moindre fréquence. Ce qui pose des difficultés aux habitants ne pouvant se déplacer autrement. <u>Par exemple</u> : St-Géry, Cortil-Noirmont, Gentinnes, Blanmont, Walhain, Biez, Néthen, Archennes, etc.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Travail de quartier ; - Analyse en réseau.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure de quantifier le nombre de familles touchées par ce phénomène au niveau de l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les jeunes que nous suivons qui vivent à Cortil-Noirmont ou à St-Géry éprouvent des difficultés à trouver un job étudiant ou un contrat d'apprentissage étant donné qu'ils dépendent des transports en commun et qu'il y a très peu de passage de ceux-ci ; 2. Plusieurs familles éprouvent des difficultés à se rendre dans un magasin afin de faire leurs courses étant donné que leur village est fort isolé.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Toutes les personnes qui vivent dans ces villages isolés et mal desservis. Plus particulièrement, les personnes qui dépendent des moyens de transport pour se déplacer.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants, adolescents et adultes des villages isolés ; - Le SAJ, le SPJ, les CPAS, les AMO, les communes, les écoles, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Dans les villages mal desservis plus isolés sur le territoire (exemples = voir constat).

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Moins il y a de population au sein d'un village, moins il sera desservi par les transports en commun ;
- Les TEC privilégient les grands axes qui sont plus fréquentés par la population ;
- Le réseau en Brabant wallon est plus dense qu'ailleurs, ce qui influence la fréquence des lignes.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la liberté de déplacement.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les taxis sociaux (même si l'accès et les coûts posent question);
- Le bénévolat ou le covoiturage ;
- Le soutien des aides familiales.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- En matière de politique des logements sociaux, y a-t-il une réflexion sur la mobilité ? ;
- Qu'en est-il de la mission du service public des TEC par rapport à des villages isolés ? (Recherche de rentabilité) ;
- Est-ce que les nouveaux habitants du Brabant Wallon qui sont, en général, véhiculés, influencent la politique de mobilité ? ;
- Il y a une inadéquation entre les idées véhiculées par le politique (écologie, ...) et les constatations empiriques.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec la Régie de Quartier et le Plan de Cohésion Sociale de Chastre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Concernant le constat :

Le PCS et la Régie de quartier confirment qu'il y a bien souvent des problèmes de mobilité au sein des quartiers sociaux : trop peu de bus, pas d'accès à la gare ou obligation pour certains de faire du "stop". De nombreuses personnes ne pourraient assumer les coûts occasionnés par une voiture. Souvent, les gens trouvent un "système D" comme par exemple : travailler sur de vieilles voitures ou rouler sans permis et/ou sans assurance.

- Au sujet du public concerné :

Le PCS rappelle que les personnes âgées et les personnes handicapées sont également fort touchées par ce phénomène.

- Concernant les ressources du phénomène :

- Les démarches des habitants afin de faire bouger les choses (exemple : pétition pour ajouter une ligne de bus) ;
- Une fois par semaine, le PCS véhicule des habitants au marché (maximum 8 personnes : il y a donc une tournante).

- Au niveau des hypothèses et questions en lien avec le phénomène :

N'y a-t-il pas moyen de rendre l'apprentissage de la conduite à moindre coût pour les personnes en situation précaire ?

Confrontation à d'autres regards.

/

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

Il y a une inadéquation entre les idées véhiculées par le politique (écologie, ...) et les constatations empiriques.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place :
 - Proposer, dans la mesure du possible, d'accompagner les familles dans leurs démarches avec le véhicule du service.
 - Depuis 2015, l'Espace Jeunes de Grez-Doiceau s'est doté d'une caravane itinérante afin d'aller à la rencontre des jeunes au sein des villages avoisinants. Nous participons à une dizaine de permanences les mercredis après-midis de Pâques à la Toussaint.
 - Nous avons aussi acheté un combi 9 places pour favoriser les déplacements des jeunes des différentes cités de notre territoire.
- Ce qui devrait être fait :
 - Il faudrait valoriser les initiatives qui promotionnent le covoiturage ;
 - Sensibiliser le politique au développement des transports en commun dans certaines régions plus isolées.

Présentation de l'action ou des actions.

La caravane itinérante à Grez-Doiceau

L'objectif est de pouvoir aller à la rencontre d'enfants et de jeunes des autres entités gréziennes (Archennes, Néthen, Biez...) qui ne peuvent se déplacer jusqu'à l'Espace jeunes et de répondre aux demandes de projets de ceux-ci.

L'intervenant de notre service, accompagné d'un travailleur de l'Espace Jeunes, a effectué dix permanences les mercredis après-midis. Ces permanences ont permis de rencontrer des jeunes qui ne fréquentaient pas l'Espace jeunes de Grez-Doiceau.

Ce projet a également permis d'organiser un tournoi de mini-foot à Pécrot où plus de 20 jeunes étaient présents.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Enseignements : l'Espace Jeunes étant délocalisé des autres entités gréziennes et mal desservi en transports en commun, le projet a permis d'aller à la rencontre de nombreux jeunes ne connaissant pas particulièrement le local et les activités proposées.

Effectivité : Certains jeunes abordés lors des permanences caravane se rendent régulièrement à l'Espace Jeunes pour y effectuer des démarches, y demander des informations...

Efficacité : le projet a été effectué lors de mercredis après-midis, d'avril à novembre. Un calendrier est effectué en début d'année afin d'avertir les jeunes des passages dans leur localité (via affiche et sur le groupe Facebook) ainsi que pour une organisation optimale des activités et des travailleurs, tant avec la caravane qu'à l'Espace Jeunes.

La localisation de la caravane (garée en sécurité dans le parking communal) permet un départ aisé vers les autres villages.

Efficiences : le décor extérieur et intérieur de la caravane a été réalisé avec les jeunes, dans l'objectif de fidéliser au mieux ceux-ci lors des permanences mobiles et de les responsabiliser. En deux ans, la caravane est connue et reconnue par les jeunes.

Les lieux de permanences ont été pensés pour que le projet permette de rentrer en relation avec un maximum de jeunes. Ces lieux "stratégiques" sont des agora-spaces, une gare et une place communale.

Ces différentes sorties ont permis d'entrer en relation avec plusieurs autres jeunes, souvent moins âgés.

Points forts :

- Fidélisation des jeunes et forte présence de ceux-ci lors des projets en lien avec les permanences mobiles (tournois de mini-foot, ateliers cuisine, activités jeux en bois...);
- Mobilité accrue des travailleurs en vue de remplir davantage leurs missions;
- De nombreux jeunes étant scolarisés à Wavre, ces permanences permettent d'être connus également sur le territoire de l'AMO.

Points faibles :

- Faible présence des jeunes en rue lors de mauvais temps. L'équipe des deux travailleurs sociaux arpente les villages souvent désertés;
- Mauvaise connaissance du projet par les parents et certains riverains;
- Le fait que deux travailleurs sociaux ayant le permis de conduire caravane mais qu'un des deux doit obligatoirement être présent lors de la permanence de l'Espace Jeunes nécessite d'annuler certaines permanences en cas de maladie, d'absences...
- Une évaluation annuelle devrait être formalisée en fin de chaque cycle de permanences.

Evaluation finale

***Nous n'avons malheureusement plus de nouvelle concernant ce projet.
Un autre projet de bus itinérant a été mis en place à Chaumont-Gistoux. Projet pour lequel nous n'avons pas plus d'évaluation.***

3.3. L'accès à un logement décent pour les familles

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Les familles qui vivent à Wavre ont des difficultés à trouver un logement décent à bas prix. La plupart des logements sont trop chers ou s'ils ne le sont pas, ils ne peuvent accueillir l'entièreté de la famille décentement. De nombreuses familles sont sur liste d'attente pour un logement social.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des suivis individuels ; - L'analyse en réseau des situations individuelles.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>On ne sait pas quantifier ce phénomène pour l'AMO mais il est récurrent.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans un suivi, un couple et trois jeunes enfants ont habité successivement plusieurs appartements en location privée (trop petits et trop chers) dans la région de Wavre. Leur dernier logement a pris feu et ils ont été relogés dans un appartement d'urgence du CPAS non adapté à la famille : mauvaise insonorisation des murs ; appartement trop petit ; etc. Ils attendent toujours d'accéder à une maison sociale adaptée et décente ; 2. Dans un autre suivi, des parents vivent avec leurs trois enfants dans un appartement en location privée sur Wavre. Le loyer étant très onéreux, les parents ne sont pas toujours en mesure de nourrir les enfants. Ils attendent toujours un logement social.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Toutes les familles dont les adultes ont de faibles revenus : milieu social précaire.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants, adolescents et adultes des familles précarisées ; - Les CPAS, les sociétés de logements sociaux, le SAJ, le SPJ, les AMO, les services de santé mentale, les maisons médicales, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout sur le territoire couvert par l'AMO.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Il y a un manque de logements sociaux et de logements à loyer raisonnable ;
- Les loyers et charges sont souvent trop onéreux et inaccessibles aux familles plus précarisées ;
- Certains propriétaires louent leur bien malgré l'inadéquation éventuelle de l'habitation avec les locataires (exemple : appartement trop petit pour la famille).

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la non-discrimination ;
- Droit au bien-être ;
- Droit à un niveau de vie décent.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Les logements sociaux, néanmoins il y en a trop peu et ils ne sont pas toujours adaptés.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- A Wavre, l'accès au logement ne semble pas une priorité au niveau politique ;
- Les loyers à Wavre sont fort onéreux et les propriétaires peu scrupuleux ;
- Beaucoup de personnes éprouvent des difficultés à aller vivre ailleurs que dans la région étant donné les facilités présentes (transports en commun ; écoles ; ...).

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec deux intervenantes du CPAS de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat :

1200 personnes sont sur liste d'attente pour un logement social au Foyer Wavrien. Il existe une volonté politique à Wavre d'améliorer la situation. De plus en plus de logements privés sont repris par l'Agence Immobilière Sociale. Une taxe pénalise les propriétaires qui laissent trop longtemps leurs logements sans occupation.

- A propos des ressources :

Il y a également les logements d'urgence, les logements de transit et d'insertion. De plus, l'Agence Immobilière Sociale reprend à son compte des logements inoccupés. L'urbanisme veille à la conformité des logements.

- Concernant les hypothèses :

L'accès au logement n'est pas la priorité du politique. Des choses sont mises en place mais elles sont minimes par rapport à ce qui serait nécessaire.

Confrontation à d'autres regards.

Le CPAS estime que toute personne peut être concernée par la difficulté d'accès au logement, même celles qui travaillent.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- A Wavre, l'accès au logement ne semble pas une priorité au niveau politique ;
- Les loyers à Wavre sont fort onéreux et les propriétaires peu scrupuleux ;
- Beaucoup de personnes éprouvent des difficultés à aller vivre ailleurs que dans la région étant donné les facilités présentes (transports en commun ; écoles ; ...).

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

<p>- <u>Ce qui devrait être fait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il faudrait s'occuper de la problématique des logements vides ; ➤ La création de logements accessibles à des familles ayant des revenus faibles ; ➤ La création de logements de transition pour les jeunes couples ;
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>/</p>
<p>4. Evaluer l'action</p>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>/</p>
<p>Evaluation finale</p> <p>/</p>

3.4. La pauvreté, la paupérisation des familles et l'apparition des "working poors"

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>De manière générale, la population belge subit la crise économique. De plus en plus de personnes vivent sous le seuil de pauvreté et certaines, malgré le fait de travailler, ont un faible revenu qui ne leur donne malheureusement pas droit à une aide sociale ("working poors"). Ces situations se retrouvent sur notre territoire notamment dans le cadre de mises en autonomie de certains jeunes et de séparations (changeant les revenus disponibles).</p> <p>Dans le Brabant wallon, le clivage est plus important qu'au sein d'autres arrondissements. L'arrivée et la présence d'une population plus aisée viennent renforcer ce clivage.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse en réseau ; - Analyse sur base de la population de l'école des devoirs.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Ce phénomène n'est pas quantifiable pour l'AMO mais il ne semble pas y avoir une majorité de ce type de population fréquentant notre service.</p> <p><u>L'université d'Anvers</u> a publié le "livre annuel sur la pauvreté et l'exclusion sociale" qui révèle que 15 % des belges (plus d'un million et demi de personnes) vivent en dessous du seuil de pauvreté. 6 % de la population active (presque la moitié du nombre total de pauvres) sont des "working poors".</p> <p>Selon le site "www.ptb.be", un travailleur sur 40 en Flandre, un sur 10 à Bruxelles et un sur 30 en Wallonie sont considérés comme étant des "working poors".</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un suivi, une mère vit avec sa fille suite à la séparation parentale. Elle travaille à mi-temps (médical). Le loyer de l'habitation est de 600 euros mais de part ses revenus, elle n'a pas droit à une aide sociale du CPAS. Le père n'intervient aucunement au niveau financier. La maman doit assumer seule toutes les charges liées à leur fille et éprouve des difficultés financières à chaque fin de mois ;

2. Une jeune fille a quitté son domicile familial après sa majorité. Elle travaille dans le cadre d'un patronat et bénéficie d'un complément du CPAS. Elle souhaite s'installer seule mais elle se rend rapidement compte que les loyers sont trop onéreux. Elle a dû recourir à la colocation.

IDENTIFICATION

Quel est le public concerné ?

Les familles plus fragilisées sur le territoire de Wavre : jeunes et adultes, femmes et hommes, quel que soit l'âge peuvent être confrontés à ce phénomène.

A Wavre, beaucoup de familles dont le/les parent(s) travaille(nt), sont dans une situation de pauvreté.

A Chastre, les familles concernées seraient celles qui émargent du chômage ou du CPAS.

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les familles ;
- Les services comme le Logis, les Petits Riens, Wavre Solidarité, les Restos du cœur, l' AIS, le foyer wavrien, le SAJ, le SPJ, les CPAS, l'ONE, les SSM, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout sur le territoire, avec des lieux qui sont plus touchés que d'autres (centre de Wavre, quartiers sociaux...).

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- L'augmentation des loyers et charges ;
- L'arrivée des populations aisées ;
- La restriction plus importante liée à l'accès aux aides sociales ;
- L'augmentation du coût de la vie et la crise économique ;
- La précarité de l'emploi et l'absence de qualification de certaines personnes ;
- L'augmentation des séparations et divorces.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit à la vie et au développement ;
- Droit à la santé et à l'accès aux services médicaux ;
- Droit à un niveau de vie décent.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les chèques sport et les articles 27 en faveur des enfants ;
- Tous les services centrés sur la population fragilisée (Restos du cœur, les Petits riens, etc.) ;
- Les interventions financières des mutuelles (lunettes, santé, sport ; ...)
- Les camps organisés par l'AMO dont les prix sont démocratiques et pour lesquels il existe des modalités d'échelonnement ;
- Les aides sociales (CPAS : RIS, interventions factures...).

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Nous nous questionnons sur le manque de structures d'hébergement dans le Brabant wallon ;
- La population sur le territoire craint la stigmatisation liée au manque de moyens ;
- Sur notre territoire, il n'y a pas de politique axée sur la population précarisée, fragilisée en dehors des circuits habituels (exemple : logements sociaux).

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec deux intervenantes du CPAS de Wavre

Rencontre avec la Régie de quartier et le Plan de Cohésion Sociale de Chastre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat :

La Régie de quartier constate ce phénomène de pauvreté et paupérisation des familles par le biais du travail avec les demandeurs d'emploi. Il y aurait de plus en plus de travail non déclaré et de jeunes qui restent chez leurs parents étant donné qu'ils ne sont pas en mesure d'acheter ou de louer un logement.

Les familles monoparentales sont assez rapidement touchées par ce phénomène (notamment à Cortil-Noirmont).

Le Plan de Cohésion Sociale constate ce phénomène au sein du groupe de femmes qui est mis en place chez eux. Ce groupe est composé notamment de femmes qui éprouvent des difficultés financières, sont au chômage et ont accès à des colis alimentaires.

La Régie de quartier et le Plan de cohésion sociale constatent la pauvreté au sein des quartiers où ils travaillent.

- A propos des causes du phénomène :

Le Plan de Cohésion Sociale ajoute plusieurs éléments : l'instabilité de l'emploi, le peu d'offres d'emploi face à la demande et le fait que la société exige des gens qu'ils travaillent de plus en plus d'années, ce qui a un impact sur les jeunes qui cherchent un emploi.

- Concernant les ressources :

Le CPAS ajoute la "Vesti boutique" au bénéfice des personnes fragilisées qui sont bénéficiaires d'une aide du CPAS, le service de gestion financière du CPAS, les magasins de seconde main et les colis alimentaires.

Le Plan de Cohésion Sociale ajoute : les travaux en lien avec les mécanismes d'appauvrissement et les chèques-mazout.

- Au sujet des questions et hypothèses :

Le Plan de Cohésion Sociale se demande comment repérer les personnes fragilisées. Il ajoute que la paupérisation est également à mettre en lien avec la mauvaise gestion des crédits à la consommation.

Le CPAS ajoute que nous sommes dans une société de moins en moins solidaire. Les intervenantes précisent qu'il y a un manque de cohésion et de travail en réseau des services publics et associatifs (cloisonnement).

Confrontation à d'autres regards.

<p>- Au niveau du constat :</p> <p>Le <u>CPAS</u> énonce qu'il est inexact que les personnes qui travaillent et ont un faible revenu n'ont pas droit à une aide sociale. Ces personnes pourraient avoir accès à une aide complémentaire ponctuelle du CPAS sous certaines conditions même si leurs revenus dépassent le Revenu d'Intégration Sociale (aide pour une garantie locative, paiement des cotisations mutuelles, paiement de stages pour les enfants,...). Dans certains cas, il sera néanmoins demandé aux personnes de rembourser le CPAS.</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population sur le territoire craint la stigmatisation liée au manque de moyens ; - Sur notre territoire, il n'y a pas de politique axée sur la population précarisée, fragilisée en dehors des circuits habituels (exemple : logements sociaux).

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui doit être poursuivi :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les services doivent continuer à attirer l'attention des pouvoirs politiques communaux sur ce phénomène. ➤ Evaluation au niveau local du protocole de collaboration entre CPAS et secteur AAJ ➤ <i>Les activités permettant de rompre l'isolement de certains jeunes et de leur proposer des activités accessibles durant les vacances...</i>
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>/</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>/</p>
<p>Evaluation finale</p> <p>/</p>

3.5. L'accès à la culture et l'intérêt porté à celle-ci

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous constatons que les familles accordent, de manière générale, moins d'intérêt à la culture qu'auparavant (cinéma, théâtre, spectacles, concerts, musées...).</p> <p>Nous observons que la précarité financière empêche également les familles d'accéder aisément à la culture. Parallèlement à cela, on remarque un cloisonnement « élitiste » par rapport à certaines manifestations culturelles (vernissage, ...).</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des situations individuelles ; - L'analyse en réseau de situations individuelles ; - Les constats lors des activités communautaires ; - Les constats liés au projet de prévention générale 2012-2013 concernant la désaffiliation sociale.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Nous ne sommes pas en mesure de quantifier ce phénomène au niveau de l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous avons mis en place un partenariat avec une ASBL afin d'organiser un spectacle destiné à financer le projet de l'école des devoirs de Wavre. Nous avons invité les parents de nos élèves à venir voir ce spectacle mais ces derniers ont refusé, énonçant des raisons comme : ils sont trop fatigués, ils n'ont pas envie, c'est trop loin... . Pourtant, les familles pouvaient bénéficier de l'article 27 ; 2. Une maman vit seule avec ses enfants dans la cité sociale de Saint-Géry à Chastre. Le père vit à l'étranger. La mère ne possède pas de véhicule et il y a peu de transports en commun qui passent à proximité. De ce fait, elle éprouve des difficultés à faire des sorties extérieures avec ses enfants étant donné l'isolement géographique de la cité et le peu de bus passant sur la journée.

IDENTIFICATION

Quel est le public concerné ?

Tout public, peu importe l'âge, le genre et le milieu social. Néanmoins, cela touche davantage les personnes précarisées.

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les familles, enfants et adultes ;
- Tous les acteurs qui gravitent autour des familles : écoles, AMO, SAJ, SPJ, etc ;
- Tous les organismes en lien avec la culture (cinémas ; centres culturels ; musées ; etc.).

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout sur le territoire avec une prépondérance pour les villages peu ou mal desservis par les transports en commun.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Les nouvelles technologies ont un impact sur ce phénomène : la télévision, Internet, ... Cela est associé au manque d'attrait de plus en plus présent pour la culture ;
- La précarité financière associée à la politique en matière de culture empêchent certaines familles d'accéder à la culture (cinéma, théâtre, spectacles, concerts, musées...) ;
- Dans les familles disposant de plus de moyens, nous observons néanmoins la même tendance par manque de temps, d'intérêt pour la culture mais également parfois d'intérêt face aux besoins culturels de leurs enfants ;
- Les familles vivant dans des quartiers peu ou mal desservis en transports en commun et qui n'ont pas de véhicule, ont moins d'accès à la culture.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la liberté d'expression ;
- Droit à l'information ;
- Droit à un niveau de vie décent.

<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les articles 27 sont un moyen pour les familles précarisées d'accéder à la culture à moindre coût ; - Les activités de notre AMO : stages, camps, sorties en famille... ; - Les activités organisées par nos partenaires : PCS, CPAS... ; - Les musées ouverts certains dimanches gratuitement aux familles.
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que la culture est promotionnée adéquatement ? ; - Nous nous interrogeons sur la politique globale du dispositif « article 27 » ? ; - La honte, la peur du regard des autres et l'élitisme ne peuvent-elles pas représenter des freins à l'accès à la culture ? ; - La manière d'appréhender la culture au sein des milieux familiaux a-t-elle un impact sur l'intérêt et la connaissance que l'on possède à ce sujet ?
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p>Rencontre avec deux intervenantes du CPAS de Wavre</p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CPAS ajoute une cause à ce phénomène : <p>Les personnes peuvent désormais avoir directement accès à la culture par internet et se déplacent donc moins à ce sujet.</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du constat : <p>Le CPAS confirme le peu d'intérêt des familles pour la culture même lorsqu'elles peuvent avoir accès aux articles 27. Néanmoins, cela ne serait pas principalement dû au manque d'intérêt ou d'accès à la culture mais à la méconnaissance que les gens en ont. De plus, de nombreuses personnes craignent le regard d'autrui, l'inconnu. Certains n'ont en effet pas envie de se déplacer afin de participer à des activités culturelles.</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <p>/</p>

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place :

- L'utilisation des articles 27 et l'échelonnement possible des paiements dans le cadre des activités collectives mises en place par notre service ;
- La volonté de l'AMO à proposer des activités culturelles au profit des jeunes et leur famille ;
- La construction du Centre Culturel de Wavre prévu pour 2018-2019. *Nous avons pu participer à l'inauguration de ce dernier. Nous pensons que l'accès à la culture reste une problématique à développer.*
- *Nous continuons à mettre en place des actions ciblées en faveur des jeunes les plus vulnérabilisés.*

- Ce qui devrait être mis en place :

- Il devrait y avoir davantage de promotion des articles 27 par les CPAS et les autres services ;
- *Tous les services communautaires devraient veiller à proposer des activités aux jeunes et leurs familles et les amener à réfléchir au sens de partager une activité culturelle positive en famille ;*
- Il faut également agir avec le réseau afin de promouvoir davantage la culture ;
- Il devrait y avoir davantage de stimulation vers l'ouverture à la culture au sein des écoles ;
- Les journées du patrimoine et parcours d'artistes au sein des communes devraient être valorisées.

Présentation de l'action ou des actions.

Nous veillons à proposer des activités culturelles aux jeunes et aux familles que nous suivons :

- Via nos stages où nous emmenons des jeunes découvrir des musées, des expositions, la RTBF, etc. ;
- Via nos activités du mercredi après-midi : cinéma, musée de l'enfant, musée des sciences, etc. ;

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Via nos sorties en famille : Grottes de Han, spectacle musical, cirque, etc. ; ➤ Via nos camps ; ➤ Via nos projets (EDD, Wacolor, Bas Les Masques, ...).
<h4>4. Evaluer l'action</h4>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite /</p>
<p>Evaluation finale Voir notamment l'évaluation dans le phénomène 2.4 relatif à la ghettoïsation.</p>

3.6. L'accès au sport pour les jeunes

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Pour certains jeunes, il est difficile d'accéder au sport sur le territoire par manque d'accessibilité et de moyens financiers (tant dans le paiement de la cotisation d'inscription à un club sportif que comme spectateur lors de rencontres sportives professionnelles).</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Demandes énoncées lors des permanences sociales ; - Constats concernant les jeunes qui participent aux activités, camps et stages de l'AMO (interpellations des jeunes et des parents).
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Il est difficile de quantifier ce phénomène pour l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un suivi, un jeune garçon de 15 ans souhaitait s'inscrire dans un sport de combat. Ses parents sont séparés. La maman perçoit des allocations de chômage et le papa possède des indemnités de la mutuelle. La mère a la garde quasiment exclusive de son fils et elle est suivie en médiation de dettes par le CPAS. Le jeune a demandé à notre service de l'accompagner afin de rechercher un club sportif pour faire de l'aïkido. Les démarches n'ont pas pu se faire puisque la maman n'était pas en mesure d'ajouter un poste "sport" au budget de la famille ; 2. Dans le cadre d'une permanence, une mère et un jeune se présentent à l'AMO avec une demande de recherche de club de football dans la région. La maman informe directement qu'elle risque de rencontrer des difficultés à payer la cotisation qui sera demandée ainsi que le matériel. L'AMO a pris contact avec le service des sports de la ville de Wavre (Madame Adam) afin d'avoir le recensement des clubs de football et le montant de la cotisation de tous les clubs. Une aide financière de 60 euros par an étant disponible pour chaque jeune et payée par la ville, le jeune a pu en bénéficier et le club a accepté l'échelonnement du reste du montant. La maman seule, sans le soutien de l'AMO, n'aurait pas pensé à effectuer ces démarches.

<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Les jeunes de tout âge, quel que soit le sexe, habitant sur le territoire dont la famille dispose de peu de moyens financiers pour l'accès au sport.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les jeunes et leurs parents, les clubs sportifs, les CPAS, les AMO, le SAJ, le SPJ, les mutuelles, etc.</p>
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout sur le territoire.</p>

<p>2. Analyser et interpréter le phénomène</p>
<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cotisations et tickets d'entrée à un évènement sportif sont de plus en plus onéreux ; - Les difficultés financières rencontrées par certaines familles en lien avec la crise économique ; - Les familles n'accordent pas toujours du temps et de l'argent de manière prioritaire pour le sport (dans le cadre de leur budget) ; - L'accessibilité à certains sports reste très difficile de par la configuration géographique du Brabant wallon.
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit aux loisirs.
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chèques-sport ; - L'intervention financière des CPAS, mutuelle, SAJ et SPJ ; - Les clubs sportifs acceptant les échelonnements ; - Les initiatives des communes (exemples : les "agoraspace" ; la rénovation des plaines de jeux ; etc.).

<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si les clubs sportifs en avaient l'opportunité, accepteraient-ils de proposer un tarif de cotisation en fonction des moyens financiers des familles ? ; - Les familles sont-elles assez renseignées sur les aides financières existantes ? ; - Quelle promotion « du sport pour tous » dans une société de plus en plus élitiste ? ; - Il existe un manque de promotion du sport au niveau sociétal.
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p><u>Rencontre avec deux intervenantes du CPAS de Wavre</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau des hypothèses : <p style="padding-left: 40px;">Le CPAS énonce que les parents ont parfois des difficultés à se mobiliser afin d'effectuer les démarches pour que leur enfant ait accès au sport. Il y aurait également un manque de promotion du sport au sein des établissements scolaires.</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>Le CPAS nuance notre constat en énonçant qu'il existe pas mal d'aides à destination des jeunes afin d'avoir accès au sport. Le CPAS utiliserait une importante part du budget dans cette optique. Les chèques-sport sont également maintenus. A Wavre, il existe beaucoup de structures sportives.</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle promotion « du sport pour tous » dans une société de plus en plus élitiste ? ; - Il existe un manque de promotion du sport au niveau sociétal, notamment au sein des écoles.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est mis en place :
 - Proposition d'activités sportives dans le cadre des actions collectives : camps, stages, initiatives ponctuelles (Contest Grez-Doiceau, tournois de mini-foot lors des permanences mobiles Grez-Doiceau, accompagnement de jeunes aux matchs de basket aux Spirou de Charleroi...)

- Ce qui devrait être fait
 - Une campagne devrait être lancée afin d'éviter que l'accès au sport ne soit conditionné d'un point de vue financier ;
 - Sensibilisation les acteurs de terrain sur d'autres types d'accès au sport tels que les académies et les activités moins coûteuses (exemple : organisées par la Maison des jeunes) ; ***A noter que suite à une interpellation de plusieurs jeunes et l'AMO, la ville a effectué en 2019 des travaux important au niveau du terrain de cross de Bierges.***
 - Promotion plus importante des communes vis-à-vis de l'intervention financière apportée à chaque jeune dans le cadre de l'accès au sport ; ***Il est à noter que la ville de Wavre octroie 60,00 € de chèque sport par jeune.***
 - Interpeller les clubs sportifs sur la nécessité de promouvoir le sport auprès des jeunes.

Présentation de l'action ou des actions.

/

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

/

Evaluation finale

/

4. Les violences **institutionnelles**

4.1. La violence institutionnelle à l'école primaire

<h3>1. Décrire le phénomène</h3>
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous avons pu constater à l'école primaire un certain nombre de situations présentant de la violence institutionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque de formation des surveillants avec des effets boules de neige en termes de réactions inappropriées... ; - Des problèmes de types architecturaux (cour de récréation trop petite, couleur des murs inappropriée, résonnance causée par certains matériaux...) ; - Des situations problématiques banalisées par des instituteurs ou des surveillants avec un manque de réflexion sur la manière dont la situation a été intériorisée par l'enfant (notamment dans des cas de taxage ou de bouc-émissaire) ; - Le fait qu'il n'y ait pas de conseil de participation efficace et représentatif au sein de certaines écoles.
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <p>Nos sources se basent sur nos suivis individuels et sur nos analyses d'intervention lors des animations au sein des établissements scolaires.</p>
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Il n'y a pas de quantification possible pour l'AMO mais ce phénomène nous semble récurrent dans l'ensemble des établissements scolaires.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il y a régulièrement des plaintes des directions et professeurs concernant la violence présente au sein des cours de récréation sans analyse préalable sur les conditions matérielles qui sont de nature à faciliter cette violence ; 2. De nombreux surveillants engagés via des plans de résorption du chômage n'ont que peu de formation concernant la gestion des conflits et/ ou la psychologie des enfants ; 3. Tant les enfants que leurs parents suivis par nos équipes éducatives se plaignent souvent de situations problématiques banalisées par le corps professoral ou la direction de l'école concernée (exemple : agressivité de certains élèves au sein de l'école sans aucune intervention des professeurs et de la Direction).

<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Les jeunes élèves de l'école fondamentale, garçons et filles.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants et leurs parents ; - Les établissements scolaires du fondamental, les AMO, les CPMS, les CPSE, etc.
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Au sein des établissements scolaires du fondamental.</p>

<p>2. Analyser et interpréter le phénomène</p>
<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une volonté de certaines écoles de ne pas aborder les problématiques de violence de manière globale afin d'éviter un débat plus large ; - Un manque de moyens des écoles pour mieux encadrer les élèves durant les récréations ; - Un manque d'investissement de certaines écoles concernant des situations problématiques entre élèves qui ne touchent pas directement à l'enseignement ; - Le manque de temps et de moyens pour résoudre en profondeur les problèmes de violences psychologiques ou physiques entre pairs.
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit au bien-être ; - Droit d'être protégé contre les mauvais traitements.
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les formations auprès du personnel scolaire ; - Les supervisions dans le cadre scolaire ;

- Le projet de l'orangerie « Prévention de la violence » consistant à agir sur les violences en milieu scolaire par la mise en place d'espaces structurés dans la cour de récréation et d'un cercle de médiation dans chaque classe (Chercheurs de l'université de Mons à la base de ce projet : Monsieur Bruno Humbeeck et Monsieur Frédéric Hardy) ;
- La Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert un numéro gratuit d'informations, « Ecole et Parents ». Cette ligne verte vise à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Les établissements scolaires réalisent-ils des supervisions concernant l'application de leur projet pédagogique ;
- Un investissement plus grand au niveau de la résolution de conflits ou à celui des réponses adaptées aux actes violents est une garantie sur le long terme d'une diminution de ce phénomène ;
- Nous nous demandons dans quelle mesure les enseignants qui ne sont pas soumis au secret professionnel, divulguent des informations concernant les élèves ;
- Il y a un désinvestissement de certains instituteurs dans la sphère éducative, hors gestion de leur classe.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Nous avons tenté de rencontrer les Centres PMS qui travaillent au sein des établissements scolaires du territoire afin d'aborder ce phénomène mais cela n'a pas pu être mis en place.

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

/

Confrontation à d'autres regards.

/

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

/

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce qui devrait être poursuivi : <p>Il est important de rester vigilant face à ce phénomène, d'interpeller les établissements scolaires et les CPMS et de poursuivre notre accompagnement des familles dans les démarches nécessaires (délégué général des droits de l'enfant), etc.</p> <p>En 2015, la thématique retenue pour la Vitrine de l'Aide à la Jeunesse en Brabant wallon fut les violences institutionnelles.</p> <p><i>En 2018 et 2019, la ville de Wavre a engagé dans trois écoles du fondamental 1 éducateur spécialisé. Cet engagement est à saluer car il permet de vraiment décharger la direction en améliorant la prise en charge des situations difficiles et permet une meilleur gestion des situations problématiques.</i></p> <p><i>L'AMO continue son dispositif « d'intervention classe » ainsi que ses animations de prévention.</i></p>
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>/</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>/</p>
<p>Evaluation finale</p> <p>/</p>

4.2. La violence institutionnelle à l'école secondaire

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Les établissements scolaires agissent, parfois, de manière violente à l'égard de certains jeunes et de leurs parents dans le cadre des inscriptions scolaires, des renvois et des refus d'inscription.</p> <p><i>Il est à noter en 2019 que la problématique des refus d'inscription est devenue très peu présente si pas inexistante. Malgré cela, nous devons encore déplorer les difficultés de prise en charge de certaines situations problématiques comme dans le cadre du harcèlement.</i></p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse dans le cadre des permanences.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Pas de quantification pour l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un jeune est confronté à un refus de réinscription au sein de son école. Sa mère et lui font appel à notre service afin d'être soutenu dans la recherche d'une nouvelle école. Une école se porte garante afin d'accueillir le jeune dès septembre. Finalement, celle-ci ne lui aura pas gardé de place ; 2. Un jeune se fait renvoyer de son école et plusieurs autres établissements scolaires refusent son inscription. Néanmoins, ils ne transmettent pas, comme cela devrait être le cas, le document attestant de la raison de leur refus et orientent les familles vers la commission zonale.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Les jeunes qui se trouvent face à un refus d'inscription ou à un renvoi.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes et leurs parents ;

- Les AMO, les écoles, la commission zonale, les CPMS, le SAS, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Ce phénomène peut être observé au sein de tous les établissements scolaires mais il se répète de manière plus récurrente dans certaines écoles.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Certaines écoles tentent d'éviter l'intégration des jeunes qui ont un lourd passé scolaire, des problèmes de comportement, etc ;
- Il existe un certain laxisme face au non-respect des obligations légales des écoles en matière de refus d'inscription.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la non-discrimination ;
- Droit au bien-être ;
- Droit à l'exercice de ses droits ;
- Droit à l'éducation.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

Selon nous, il n'y a pas de ressource actuelle concernant ce phénomène.

Le législateur a prévu de bonnes pratiques comme, par exemple, l'attestation de refus d'inscription. Néanmoins, certaines écoles ne respectent pas cette obligation et ne sont pas sanctionnées à cet effet.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Certaines écoles ont tendance à refuser des inscriptions ou à renvoyer des jeunes pour maintenir ou « redorer » leur réputation ;
- Les écoles ne sont jamais sanctionnées si l'application de la législation n'est pas respectée.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

<u>Nous avons tenté de rencontrer les Centres PMS qui travaillent au sein des établissements scolaires du territoire afin d'aborder ce phénomène mais cela n'a pas pu être mis en place.</u>
Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte). /
Confrontation à d'autres regards. /
Quelles sont les hypothèses stabilisées ? /

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui doit être poursuivi :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est important de rester vigilant face à ce phénomène, d'informer les familles sur leurs droits (attestation de refus d'inscription, contact avec la commission zonale,...) et de poursuivre notre accompagnement dans les démarches nécessaires (délégué général des droits de l'enfant, administration),.... ; ➤ Renforcer la collaboration entre notre service, la commission zonale et les Centres PMS.
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>Depuis 2014, le secteur de l'aide à la jeunesse rencontre celui de l'enseignement au sein d'une plate-forme commune.</p> <p><i>Malgré la mise en place de cette plate-forme, nous devons déplorer de grosses difficultés de collaboration au niveau des bassins scolaires. C'est le constat fait notamment à Wavre par notre équipe.</i></p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite /
Evaluation finale /

4.3. La difficulté d'accès à certains services sociaux suite à des problèmes de mobilité et la localisation de ceux-ci

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Certains services sociaux sont mal situés (exemples : éloignés des transports en commun ; décentralisés : un seul service X pour tout le Brabant Wallon). Les familles dépendent alors davantage des professionnels pour se déplacer si elles n'ont pas de véhicule. Lorsqu'elles sont obligées de prendre les transports en commun, outre le fait que cela soit onéreux, elles perdent du temps afin de se rendre au sein de ces services.</p> <p>Cette grille est à mettre en lien avec la grille sur la mobilité.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse du travail en réseau.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Il ne nous a pas été possible de quantifier ce phénomène.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il est très compliqué pour les familles vivant à Wavre de se rendre facilement au SAJ de Nivelles (cela prend environ 1 heure 30 du centre de Wavre au SAJ de Nivelles en prenant les transports en commun et en marchant). L'AMO se charge parfois de prendre les familles au passage pour se rendre au SAJ ; 2. Une famille qui habite à Chaumont-Gistoux est suivie par l'équipe SOS Enfants de Genappe. Cette équipe ne se déplaçant jamais à domicile, la famille met environ 1 heure et demie, deux heures pour se rendre jusqu'à Genappe en transports en commun ; 3. Une famille habitant à Walhain doit se rendre au Tribunal de la Jeunesse à Nivelles. Il est pratiquement infaisable d'y accéder en transport en commun (il n'y a qu'un bus le matin et un bus le soir).

<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Toutes les familles qui vivent dans le Brabant wallon étant donné la configuration géographique et la dispersion des services sociaux (en lien avec l'éclatement urbain).</p> <p>Les familles n'ayant pas de moyen de locomotion privé (pas de permis ; précarité ; pas de voiture) souffrent d'autant plus de ce phénomène.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p><u>Les acteurs qui rencontrent les difficultés liées à ce phénomène</u> : Les enfants, adolescents et adultes des familles suivies. De nombreux services constatent ce phénomène (AMO, CPAS, ...).</p> <p><u>Exemples de services difficiles d'accès</u> : Le SAJ, le Tribunal de la Jeunesse, l'équipe SOS Enfants, le Service d'Accrochage Scolaire, les Services d'Accueil et d'Aide Educative, l'espace rencontre à la Hulpe, etc.</p>
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout</p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains endroits sont peu desservis par les transports en commun ; - Le manque de moyens et de volonté politique qui ne permettent pas toujours de décentraliser l'entièreté des services ; - La spécificité géographique du Brabant wallon.
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <p>/</p>
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il arrive que certains services comme l'AMO accompagnent des familles lors des rendez-vous au sein d'autres structures lorsque les déplacements s'avèrent très compliqués. Néanmoins, il faut favoriser l'autonomie des personnes ; - L'accompagnement ambulatoire qui se développe de plus en plus au sein des services notamment dans le secteur de la santé mentale.

<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque de politique ambulatoire de certains services sociaux ; - Le manque de décentralisation de permanences sociales (SAJ, SPJ, maisons de justice...).
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p><u>Rencontre avec la Régie de Quartier et le Plan de Cohésion Sociale de Chastre</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant le constat : <p>En effet, c'est un phénomène récurrent pour les habitants de Chastre. Les familles ont bien souvent beaucoup de démarches à réaliser et étant donné ce phénomène, cela leur prend beaucoup de temps.</p> - A propos des causes, sont ajoutées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le manque de mobilité de certaines personnes ; ➤ La suppression des antennes de plusieurs services. - Au niveau des hypothèses avec le phénomène : <p>La créativité des services peut avoir un impact positif sur ce phénomène.</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>/</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque de politique ambulatoire de certains services sociaux ; - Le manque de décentralisation de permanences sociales (SAJ, SPJ, maisons de justice...).

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui est déjà mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La décentralisation de certains services sociaux (exemple : l'antenne de l'AMO Carrefour J à Chastre). <i>A signaler que notre antenne de Chastre a été reconnue officiellement en 2018.</i> ➤ Depuis 2015, la commune de Grez-Doiceau a fait l'acquisition d'une caravane en vue d'effectuer des permanences mobiles dans les différents villages de l'entité. - <u>Ce qui devrait être fait :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser le politique au développement des transports en commun dans certaines régions plus isolées ; ➤ Avoir plus facilement accès au taxi social du CPAS ; ➤ Encourager la décentralisation de certains services.
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p>
<p>Evaluation finale</p>

5. Les assuétudes et la consommation

5.1. La consommation d'alcool chez les jeunes

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>La consommation d'alcool est un phénomène de plus en plus présent chez les jeunes au sein des familles, au sein des établissements scolaires, dans la rue et dans les milieux festifs.</p> <p><i>Ce phénomène semble être de plus en plus présent au sein de notre société, touchant les jeunes de plus en plus tôt. La consommation d'alcool est présente se répand dans tous les milieux : en milieu festif, en festival, dans des soirées privées, dans les mouvements de jeunesse.</i></p> <p><i>Le type de consommation (alcool fort principalement) et le mode de consommation (concours de binge drinking) rendent ce phénomène préoccupant, compte tenu des dégâts sur la santé qu'occasionne ce type de pratiques.</i></p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels et des permanences sociales ; - Sondage réalisé au sein des écoles de Wavre (Paroles aux jeunes) ; - Animations dans les écoles (projets globaux d'écoles et/ou animations et interventions en classes) ; - Les projets en milieu festif. - Travail social de rue de notre collègue Nathanaël
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Ce phénomène est observé tout le temps et cette thématique est travaillée chaque année lors des animations et suivis individuels. Pas de quantification précise pour l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lors d'une animation sur le thème de la "consommation" en 3ème secondaire, un jeune s'est livré sur sa consommation problématique d'alcool énonçant son expérience avec le produit et l'impact que cela entraîne sur sa situation familiale (tensions familiales ; décrochage scolaire ; ...). Cela a débouché sur un suivi individuel et une orientation vers le médecin traitant et un centre de santé mentale ; 2. Dans le cadre d'un suivi, un jeune de 16 an fréquente régulièrement un bistrot à Wavre en présence de sa famille. Il est en décrochage scolaire. Sa consommation et ses difficultés ont

<p>débouché sur une hospitalisation dans un centre psychiatrique.</p> <p>3. Lors du festival « Wa color Sugar Edition » du mois de novembre 2019, nous avons constaté que certains jeunes dès l'âge de 13 ans présentaient un état d'ébriété. La présence d'un débit de boissons sans restriction d'âge conduit les jeunes à se mettre en état d'ivresse.</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tous les adolescents entre environ 13 et 18 ans quel que soit le milieu social avec une prépondérance chez les garçons.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les adolescents et leurs parents, les AMO, les écoles, les CPMS, les CPSE, les centres de planning familial, les services de santé mentale, les services spécialisés sur le thème (Univers santé, Excepté Jeunes...), les médecins traitants, la police, le SAJ, le SPJ, etc.</p>
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout sur le territoire.</p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces 20 dernières années, on a vu apparaître de plus en plus d'alcopops (boissons issues du mélange d'une <u>boisson alcoolisée</u> et d'une boisson non-alcoolisée). De plus, le packaging est de plus en plus festif et attractif pour les jeunes ; - L'accès facile aux boissons alcoolisées dans certains magasins (exemple : night shop) malgré la prévention et les règles légales ; - De nombreuses boissons alcoolisées sont à prix abordable par rapport à d'autres produits ; - La consommation d'alcool est "normale", culturellement admise pour la plupart des gens. De surcroît, on a pu noter que dans la plupart des cas la première consommation d'alcool se produit avec les parents ; - De nombreux jeunes consomment parce qu'ils sont influencés par d'autres jeunes ou par les publicités/médias ; - La législation sur le thème est peu connue par les gens.
--

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la santé et aux services médicaux ;
- Droit à la protection contre la drogue.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Au Festival Wacolor organisé chaque année par la ville de Wavre, l'AMO coordonne le pôle sensibilisation à l'alcool avec l'aide d'autres partenaires spécialisés dans la thématique ;
- Présence de services accessibles pour les jeunes (AMO, CPMS, CPSE, Univers Santé, etc.);
- Certains établissements scolaires libèrent des plages horaires pour que ce thème soit abordé avec les jeunes ;
- Les campagnes de sensibilisation auprès des jeunes et des parents (exemple : « Tu t'es vu quand tu as bu ») ;
- Les règles en vigueur concernant la consommation d'alcool sont plus strictes notamment au niveau de la sécurité routière, de l'âge minimum d'achat, etc.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- De nombreux jeunes assimilent amusement à la consommation d'alcool ;
- La consommation peut-elle être uniquement liée à un mal-être des jeunes ? ;
- Le "Binge Drinking" est-il toujours aussi présent chez les jeunes ? ;
- Etant donné la complexité du phénomène, pour quelle raison la police modifie t'elle sa tolérance en fonction des circonstances ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec le Directeur du Service d'Accrochage Scolaire du Brabant wallon

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat et du public concerné :
Le SAS confirme la banalisation actuelle de la consommation d'alcool. Il n'y aurait pas plus de consommation qu'auparavant mais une diminution des limites que les jeunes se posent (les jeunes ne consomment plus dans un contexte précis mais partout, avec tout le monde et parfois même à tout moment). La logique commerciale autour de l'alcool a beaucoup d'influence.
- Concernant les causes du phénomène :

Le SAS énonce que les jeunes consomment souvent de l'alcool pour le plaisir « immédiat » et à court-terme. De plus, la consommation d'alcool est valorisée au sein de certaines familles. Le milieu familial est bien souvent le premier endroit où les enfants et jeunes observent de la consommation. Les jeunes consomment aussi souvent par enjeu (être moins timide, avoir plus d'amis,).

- Au niveau des ressources :

La police rappelle les journées d'information « Mega » au sein des écoles en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} secondaires qui abordent notamment le thème de la consommation de cannabis.

Une autre ressource consiste dans le fait que les policiers effectuent des patrouilles pour lutter contre l'absentéisme scolaire et la consommation de cannabis. Il existe également des opérations et fouilles ciblées sur les assuétudes (notamment dans les écoles).

La police suit également l'évolution des situations des jeunes qui consomment et des tests d'urine peuvent être réalisés (+ rappel à la loi).

La police propose un fascicule sur les drogues à destination des parents.

- Au niveau des hypothèses et questions :

Pour le SAS :

- Tant que le jeune n'a pas pris conscience de la responsabilité qu'il a en consommant, de ses difficultés, il n'y aura pas de changement possible ;
- De nombreux adultes sont mal à l'aise avec toutes les questions qui concernent les jeunes dans le cadre de ce phénomène puisqu'ils consomment eux-mêmes ou ont consommé auparavant ;
- Le SAS se demande comment il est possible que les alco pops soient aussi facilement accessibles et attractifs juste dans le but d'un profit commercial ?

Confrontation à d'autres regards.

Le SAS souligne que selon eux, les jeunes utilisent peu les services qui leur sont accessibles (AMO, CPMS, CPSE, Univers Santé, etc.) en lien avec ce phénomène. Souvent, les jeunes n'ont pas identifié leur consommation comme problématique et y voit plutôt des avantages que des inconvénients. Ils ne sont alors pas vraiment demandeurs de changement.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

De nombreux jeunes assimilent amusement à la consommation d'alcool.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui doit être poursuivi :
 - Poursuivre la promotion autour des campagnes de prévention des alcopops ;
 - Poursuivre le travail de sensibilisation en milieu festif en collaboration avec des services spécialisés ;
 - Poursuivre les formations au bénéfice des acteurs de terrain face à ce phénomène ;
 - Poursuivre les animations sur la thématique.

- Ce qui devrait être fait :
 - Accompagner les établissements scolaires afin de lancer un projet plus global sur la consommation en termes de prévention ;
 - Sensibiliser les clubs sportifs et mouvements de jeunesse ;
 - Sensibiliser les parents sur le fait que le premier verre d'alcool est majoritairement pris par les jeunes en famille.
 - **Sensibiliser et informer les jeunes afin de prévenir des risques en proposant des animations-débats sur la problématique des assuétudes.**

Présentation de l'action ou des actions.

Depuis 2014, l'AMO a intensifié son partenariat avec l'ASBL Univers santé de Louvain-la-Neuve et propose la tonnelle « Alcool ou pas, comment réussir sa soirée » lors de chaque édition du Wacolor.

En 2016, une déambulation a eu lieu sur le site du festival. Ce qui a permis d'aller à la rencontre des jeunes, de distribuer de l'eau gratuitement et d'orienter certaines situations vers les services de secours.

Depuis, notre service continue à développer le pôle préventif au Wacolor.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite.

Cette action annuelle est évaluée après chaque festival avec les partenaires.

Enseignements : nous retiendrons l'obligation pour le service de rester au fait de cette problématique et de pouvoir travailler avec des services comme Univers santé, les deux plannings familiaux wavriens et la Plate-Forme Prévention SIDA.
Elle permet aussi pour les travailleurs sociaux de peaufiner leur ancrage avec la jeunesse wavrienne à l'occasion de l'unique festival communal.

Effectivité : nous sommes présents sur le festival depuis sa création.

Efficacité : notre action préventive conjuguée à la volonté des partenaires de ne pas vendre d'alcool « fort » fait que cette action peut être considérée comme efficace.

Points forts :

- Chouette point d'ancrage sur l'unique festival de la région ;
- Permet de faire de la prévention centrée sur l'alcool dans un lieu propice ;
- Bonne collaboration avec le réseau et tout particulièrement avec l'ASBL Univers Santé.

Points faibles :

- Danger d'une proximité trop grande avec les forces de l'ordre de Wavre et les organisateurs.

Evaluation finale

/

5.2. La consommation de cannabis *(et autres produits)* chez les jeunes

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>La consommation de cannabis est un phénomène de plus en plus présent chez les jeunes au sein des familles, au sein des établissements scolaires, dans la rue et dans les milieux festifs.</p> <p><i>Force est de constater en 2019 que le phénomène est plus que présent au niveau des jeunes, d'aucuns affirmant même qu'il est en augmentation. Cette augmentation toucherait les jeunes de plus en plus jeunes avec une consommation de produits de plus en plus diversifiés et dangereux (kétamine, ecstasy, cocaïne, speed...).</i></p> <p><i><u>Nous espérons qu'un diagnostic plus détaillé sera développé par le conseil de prévention.</u></i></p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels et des permanences sociales ; - Animations dans les écoles (projets globaux des écoles et/ou animations et interventions en classes) ; - Le projet de l'école de Basse-Wavre (Journée santé et projet 2014 sur le thème avec les élèves du 3^{ème} degré) ; - Constats lors des projets en milieu festif (exemple : Wacolor) et lors des camps ; - Sondage « Paroles aux jeunes » ; - Travail de rue et de proximité de notre collègue Nathanaël.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce phénomène est observé tout le temps et c'est une thématique qui est travaillée chaque année lors des animations et des suivis individuels. Pas de quantification précise pour l'AMO. - <u>Chiffres trouvés sur le site de la RTBF :</u> <p>Selon l'Asbl Eurotox, la consommation de cannabis chez les 12-20 ans est déjà en baisse depuis quelques années. 17% des jeunes interrogés lors d'un sondage publié début 2013, déclarent avoir fumé un joint l'année dernière. Ils étaient 20,9% en 2006. Les chiffres plus détaillés de la consommation régulière restent stables (-0,5%) tandis que ceux de l'usage</p>

quotidien diminuent sensiblement (-1,4%).

En 2007, une enquête du CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs) tirait la sonnette d'alarme : 13% des jeunes de 12 à 17 ans avaient fait l'usage de cannabis au cours des derniers mois.

- Informations trouvées dans un article du site "Le journal du médecin" datant de 2012:

La consommation de drogues chez les adolescents européens s'est stabilisée après la hausse enregistrée il y a une dizaine d'années, selon une enquête menée en 2011 dans 36 pays, divulguée par l'Observatoire européen des drogues et de la toxicomanie.

La grande majorité des jeunes scolarisés interrogés en 2011 qui ont déjà essayé une drogue illicite, ont consommé du cannabis. En moyenne, 17 % des collégiens ont déclaré avoir consommé du cannabis, au cours de leur vie.

QUALIFICATION

Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?

1. Il y a eu une descente de police au sein d'une classe de 6ème secondaire dans un établissement scolaire de Wavre pour un "contrôle de routine". Il s'avère que plusieurs élèves avaient en leur possession du cannabis, dont un jeune revendeur. Le corps professoral et éducatif a observé des réactions très fortes chez de nombreux jeunes éventuellement concernés par la problématique. Ceux-ci craignaient une descente policière dans leur classe. L'école a alors décidé de mener un projet global en partenariat avec le service "Trampoline", le CPMS, le CPSE et l'AMO Carrefour J ;
2. Dans le cadre d'un suivi, un jeune de 15 ans consommateur et revendeur, en décrochage scolaire, rencontre d'importantes tensions familiales suite à sa consommation. La situation n'a pas débouché sur un suivi étant donné que le jeune refusait toute aide.
3. **Nous rencontrons ces dernières années, une présence de jeunes isolés et/ou en désaffiliation sociale qui suivent des parcours de « consommateur ». Ces jeunes au parcours chaotique exercent souvent une influence sur d'autres plus jeunes sans nécessairement être eux dans un parcours chaotique. L'effet boule de neige est impressionnant. Un phénomène d'identification se joue à ce niveau.**
4. **Au niveau de la culture musicale, nous remarquons également un phénomène de banalisation, voire de valorisation de la consommation de ces divers produits, tant au niveau des musiques qu'au niveau de la médiatisation de la vie des chanteurs. Ce phénomène dépasse la problématique des assuétudes et touche également le problème du respect des genres ou de la violence...**

IDENTIFICATION

Quel est le public concerné ?

Tous les adolescents entre environ 13 et 18 ans quel que soit le milieu social avec une prépondérance chez les garçons.

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les adolescents et leurs parents ;
- Les AMO, les écoles, les CPMS, les CPSE, les centres de planning familial, les services de santé mentale, les services spécialisés sur le thème (Univers santé , etc.), les médecins traitants, la police, les centres hospitalisations, le SAJ, le SPJ, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Partout sur le territoire. Facilités à trouver le produit partout, dont également dans les écoles.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- L'accès facile au cannabis même au sein des établissements scolaires et le prix relativement abordable ;
- De nombreux jeunes consomment parce qu'ils sont influencés par d'autres jeunes ou par le milieu familial ;
- De nombreux jeunes éprouvent le besoin de "s'évader" en consommant un produit psychotrope. Un mal-être peut également les amener à consommer (difficultés relationnelles, familiales, psychologiques, etc.).

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la santé et aux services médicaux ;
- Droit à la protection contre la drogue.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Présence de services accessibles pour les jeunes (AMO, CPMS, CPSE, Univers Santé, Clinique du cannabis, etc.) ;
- Les formations à destination des professionnels du secteur de l'aide à la jeunesse ;
- La prévention à la réduction des risques et les animations au sein des établissements

<p>scolaires.</p>
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les politiques diversifiées en matière de consommation de cannabis (dépénalisation au sein de certains Etats comme les Etats-Unis) et les débats politiques actuels (Jeunes MR et Ecolos) entraînent une difficulté de positionnement des parents et professionnels ; - Etant donné la complexité du phénomène, pour quelle raison la police modifie-t-elle parfois sa tolérance en fonction des circonstances en ce qui concerne ce phénomène (Dour) ? ; - Un certain nombre de groupes musicaux et séries télévisées cautionnent l'usage de cannabis et en font presque l'apologie.
<p style="text-align: center;">EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p style="text-align: center;"><u>Rencontre avec plusieurs écoles situées sur le territoire</u> <u>Rencontre avec un agent de la police de Wavre</u> <u>Rencontre avec le Directeur du Service d'Accrochage Scolaire du Brabant wallon</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du constat et du public concerné : <p>Les <u>intervenants scolaires</u> énoncent que certains jeunes consomment des cigarettes à la fin de leur primaire mais très peu de ces derniers consomment des joints. Par contre, pas mal de jeunes du secondaire consomment du cannabis surtout de la 3^{ème} à la 6^{ème} secondaire.</p> <p>La <u>police</u> estime que souvent, les jeunes concernés, connaissent des fragilités : décrochage scolaire, difficultés scolaires, problèmes familiaux et relationnels, . Les vendeurs de cannabis auraient une facilité à reconnaître les gens plus fragiles et profitent de cela.</p> <p>Le <u>SAS</u> confirme la banalisation actuelle de la consommation de cannabis. Lorsque les jeunes consomment beaucoup, ils ne peuvent pas être à 100 % disponibles dans le cadre de leur scolarité ou du travail mis en place avec eux (notamment au SAS). Il n'y aurait pas plus de consommation qu'auparavant mais une diminution des limites que les jeunes se posent (les jeunes ne consomment plus dans un contexte précis mais partout, avec tout le monde et parfois même à tout moment).</p> - Concernant les causes du phénomène : <p>La <u>police</u> ajoute comme cause, la renommée de la drogue qui attise la curiosité et influence les jeunes. Les jeunes pensent que la consommation de cannabis est mieux acceptée actuellement.</p>

Le SAS énonce que certains jeunes consomment pour se sentir « appartenir ». Il y aurait également de plus en plus de parents qui consomment eux-mêmes du cannabis. De plus, le rapport des jeunes à la consommation a changé. Désormais, ils en parlent sans pudeur et pratiquement à n'importe qui. Il y a une augmentation de la propension à en parler. Les jeunes consomment souvent pour le plaisir et par évitement.

- Au niveau des ressources :

Les intervenants scolaires parlent des actions policières mises en place au sein des établissements sur la thématique du cannabis (en rhéto) ainsi que les animations de prévention en 3^{ème} secondaire sur les assuétudes dont la journée santé.

Ils proposent également de privilégier les interventions plus discrètes afin d'éviter risque d'amplifier le phénomène.

Les professeurs qui abordent cette problématique avec leur(s) élève(s) du 2^{ème} degré sont des personnes ressources.

Il est important de contacter les parents dans ce type de situations.

La police ajoute les journées d'information « Mega » au sein des écoles en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} secondaires qui abordent notamment le thème de la consommation de cannabis.

Une autre ressource consiste à ce que les policiers effectuent des patrouilles pour lutter contre l'absentéisme scolaire et la consommation de cannabis. Il existe également des opérations et fouilles ciblées sur les assuétudes (notamment dans les écoles).

La police suit également l'évolution des situations des jeunes qui consomment et des tests d'urine peuvent être réalisés (+ rappel à la loi).

La police donne également un fascicule sur les drogues à destination des parents.

- Au niveau des hypothèses :

Pour la police :

Si les jeunes ne sont pas au clair sur ce qui est accepté ou non au sein de la société, ils resteront dans le doute et oseront davantage. La société, la presse et le politique génèrent un doute en la matière.

Pour le SAS :

- Tant que le jeune n'a pas pris conscience de la nocivité du produit qu'il consomme et de ses difficultés, il n'y aura pas de changement possible ;

- De nombreux adultes sont mal à l'aise avec toutes les questions qui concernent les jeunes dans le cadre de ce phénomène puisqu'ils consomment eux-mêmes ou ont consommé auparavant.

Confrontation à d'autres regards.

- Les intervenants scolaires font le même constat que notre service, à savoir que la consommation de cannabis est devenue courante. Ils ajoutent même qu'elle est devenue banale. Ils nuancent néanmoins l'idée que nous véhiculons sur le fait qu'il y aurait de plus en plus de consommateurs. Ils pensent qu'il y en a toujours eu beaucoup.

- La police énonce qu'il n'est pas possible pour elle de confirmer ou infirmer l'augmentation de consommation du cannabis. Elle ne possède aucun chiffre permettant cela. Néanmoins, elle observe que cette problématique est présente et semble de moins en moins dramatisée. C'est comme s'il devenait « normal » de consommer du cannabis.
- Le SAS énonce que même si le cannabis était plus couteux, il n'est pas certain que cela arrêterait les jeunes.
- Le SAS souligne que selon eux, les jeunes utilisent peu les services qui leur sont accessibles (AMO, CPMS, CPSE, Univers Santé, Clinique du cannabis, etc.) en lien avec ce phénomène. Souvent, les jeunes n'ont pas identifié leur consommation comme problématique et y voit plutôt des avantages que des inconvénients. Ils ne sont alors pas vraiment demandeurs de changement.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Les politiques diversifiées en matière de consommation de cannabis (dépénalisation au sein de certains Etats comme les Etats-Unis) et les débats politiques actuels (Jeunes MR et Ecolos) entraînent une difficulté de positionnement des parents et professionnels ;
- Un certain nombre de groupes musicaux et séries télévisées cautionnent l'usage de cannabis et en font presque l'apologie.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui devrait être mis en place :
 - Mener une campagne de sensibilisation pour attirer l'attention des parents sur la consommation de cannabis ;
 - Mener une action afin de conscientiser les gens à cette problématique et agir sur la banalisation du phénomène ;
 - Sensibiliser les clubs sportifs et mouvements de jeunesse ;
 - *Mise en place de groupe de paroles et de sensibilisation avec des jeunes notamment ceux qui gravitent autour de certains groupes...*

- Ce qui doit être poursuivi :

- *Accompagner les établissements scolaires afin de lancer un projet plus global sur la consommation en termes de prévention ;*
- *Poursuivre les animations sur le thème de la consommation de l'AMO (exemple : exposition « Accro moi non plus »...);*
- *Poursuivre la sensibilisation en milieu festif ;*
- *Poursuivre des formations à destination des professionnels.*

Présentation de l'action ou des actions.

Depuis 2015, l'AMO propose à tout établissement scolaire de son territoire qui le demande l'animation « Accro, moi non plus ». Le projet pédagogique se trouve sur le site du service.

De surcroit, l'équipe éducative a bénéficié d'une remise à niveau des connaissances sur la thématique par l'ASBL Modus Vivendi. Cette remise à niveau a été organisée par le CLPS du Brabant Wallon en 2014.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

L'animation « Accro, moi non plus »

Enseignements : Cette animation est mobilisable à n'importe quel moment par un établissement scolaire. Elle permet d'avoir un outil intéressant qui amène le jeune à réfléchir sur la problématique (voir site internet de l'AMO Carrefour J)

Efficacité : oui

Effectivité : Chaque année, nous sommes mobilisés par certains établissements scolaires.

Efficience : Compte tenu du fait que c'est à l'école d'installer tout le module d'exposition, l'animation en elle-même demande peu d'investissement puisque qu'un seul travailleur de l'AMO est formé depuis 2 ans.

Points forts :

- Animation mise en place par un service spécialisé (Latitude Jeunes) ;
- Animation fort interactive avec les jeunes et matériel de qualité (tant au niveau logistique qu'au niveau pédagogique);
- La philosophie de l'animation (basée sur le concept « le livre dont vous êtes le héros ») permet aux jeunes de ne pas s'identifier directement à la consommation mais d'aborder le sujet via une des personnages.

Points faibles :

- Obligation d'installer tout le module d'exposition et d'avoir un local adapté
- Un seul travailleur de l'AMO est formé à cette animation. Un point a été rajouté au plan de formation en ce sens ;
- Cette animation devrait être actualisée, au vu des nouvelles consommations (smartphones, Internet...).

Evaluation finale

/

5.3. L'utilisation abusive des écrans dans le quotidien

<h4>1. Décrire le phénomène</h4>
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Les écrans sont omniprésents dans la vie des usagers, plus particulièrement chez les jeunes qui utilisent leur GSM à tout moment de la journée. Certains utilisent les écrans pour rester connectés aux réseaux sociaux et de cette manière, rester en relation. D'autres utilisent les écrans pour se divertir ou combler leur crainte face au silence et à la solitude (en allumant par exemple, la télévision).</p> <p>Nous constatons, pour certains, une utilisation abusive de ces écrans, un manque de vigilance et de contrôle vis-à-vis des pictogrammes.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse lors des animations dans les écoles ; - Projet sondage dans certaines écoles.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p><u>Dans le cadre de nos suivis ou lors des animations :</u></p> <p>Nous avons très peu de jeunes ou de parents qui cherchent une aide face à une addiction aux écrans. Nous constatons néanmoins que ce phénomène est présent au sein de presque toutes les familles.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un suivi, deux petites filles de deux ans et demi et quatre ans possèdent une télévision dans leur chambre et sont devant celle-ci notamment pour s'endormir. Les parents leur ont permis cela par facilité et désormais les filles ne veulent plus s'en passer sous peine de crises de larmes. Il y a également une télévision dans le salon qui est allumée en permanence ; 2. Dans un autre suivi, une jeune fille est en internat la semaine. Les week-ends, elle retourne en famille. Elle y possède de nombreux écrans dans sa chambre (télévision, ordinateur, Nintendo, GSM). Sa mère et son beau-père sont attentifs à ce qu'elle n'exagère pas sur l'utilisation de ces écrans et la punissent parfois en la faisant dormir dans une autre chambre (où elle n'a aucune de ses affaires ni ses écrans) ;

<p>3. Dans le cadre d'un autre suivi où les parents sont séparés, la maman a acheté un GSM à chacun de leurs deux enfants (8 et 10 ans) afin qu'ils soient en contact avec elle de manière permanente. Ce moyen de communication entre mère et fils a été une source de conflits entre les parents car la maman leur envoyait des messages jusque tard dans la nuit.</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>L'ensemble des usagers qu'importe le niveau de vie ou la localisation mais il y a une prépondérance pour les enfants et adolescents sans différenciation de genre.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants et adolescents et leurs parents ; - L'ensemble des acteurs qui travaillent avec les familles (écoles, CPMS, services de santé mentale, AMO, psychologues, médecins, ...).
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>L'ensemble du territoire de l'AMO.</p>

<h2>2. Analyser et interpréter le phénomène</h2>
<p>Quels sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles sont moins strictes au sein de certaines écoles concernant l'utilisation des GSM. Il y a plus de tolérance à ce sujet notamment lors des récréations ; - Certains parents ont des difficultés à poser des limites à leurs enfants et à eux-mêmes face à l'utilisation excessive des écrans ; - Les écrans sont omniprésents dans la société et sont devenus une importante source d'informations. L'actualité, les relations sociales, tout passe de plus en plus par les écrans ; - Les écrans sont devenus un phénomène de « mode » et un signe de normalité, voir un besoin aux yeux des gens ; - Les jeunes et adultes ont souvent plus de facilités à entrer en contact avec les autres par l'intermédiaire des écrans ; - Il est plus facile pour les jeunes et adultes d'exprimer ce qu'ils pensent et libérer leurs éventuelles frustrations par l'intermédiaire de leurs écrans ;

- Les programmes télévisés, les sites internet, les jeux vidéos et applications GSM sont conçues de manière attrayante afin que les jeunes et adultes y portent un vif intérêt, voir en deviennent accros.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à ce que les parents soient responsables de leurs enfants ;
- Droit aux loisirs.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- La campagne Yapaka sur l'utilisation des écrans et la règle 3, 6, 9,12 de Serge Tisseron ;
- Les réunions « AMONET » lors desquelles les intervenants des AMO réfléchissent notamment à ce phénomène ;
- Les animations de sensibilisation aux écrans réalisées par Christophe Butstraen, médiateur scolaire à la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Les conférences et ateliers sur la manière de bien utiliser le web.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Les jeunes n'ayant aucune activité extrascolaire risquent de passer davantage de temps sur les écrans, n'ayant peut-être aucun autre centre d'intérêt ;
- L'utilisation de l'ordinateur (internet, jeux en ligne, ...) et de la télévision atténuent les contacts humains face à face et rendent les relations plus superficielles ;
- Les écrans provoquent l'isolement de certaines personnes ;
- Les pictogrammes ne nous semblent pas toujours adaptés à l'âge des enfants ;
- Que faudrait-il pour une réelle prise de conscience de l'impact de l'utilisation abusive des écrans ? Comment changer ce phénomène devenant une « normalité » aux yeux de beaucoup d'individus ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec le Directeur du Service d'Accrochage Scolaire du Brabant wallon

Rencontre avec plusieurs écoles situées sur le territoire

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat :

Le SAS confirme que de nombreux jeunes existent à travers leurs écrans. Ils entrent en relation les uns avec les autres par le biais de ceux-ci.

Il existe actuellement chez les jeunes, une forme de légèreté et un besoin d'être "hyper connecté", de tout dire ou dévoiler dans l'immédiateté (à chaud, de manière impulsive), ce qui est assez inquiétant. La plupart d'entre eux cherche simplement à se libérer des informations qu'ils ont dans la tête. Néanmoins, ce que les autres font de ces informations leur importent peu.

Ils ont également pu observer que les jeunes consultent des vidéos pornographiques assez inquiétantes et les partagent entre eux (viol, sexualité avec violence...).

Les écoles dénoncent également "ce fléau" dont les effets néfastes sont déjà observés en maternelle (exemple : un enfant qui ne parvient pas à faire la sieste dans le calme parce qu'il s'endort devant la télévision avec ses parents).

De nombreux parents permettent l'accès aux écrans à leur(s) enfant(s) pour être "tranquilles".

De plus en plus d'enfants de 10 ans (parfois plus jeunes) ont un compte sur Facebook.

- Concernant les causes du phénomène :

Le SAS ajoute deux éléments : l'accessibilité à internet (sites, jeux-vidéo, réseaux sociaux) et le fait que les enfants et les jeunes ne sont pas en mesure de maîtriser ce qu'ils voient sur la toile.

- A propos des hypothèses :

Pour le SAS : L'utilisation abusive des écrans a un impact sur les relations car certains jeunes peuvent dès lors être démunis lorsqu'il n'y a pas d'objet à sa relation avec les autres. Lorsqu'ils ne sont plus derrière leurs écrans, ils peuvent en être insécurisés.

Pour les écoles : Les GSM des jeunes sont devenus "leur carnet secret".

Confrontation à d'autres regards.

- Concernant les ressources en lien avec ce phénomène :

Le SAS énonce que les campagnes publicitaires et les spots TV auraient davantage un impact sur les personnes qui ne sont pas toujours touchées par ce phénomène plutôt que sur celles qui sont directement concernées.

Concernant les livres Yapaka, il est nécessaire d'aider les parents à comprendre leur contenu et à l'appliquer dans le quotidien.

Pour certaines écoles, les campagnes publicitaires, spots tv et livres Yapaka n'ont aucune incidence sur les parents. Les parents seraient bien souvent encore plus dépendants des écrans que leur(s) enfant(s).

Pour les intervenants scolaires, il n'y a pas vraiment de ressource qui fonctionne.

- Au sujet de notre hypothèse selon laquelle : " L'utilisation de l'ordinateur et de la télévision atténuent les contacts humains face à face et rendent les relations plus superficielles" :
Les écoles estiment que les écrans ne rendent pas les relations plus superficielles.
Il n'y a pas que des éléments négatifs dans le cadre de l'utilisation des écrans.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Les jeunes n'ayant aucune activité extrascolaire risquent de passer davantage de temps sur les écrans, n'ayant peut-être aucun autre centre d'intérêt ;
- Les écrans provoquent l'isolement de certaines personnes ;
- Les pictogrammes ne nous semblent pas toujours adaptés à l'âge des enfants.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est mis en place et est à poursuivre :
 - Il y a une nécessité de mettre plus de cadre et de communication autour de l'utilisation des écrans et de conscientiser les parents sur l'impact de cette utilisation abusive (impacts sur le sommeil, les relations sociales, le travail scolaire, accoutumance...);
 - Un cadre est mis en place au niveau de l'utilisation des écrans lors des activités collectives ;
 - Le groupe de réflexion « AMONET » dont l'AMO Carrefour J fait partie ;

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les animations mises en place par Christophe Butstraen sur la thématique au sein des écoles. <i>Elles n'existent plus !</i> ➤ La mise en place dans le cadre de la semaine numérique du projet Wavrenumérique.be. (Pour plus de détails, voir le phénomène 5.4 sur l'utilisation abusive des jeux vidéo) <p>- <u>Ce qui devrait être mis en place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il faudrait travailler avec les parents sur l'importance de continuer à prendre du temps pour jouer avec leur(s) enfant(s) en dehors des écrans et de s'intéresser au fonctionnement de ces outils technologiques ; ➤ Donner accès à un outil, c'est aussi permettre aux jeunes de l'utiliser autrement afin d'éviter les dérives et abus. Il est contradictoire de refuser aux jeunes ce qui suit la logique actuelle de la société (à savoir l'utilisation quotidienne des écrans). C'est pourquoi, un cours pourrait être mis en place au sein des écoles qui permettrait aux jeunes de mieux utiliser internet, leur GSM, ... Apprendre aux jeunes la technicité des écrans, la manière d'utiliser les outils, les dérives possibles... L'idée est de cesser de pallier en étant restrictif mais plutôt d'expliquer le fonctionnement global des ressources multimédias.
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>Voir au point 5.4 « L'utilisation abusive des jeux vidéo ».</p>
<h4>4. Evaluer l'action</h4>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>Voir évaluation au point 5.4 « L'utilisation abusive des jeux vidéo ».</p>
<p>Evaluation finale</p> <p>/</p>

5.4. L'utilisation abusive des jeux vidéo

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Les jeunes jouent aux jeux vidéo de manière de plus en plus précoce et ont tendance à les utiliser abusivement. Ils se mettent peu de limites à cet égard surtout si leurs parents n'y sont pas attentifs. Il n'y a pas toujours de respect concernant l'âge minimum des jeux et de plus en plus de jeunes jouent en ligne.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse en réseau ; - Analyse des suivis individuels ; - Le projet sondage dans certaines écoles.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Il n'y a pas de quantification possible pour l'AMO. Néanmoins, nous pouvons dire que la plupart des jeunes rencontrés jouent aux jeux vidéo à des fréquences variables.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un jeune de 14 ans, en décrochage scolaire actif, passe toutes ses nuits à jouer à un jeu-vidéo pour lequel les interactions avec les joueurs sont extrêmement importantes (Gilde...); 2. Un enfant de 8 ans qui a une console de jeux dans sa chambre joue jusqu'à des heures tardives. Cette utilisation abusive des jeux-vidéo entraîne un absentéisme scolaire.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>L'ensemble des enfants et adolescents qu'importe le niveau de vie ou la localisation avec une prépondérance de l'utilisation des jeux vidéo par des garçons.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les enfants et adolescents, les parents, les AMO, les CPMS, les écoles, les thérapeutes, etc.</p>

<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout sur le territoire de l'AMO.</p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- L'omniprésence des écrans dans notre société et des jeux accessibles sur ces derniers ;
- La possibilité pour les jeunes de jouer ensemble en ligne favorise ce phénomène ;
- Les jeux vidéo sont pour certains jeunes, une manière de décompresser, d'extérioriser des frustrations, de la colère ;
- Les utilisateurs de jeux-vidéo deviennent facilement dépendants ;
- Il y a un manque de limites de la part de nombreux parents sur l'utilisation des jeux vidéo et l'âge minimum de ces derniers ;
- L'apport du marketing des multinationales du jeu.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à ce que les parents soient responsables de leurs enfants ;
- Droit aux loisirs.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les réunions « AMONET » lors desquelles les intervenants des AMO réfléchissent notamment à ce phénomène ;
- L'inscription des jeunes à une activité extrascolaire afin de leur permettre un autre centre d'intérêt ;
- Les formations à destination des professionnels qui ne côtoient pas le monde des jeux vidéo

<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains jeunes font difficilement la part des choses entre réalité et fiction et peuvent avoir des comportements violents suite à l'utilisation excessive des jeux vidéo (reproduction) ; - Le fait qu'il y ait de plus en plus d'enfants et de jeunes ayant leur propre télévision dans leur chambre n'améliore pas ce phénomène ; - Quelles démarches de sensibilisation sont mises en place concernant ce phénomène ? ; - Quelle politique possède t'on concernant des activités alternatives ?
<p style="text-align: center;">EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p style="text-align: center;"><u>Rencontre avec le Directeur du Service d'Accrochage Scolaire du Brabant wallon</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Rencontre avec plusieurs écoles situées sur le territoire</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du constat : <p style="margin-left: 40px;">Le <u>SAS</u> confirme que les jeunes jouent beaucoup aux jeux-vidéo et de plus en plus tôt. Ces jeux sont de plus en plus violents et réalistes (en lien avec la dangerosité et l'illégalité). Certains jeux ne devraient pas être aussi facilement accessibles, ce qui est pourtant le cas.</p> <p style="margin-left: 40px;">Les <u>écoles</u> observent beaucoup d'enfants et de jeunes qui jouent à des jeux sur leur GSM. Certaines formes d'addiction peuvent apparaître sans presque aucune interruption dans la journée puisqu'ils ont toujours un écran sur lequel ils peuvent jouer. L'utilisation abusive des jeux-vidéo peut entraîner de l'agressivité chez les joueurs liée au manque.</p> - Concernant les hypothèses/questions en lien avec ce phénomène : <p style="margin-left: 40px;">Le <u>SAS</u> ajoute que la société a un comportement d'adolescent et ambigu dans son rapport à la connectivité. Dans ce contexte, comment mettre en place des balises ?</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>Le <u>SAS</u> souligne qu'il nuance notre première hypothèse selon laquelle : "Certains jeunes font difficilement la part des choses entre réalité et fiction et peuvent avoir des comportements violents suite à l'utilisation excessive des jeux vidéo (reproduction). Ce serait plutôt lié à la banalisation actuelle qui existe au sein de notre société.</p> <p>Pour les <u>écoles</u>, il n'y a pas vraiment de ressource qui fonctionne.</p>

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

Le fait qu'il y ait de plus en plus d'enfants et de jeunes ayant leur propre télévision dans leur chambre n'améliore pas ce phénomène.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est à poursuivre :

- Il y a une nécessité de mettre plus de cadre et de communication autour de l'utilisation des écrans et de conscientiser les parents sur l'impact de cette utilisation abusive (impacts sur le sommeil, les relations sociales, le travail scolaire, accoutumance...);
- Le groupe de réflexion « AMONET » dont l'AMO Carrefour J fait partie ;
- Suivre l'actualité des jeux-vidéo (nouveaux phénomènes, dangers...);
- Les animations mises en place par Christophe Butstraen sur la thématique au sein des écoles.
- Mise en place, dans le cadre de la semaine numérique, du projet Wavrenumérique.be. *Cette action est développée chaque année.*

- Ce qui devrait être mis en place :

- *Une campagne visant les parents afin de les aider à mieux appréhender les pratiques de leurs enfants face à ce phénomène ;*
- *Il existe une nécessité de mettre plus de cadre et de communication autour de l'utilisation des jeux-vidéo. Cela doit être travaillé au sein du milieu familial ;*
- *Il y a également une nécessité de conscientiser les parents sur l'impact de cette utilisation abusive (impacts sur le sommeil, les relations sociales, le travail scolaire, accoutumance,...) et sur l'importance de contrôler les pictogrammes. Remettre les valeurs familiales en évidence ;*
- *Il faudrait travailler avec les parents sur l'importance de continuer à prendre du temps pour jouer avec leur(s) enfant(s) en dehors des écrans et de s'intéresser au fonctionnement de ces outils technologiques ;*
- *Diversifier les pôles d'attraction pour les jeunes, leur permettre des valorisations diverses : sport, art,*

Présentation de l'action ou des actions.

Wavrenumérique.be : la semaine numérique à Wavre

Sur base des priorités dégagées en 2015 et de l'expérience acquise à partir des réflexions de la plateforme AMOnet (plate-forme de réflexion autour des problématiques du net), l'AMO Carrefour J a proposé à la ville de Wavre un partenariat pour organiser une vaste opération de sensibilisation dans le cadre de la semaine numérique.

Le tout s'est concrétisé par la mise en place du projet « Wavrenumérique.be ». Ce dernier ne comptait pas moins de 6 actions développées ci-dessous.

1. Une exposition dans le cloître de l'Hôtel de ville

Cette exposition a été organisée dans tout le cloître de l'hôtel de ville durant toute la période de la semaine numérique. Une partie était consacrée à différentes affiches de campagne préventive que nous avons imprimées sur des grands plexis. L'autre partie était composée de petits ateliers interactifs. La Vitamine Z avait réalisé pour l'occasion tout un panneau « graffiti » représentant les jeux les plus joués actuellement par les jeunes.

Quelques 450 jeunes sont venus la visiter.

2. Les Conférences en soirée à destination des parents – salle des fêtes de Wavre :

Trois conférences ont été organisées :

- une première le 11 octobre sur « l'utilisation des jeux vidéo » avec Maxime Verbessent (ASBL Action Ciné Média Jeunes Namur) et Arnaud Zarbo, Psychologue spécialisé en addiction aux jeux vidéo ;

- une seconde le 13 octobre 2016 sur « le droit à l'image » avec Valérie Verbruggen (Commission nationale de la Protection de la Vie Privée) et Serge Léonard (Juriste auprès du DGDE) ;

- et une troisième le 20 octobre 2016 sur « l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux » avec Manuela Guisset (ASBL Action Ciné média jeunes Namur) ;

Dans l'ensemble ces conférences n'ont pas récolté le succès escompté. Une moyenne de 15 parents a participé à chaque conférence. L'évaluation a mis en exergue des difficultés au niveau de la campagne (voir évaluation du projet).

3. Organisation d'une matinée d'information et de réflexions pour les professionnels – Salle des fêtes – jeudi 13 octobre de 9h30 à 12h.

Cette matinée à destination des professionnels de l'adolescence issus essentiellement des établissements scolaires du Brabant wallon et du secteur social a regroupé quelques 65 travailleurs sociaux.

Elle visait plusieurs objectifs.

Un premier objectif était de rassembler quelques partenaires spécialistes de la prévention du numérique. Outre une présentation générale de leurs actions, ils ont abordé leurs dernières campagnes. Nous avons invité trois services à cette occasion :

- Yapaka, qui a certainement été un des premiers services à travailler la thématique avec la publication de nombreux ouvrages d'information « des dinosaures aux pays du WEB » - 2007, « Cyberdépendances et autres croquemitaines » et « Qui a peur du Grand Méchant Web » de Pascal Minotte – 2012. C'est certainement un des services qui a tenté de mettre des balises en place avec l'aide de Serge Tisseron (voir site internet).

- La commission nationale de la vie privée, qui a mis en ligne un site « je décide » afin de sensibiliser à la vie privée sur internet.
- Action Ciné Médias Jeunes, qui a comme objectif principal de susciter une attitude réflexive et critique des jeunes face aux médias. Pour y arriver, l'équipe éducative organise des ateliers d'éducation aux médias qui permettent aux jeunes de lire et de produire des contenus médiatiques en se les (ré)appropriant ainsi que d'éveiller leur curiosité pour les médias. En tant qu'experts en éducation aux médias, l'équipe propose des partenariats sous forme de consultations, des formations et des aides à la réalisation d'outils pédagogiques sur la question.

Outre ces services, le panel était complété par deux représentantes du parquet section jeunesse de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon afin de rencontrer notre deuxième objectif qui consistait en une réflexion concernant deux aspects qui reviennent régulièrement au niveau du numérique : la liberté d'expression et le droit à l'image.

L'idée est de pouvoir partir des balises sociétales, celles qui devraient faire « culture commune » et de voir comment chaque institution se les appropriait. Mais aussi comment les institutions scolaires se positionnaient par rapport à leur cadre spécifique.

Le parquet a abordé ces deux thématiques avec des cas concrets en partant des règles mais aussi de la jurisprudence qui se dégage.

L'après-midi consacré aux partages d'outils préventifs a été co-organisé avec le CLPS du Brabant wallon.

4. Un après-midi débat à destination d'une centaine d'adolescents wavriens – Salle des fêtes de Wavre – jeudi 20 octobre de 14h00 à 15.30 heures

A partir de clips vidéo et d'interventions des conférenciers, le débat a porté essentiellement sur la liberté d'expression et le droit à l'image.

Cette après-midi était proposée en partenariat avec la Commission nationale de la vie privée et l'ASBL Action ciné média jeunes. Nous avons aussi pu compter sur l'apport de Christophe Butstraen (auteur de « Internet, mes parents, mes profs et moi » – De Boeck).

5. La Conférence du Planning familial de Wavre – 20 octobre de 14 à 16 h au 107 de la rue de Nivelles.

Le planning s'était associé à notre projet en proposant une conférence « Prévenir le cyber harcèlement en milieu scolaire et périscolaire ». Pour l'occasion, il avait invité Bruno Humbeek. Cette conférence a rassemblé une cinquantaine de professionnels.

6. Place aux enfants – Hôtel de ville – Matinée du 15 octobre

Lors de cette matinée consacrée au projet place aux enfants, nous avons accueilli deux groupes de jeunes dans le cadre de l'opération « Place aux enfants ». Ces enfants étaient pris en charge pour une explication de la semaine numérique, une visite de l'exposition et un atelier centré sur la thématique.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

/

Evaluation finale

Enseignements : dans l'ensemble, l'évaluation a été mitigée. Nous avons évalué positivement le contenu des différentes actions mais certaines n'ont pas eu la fréquentation escomptée.

Le projet sera reconduit en 2017 mais en renforçant le partenariat avec les établissements scolaires.

Effectivité : Oui

Efficacité : il est envisagé lors de la seconde ou de la troisième édition de nous centrer plus sur l'aspect plus évaluatif.

Efficience : La première année peut difficilement être considérée comme efficiente compte tenu de la charge de travail de cette semaine. Néanmoins, nous pourrions réutiliser un grand nombre de supports pour les années futures.

Points forts :

- Le travail en réseau avec la commune de Wavre et de nombreux partenaires ;
- Le fait de pouvoir s'intégrer dans une action qui couvre la Communauté française ;
- Cette action nous permet aussi de rester en lien avec l'évolution continue de la problématique.

Points faibles :

- Gros investissements lors de cette première édition ;
- Difficultés de rassembler tous les établissements scolaires derrière le projet.

Depuis 2017 nous réitérons chaque année la « semaine numérique » avec les mêmes partenaires.

Le projet pour 2020 est déjà programmé à Wavre. Il rassemble de nombreux partenaires.

6. La violence des jeunes

6.1. Le phénomène du racket entre les jeunes

1. Décrire le phénomène

CONSTAT

Quel est le phénomène observé ?

Le phénomène du racket entre jeunes (agresseurs et victimes) est une problématique qui entraîne d'importantes difficultés pour les victimes. Nous constatons qu'au sein de certains établissements scolaires, il existe une politique de l'autruche avec une tendance à minimaliser cette problématique, cela ne permet pas une réelle prise de conscience de ce phénomène et une réelle intervention.

Il est important de préciser comme indiqué sur le site : <http://www.inforacket.be> qu'il faut trois éléments pour qu'il y ait racket :

- Intimidation ;
- Répétition de l'acte ;
- Vol, appropriation du bien d'autrui (ou plutôt, remise du bien d'autrui) ou obligation d'exécuter certains actes.

SOURCE(S)

Sur base de quelle(s) sources(s) ?

- Analyse des suivis individuels :

Il y a quelques années, l'AMO a mis en lien deux suivis dont l'un concernait une victime de racket et l'autre, son agresseur. De nombreuses interrogations sont apparues au sein de l'équipe sur la manière dont chacun percevait ce qui s'est passé. L'agresseur ayant tendance à banaliser ses actes alors que la victime exprimait une grande souffrance face à son vécu ;

- Un colloque a été organisé par notre service sur le thème du racket et sur les répercussions de ce phénomène auprès des victimes (2004).

Le travail en réseau qui a été mis en place durant ce colloque n'a malheureusement pas pu déboucher sur une réelle dynamique de prise en charge.

Depuis ce colloque, nous n'avons pas répertorié un grand nombre de situations de racket.

N.B. : Nous pensons par ailleurs que la plupart des prises en charge se font par le biais des forces de l'ordre et que le chiffre noir reste relativement élevé ;

- La Province du Brabant wallon a financé une campagne destinée aux victimes de racket en 2013.

QUANTIFICATION

Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?

Le phénomène semble être peu fréquent sur notre territoire. Notre service n'a répertorié ce type de situations qu'au sein d'un seul établissement scolaire. Nous ne répertorions actuellement plus aucun cas de racket dans le cadre de nos missions.

Nous n'avons pas de renseignement sur les constats de sources extérieures. Un travail de contre-épreuve pourra certainement peaufiner notre connaissance quantitative sur le phénomène même si nous le répétons le chiffre noir reste important.

Par ailleurs, le phénomène reste présent au niveau de l'école fondamentale mais avec un modus operandi qui reste relativement infantile et qui s'apparente plus, selon nous, à de l'extorsion répétitive qu'à un réel phénomène de racket.

QUALIFICATION

Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?

1. Un jeune garçon avait énoncé auprès de notre service qu'il était victime de racket sur le chemin de l'école entre son domicile et son établissement scolaire. Ses agresseurs étaient des jeunes habitants sur le territoire de Wavre, ne venant pas de la même école ;
2. Un autre jeune nous avait exprimé se faire racketter ses affaires d'école et de l'argent par des jeunes de sa classe. La situation a été traitée directement au sein de l'établissement scolaire par la mise en place d'une médiation avec le soutien de l'AMO.

IDENTIFICATION

Quel est le public concerné ?

Les caractéristiques des jeunes concernés sont souvent proches de celles des boucs émissaires.

Il n'y a pas de profil type concernant les victimes mais ce sont souvent des enfants et des jeunes plus faibles physiquement ou psychologiquement (des enfants renfermés sur eux-mêmes, timides, introvertis, ayant des difficultés à se faire des amis, ...). Tout ce qui marque une différence entre jeunes peut faire l'objet de moqueries et devenir une source de racket (handicap, nationalité, capacités intellectuelles...).

Les victimes peuvent être des garçons comme des filles, quel que soit l'âge.

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les enfants, jeunes victimes et agresseurs ainsi que les parents ;
- Les AMO, les CPMS, les écoles, les services d'aide aux victimes, les thérapeutes, la police, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Au sein des transports en commun avec une prédisposition pour les alentours des gares et au sein de certains établissements scolaires.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- La société de consommation et la crise économique aggravent les clivages sociaux. Certains

<p>jeunes rackettent afin d'obtenir facilement des biens matériels auxquels ils n'ont pas accès (argent, objets) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux jeunes sont influençables et peuvent adopter des comportements pour continuer à appartenir à leur groupe ; - Les auteurs de racket ne se rendent pas toujours compte de la souffrance qu'ils infligent aux autres ni des risques encourus au regard de la loi. Ne pas réfléchir à ses actes, c'est éviter de se responsabiliser, de culpabiliser, ... ; - Certains jeunes sont motivés par le fait d'agir avec domination sur les autres. Il n'est pas rare que les racketteurs aient été eux-mêmes rackettés et deviennent par la suite des agresseurs en réaction à leur vécu antérieur (vengeance sur autrui, non conscience que ce mode de fonctionnement dominant/dominé est immoral, etc.).
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit au bien-être ; - Droit d'être protégé.
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon nous, il y a peu de bonnes pratiques. C'est notamment pour cette raison que le chiffre noir nous semble rester important ; - Notre service a mis en place un site internet d'information et de réflexion sur le racket avec une campagne « Osons en parler » qui visait à mettre en évidence la création du site et à briser le silence, les tabous liés au racket ; - La campagne « Infor Jeunes » concernant la problématique (« Le racket, si tu es concerné, n'hésites pas, vient en parler »).
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La campagne de 2004 mise en place par notre service avait comme objectif de susciter le dévoilement du racket. A-t-elle permis un dévoilement réel de ce phénomène ? ; - Comment sensibiliser davantage les intervenants, dont les écoles à cette problématique ? ; - Il serait nécessaire dans le cadre des campagnes, de se centrer davantage sur l'entourage et les intervenants qui observent ce phénomène plutôt que sur les victimes ; - Peu de victimes de racket dénoncent leur vécu de peur que cela ait des conséquences.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec plusieurs écoles situées sur le territoire
Rencontre avec un agent de la police de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat :

Les écoles ajoutent que ce phénomène existe depuis toujours au sein des établissements scolaires primaires et secondaires (exemples : prendre la collation, le GSM, de l'argent, etc.).

La police n'est pas en mesure de nous donner des chiffres sur les situations traitées chez eux étant donné que le racket est répertorié dans "vol avec violence" au niveau des statistiques.

- A propos des causes du phénomène :

Pour la police, il y a deux autres éléments :

- La crise économique génère plus de tensions au sein de la société et provoque des formes de violence plus fortes ;
- Les agresseurs ne proviennent pas souvent d'un milieu fragilisé mais ils veulent se donner "un genre" en rackettant d'autres jeunes.

- Au niveau des ressources :

Les écoles ajoutent les animations qui sont réalisées par la police au sein des établissements scolaires en lien avec cette problématique.

La police énonce la tolérance "0" du Parquet face à ce phénomène.

- Concernant les hypothèses et questions en lien avec le phénomène :

La police ajoute qu'elle se demande quels sont les chiffres du racket en Belgique ? Les signaux d'alerte liés au racket sont difficiles à percevoir.

Confrontation à d'autres regards.

- Un directeur d'école rencontré énonce qu'il n'est pas d'accord avec l'idée qu'il y aurait une politique de l'autruche au sein de certains établissements scolaires.
- Les écoles sont confrontées à de petites situations de racket mais pas de grosses situations problématiques.
- Au niveau du public concerné, les écoles estiment qu'il n'y a pas de profil type et que c'est bien souvent en lien avec un phénomène de groupe.

Pour la police, toute personne qui possède quelque chose peut être victime de racket. Un

jeune bien intégré et bien dans sa peau pourrait également être victime de racket. Néanmoins, il est vrai que pour les agresseurs, il est plus facile de racketter un jeune qui semble fragile.

- Nous avons échangé quelques mots avec le SAJ et le Parquet Jeunesse concernant le racket. Les deux services font état du peu de situations auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de leur travail au quotidien.

Le SAJ se demande si cela n'est pas lié au fait que ce type de situations serait géré au sein des établissements scolaires et qu'elles sont peut-être encore mal diagnostiquées.

Le PR souligne qu'auparavant un plus grand nombre de cas était répertorié, le nombre a diminué suite à la campagne mise en place par l'AMO Carrefour J. Les criminologues du Parquet se demandent si les écoles osent contacter la police face à des situations de racket. Néanmoins, lorsque des enquêtes policières sont menées au sein des établissements scolaires, certains faits sont dénoncés.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Il serait nécessaire dans le cadre des campagnes, de se centrer davantage sur l'entourage et les intervenants qui observent ce phénomène plutôt que sur les victimes ;
- Peu de victimes de racket dénoncent leur vécu de peur que cela ait des conséquences.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui doit être poursuivi :
 - Maintenir le site "Inforacket" et les animations au sein des établissements scolaires. Faute de payer le nom de domaine, ce site a disparu en 2015. Néanmoins, Infor Jeunes a lancé une grande campagne sur la Brabant wallon.
 - ***En 2019, le phénomène semble avoir disparu. Une réflexion devrait être lancée avec les forces de l'ordre et l'enseignement à ce sujet.***
- Ce qui devrait être fait :
 - Assurer une prévention annuelle et sensibiliser les jeunes, les parents et les acteurs de terrain aux signaux d'alerte ;
 - Eviter de banaliser les premiers signes de racket présents au sein des établissements scolaires de maternelle et du fondamental ;
 - Il serait nécessaire dans le cadre des campagnes, de se centrer davantage sur l'entourage et les intervenants qui observent ce phénomène plutôt que sur les

victimes.
Présentation de l'action ou des actions. /
4. Evaluer l'action
Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite /
Evaluation finale /

6.2. Les violences physiques entre pairs

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous entendons par "violence physique", toute atteinte à autrui dans son intégrité physique (bagarres, règlements de compte, vols avec violence, ...).</p> <p>Ces violences sont encore présentes entre nos jeunes notamment au sein des établissements scolaires, des quartiers, des gares. Certains lieux sont plus propices à ce type de violence (exemple : les zones de non-droit).</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse en réseau ; - Constats visibles au sein des cours de récréation.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Pas de quantification possible pour l'<u>AMO</u>.</p> <p>Selon le site internet : "www.lalibre.be", il y a 3000 exclusions scolaires en Wallonie et à Bruxelles pour des faits de violence physique.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un jeune garçon de 16 ans est renvoyé d'un établissement scolaire suite à une bagarre avec un de ses condisciples ; 2. Un jeune fréquentant l'école des devoirs s'est fait agresser par plusieurs condisciples au sein de l'établissement scolaire.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tous les jeunes avec néanmoins des facteurs de risque plus élevés pour certains (quartier où l'on vit, vécu, mode de vie, habitus, etc.).</p>

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les enfants, jeunes et familles ;
- Les écoles, la police, les CPMS, les thérapeutes, les AMO, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Ce phénomène peut se produire de manière isolée, partout mais nous remarquons une récurrence dans certaines zones dites de « non-droit ».

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- Les jeunes subissant de la violence physique au sein du milieu familial reproduisent souvent le même comportement (violence réactionnelle) ;
- Le manque d'intériorisation des règles morales élémentaires ;
- Le manque de repères est souvent un facteur de risque. En effet, certains parents ne mettent pas assez de limites et de règles à leur(s) enfant(s) ;
- Certains jeunes utilisent la violence pour obtenir ce qu'ils veulent (lien avec le phénomène de racket) ;
- Certains jeunes ont du mal à gérer leurs frustrations et à contrôler leurs émotions. Il s'agit souvent de passages à l'acte impulsifs et pas toujours maîtrisés.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit au bien-être ;
- Droit d'être protégé contre les mauvais traitements.

N.B. : Nous restons toujours en questionnement par rapport aux châtiments corporels (fessée).

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- La Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert un numéro gratuit d'informations, « Ecole et Parents ». Cette ligne verte vise à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire ;

- Les animations réalisées par l'AMO : prévention à la communication non violente ;
- Les parents et intervenants qui ont comme ligne de conduite, un mode éducationnel qui bannit le recours à la violence physique ;
- Veiller à ce que la violence physique visible sur les écrans soit appréhendée par les jeunes avec un regard critique, parler de cette problématique avec eux ;
- Le projet pilote de l'orangerie " Prévention de la violence " consistant à agir sur les violences en milieu scolaire par la mise en place de zones structurées dans la cour de récréation et d'un espace de médiation formalisé dans chaque classe (Chercheurs de l'université de Mons à la base de ce projet : Monsieur Bruno Humbeeck et Monsieur Frédéric Hardy) ;
- Le jeu des trois figures de Yapaka : ce projet vise à former les enseignantes maternelles au jeu de rôle des trois figures. Jouer une heure par semaine à l'agresseur, à la victime et au redresseur de torts soutient non seulement les [objectifs classiques de l'enseignement maternel](#), mais a également des effets bénéfiques en termes de prévention de la violence.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Il serait nécessaire d'orienter la prévention vers les jeunes dès le plus jeune âge ;
- Les jeunes qui jouent régulièrement à des jeux vidéo violents et regardent le catch à la télévision peuvent parfois fonctionner dans une certaine forme de banalisation de la violence.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec la criminologue et la juriste du Parquet de la Jeunesse de Nivelles
Rencontre avec une intervenante du Service d'Aide aux Victimes de la police de Wavre
Rencontre avec un agent de la police de Wavre
Rencontre avec plusieurs écoles situées sur le territoire

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Concernant le constat, le public concerné :

Le Parquet Jeunesse souligne que de plus en plus de jeunes filles de 13, 14 ans ont recours à la violence vis-à-vis de leurs pairs (tirer les cheveux, coup de poing, coup de pied...). La violence entre filles est plus vicieuse qu'entre garçons.

Les filles se montrent plus hermétiques lorsqu'elles sont entendues sur des faits de violence. Elles ont bien souvent « la rage » et même si elles peuvent avoir conscience de leurs actes, elles montrent un blocage et un manque de remise en question.

Certaines jeunes filles auront besoin de créer une relation de confiance avec un intervenant avant toute remise en question, d'autres sont dans une forme d'autodestruction.

Les garçons se bagarrent et ensuite, ils estiment souvent que leurs différends sont « réglés ».

Auparavant, la violence était plutôt constatée chez les garçons et cela semblait moins interpellant (cela se gérait au sein de l'école et à la maison).

Désormais, lorsqu'une bagarre apparaît, les parents portent assez souvent plainte à la police sans laisser le temps à l'école de gérer. Les garçons et les filles se disputent souvent pour un autre garçon ou une autre fille.

Il semble y avoir davantage de violence mais elle est surtout beaucoup judiciairisée et instrumentalisée au sein de notre société.

Le Parquet énonce que de plus en plus de jeunes garçons mineurs sont violents avec leur petite amie mineure ou lui manquent de respect. Les jeunes déjà vers 13, 14 ans parlent bien souvent d'actes sexuels sans plus aucune intimité ni pudeur. Ce qui induit à la base, une dynamique de couple malsaine.

Le SAV confirme que ce phénomène est présent que ce soit au sein des écoles, dans la rue, près des gares et dans les lieux moins fréquentés et contrôlés par la police. Néanmoins, le service n'a pas connaissance de beaucoup de situations de ce type. En 2013, par exemple, aucun cas de violence physique n'est passé par le SAV. Il semble qu'il y a plus de faits de viol ou de mœurs.

La police énonce le fait que de manière générale, les jeunes apprécient de se rassembler et que lorsque c'est le cas, il y a souvent des dérapages. La police invite d'ailleurs souvent les jeunes à se disperser s'il y a un trouble à l'ordre public.

Au niveau du public, ce sont souvent des jeunes qui ont la possibilité de « trainer » dans la rue, qui ont beaucoup de liberté de la part de leurs parents. Selon la police, il y a rarement une bagarre entre deux jeunes mais plutôt des « effets de masse » (bagarres en groupes).

Il y aurait peu de situations de violence physique qui sont répertoriées au sein des écoles (mais plutôt des viols, attentats à la pudeur...).

Au sein des écoles rencontrées, la violence physique est observée en primaire et en secondaire. Néanmoins, il existerait plus souvent une violence verbale et psychologique entre élèves plutôt qu'une violence physique. Au niveau des enfants plus jeunes (primaire), il y a davantage d'impulsivité et de ce fait, plus de violence physique qu'en secondaire.

Les écoles constatent également certaines violences à connotation sexuelle par le biais de jeux mis en place entre les enfants.

- A propos des causes en lien avec ce phénomène :

Le Parquet Jeunesse énonce également que la violence est banalisée par certains jeunes et que « l'effet de groupe » a souvent un rôle face à l'apparition de cette violence.

Le vécu familial du jeune induira également dans certains cas, le recours à la violence sur autrui (la police confirme cela).

La police énonce que certains jeunes cherchent à appartenir à un groupe dans le but d'avoir « une famille ».

Les écoles font état du fait que certains parents se montrent intrusifs et exigeants à l'égard de l'école et défendent leur enfant malgré les comportements violents de ces derniers.

- Au sujet des ressources dans le cadre de ce phénomène :

Le Parquet Jeunesse fait état comme ressources : les équipes mobiles, les médiateurs scolaires, les CPMS.

La police ajoute aux ressources, les enquêtes policières et le fait que de type de cas soit pénalisé, que la Justice ne soit pas en accord avec la violence.

Les écoles énoncent également : l'autorité bienveillante des adultes, les sanctions et les interventions rapides. Il est important de conscientiser les enfants sur ce type de comportements.

- Hypothèses en lien avec le phénomène :

Le Parquet Jeunesse énonce plusieurs points :

- La consommation d'alcool et de stupéfiants jouerait un rôle dans la propension à la violence entre pairs ;
- Il y a trop peu de prévention des CPMS au sein des écoles sur cette problématique ;
- Le passage à la violence est l'aboutissement d'autres éléments qui se sont accumulés (problèmes relationnels, intrafamiliaux...).

Le SAV souligne que la violence intrafamiliale a un lien avec ce phénomène.

La police pense qu'elle est davantage confrontée à du harcèlement entre jeunes, plutôt qu'à de la violence physique au niveau du secondaire.

Confrontation à d'autres regards.

/

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Il serait nécessaire d'orienter la prévention vers les jeunes dès le plus jeune âge ;
- Les jeunes qui jouent régulièrement à des jeux vidéo violents et regardent le catch à la télévision peuvent parfois fonctionner dans une certaine forme de banalisation de la violence.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est à poursuivre :
 - Poursuivre le travail individuel avec les jeunes en les informant sur leurs droits et devoirs au niveau de l'école face à ce phénomène ;
 - Poursuivre les animations au sein des écoles sur le respect d'autrui et la communication non-violente. Sensibiliser les acteurs présents autour des jeunes : professeurs, parents, CPMS ;
 - Poursuivre le projet pilote de l'orangerie " Prévention de la violence ".

- Ce qui devrait être mis en place :
 - Des formations sur la communication non violente à destination des acteurs de terrain ;
 - Une meilleure prise en charge de ce type de violence par une intervention plus rapide et adaptée ;
 - Remettre en place une journée « Non à la violence à l'école » au sein des établissements scolaires du territoire.

 - ***Nous espérons pouvoir mieux cerner ce phénomène en partageant les constats avec d'autres secteurs...***

Présentation de l'action ou des actions.

/

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

/

Evaluation finale

/

6.3. Les violences psychologiques/verbales entre pairs

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Le phénomène des violences psychologiques/verbales entre pairs a toujours existé mais il est particulièrement mis en avant ces dernières années. Régulièrement, lors des conseils d'élèves et des animations, des jeunes énoncent être victimes d'insultes, vivre un rejet et des humiliations par leurs pairs. Cette violence répétitive se concrétise par une forme d'harcèlement.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse dans le cadre des animations ; - Analyse du projet "Conseil des Elèves" à l'Institut St Jean Baptiste (animations au sein de l'école lors des réunions des délégués. Ces réunions ont pour objectifs d'améliorer le cadre de vie dans l'école et de mener des projets citoyens) ; - Analyse des suivis individuels.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>L'AMO rencontre régulièrement ce phénomène lors d'échanges avec des élèves. Ce phénomène peut apparaître dans n'importe quel groupe où se réunit des enfants et adolescents.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lors d'une animation sur la communication non violente (prévention face à la violence verbale et au harcèlement), une jeune fille a exprimé que suite à des moqueries répétitives et à l'agressivité verbale relative à ses oreilles décollées, elle s'est faite opérée afin de ne plus être ennuyée ; 2. Lors d'une animation, un jeune garçon a pu énoncer qu'il souffrait des moqueries d'autres garçons qui le traitaient de "fille" parce qu'il fait de la gymnastique en collant et reste souvent avec des filles avec lesquelles il s'entend bien.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tous les enfants et adolescents de tout âge, sexe et milieu social.</p>

CONTEXTUALISATION

Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

- Les jeunes et les parents ;
- Les écoles (professeurs, éducateurs, direction, CPMS), les AMO, les médecins, le SAJ, le SPJ, les services de Santé Mentale, les Centres de Planning Familial, les thérapeutes, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Dans toutes les écoles, lieux publics, endroits où se réunissent des jeunes (toilettes, vestiaires et cours de récréation) mais également sur les réseaux sociaux.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- La moquerie et la violence verbale sont omniprésentes dans notre société notamment par le biais des adultes et des médias ;
- La banalisation d'un certain nombre de violences verbales et psychologiques ;
- Le laxisme éducationnel et le manque d'intériorisation des règles de vie ;
- Le racisme, la jalousie, la difficulté à gérer la frustration peuvent amener la violence verbale entre pairs.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la non-discrimination ;
- Droit au bien-être ;
- Droit à être protégé contre les mauvais traitements.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- L'intervention des CPMS dans les écoles ;
- Les animations de l'AMO ;

- Le projet pilote de l'orangerie " Prévention de la violence " consistant à agir sur les violences en milieu scolaire par la mise en place de zones structurées dans la cour de récréation et d'un espace de médiation formalisé dans chaque classe (Chercheurs de l'université de Mons à la base de ce projet : Monsieur Bruno Humbeeck et Monsieur Frédéric Hardy) ;
- Le jeu des trois figures de Yapaka : ce projet vise à former les enseignantes maternelles au jeu de rôle des trois figures. Jouer une heure par semaine à l'agresseur, à la victime et au redresseur de torts soutient non seulement les objectifs classiques de l'enseignement maternel, mais a également des effets bénéfiques en termes de prévention de la violence.
- La Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ouvert un numéro gratuit d'informations, « Ecole et Parents ». Cette ligne verte vise à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Certains jeunes ont tendance par leur fonctionnement, à induire ce phénomène que ce soit en tant qu'harceleur ou en tant que victime ;
- La surmédiation du phénomène modifie le regard des gens sur les violences verbales ;
- Est-ce que les politiques de prévention centrées sur la communication positive améliorent ce phénomène ?

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec un agent de la police de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Concernant le constat :

La police souligne que c'est un phénomène très récurrent, qui peut s'observer partout et qui caractérise la société. Néanmoins, avec l'apparition des réseaux sociaux, une forme « d'anonymat » s'installe et les jeunes semblent se sentir « plus forts » pour en agresser d'autres au niveau verbal et psychologique.

Il semble y avoir moins de « petites plaintes » pour ce type de faits. Néanmoins, certains « gros » dossiers sont ouverts pour des jeunes victimes de ce type de violences aux effets catastrophiques sur le développement.

Pour la police, les campagnes de sensibilisation au sein des écoles ont permis d'endiguer un peu ce phénomène.

- A propos des causes, il y a d'autres éléments :

- A la base du phénomène, il y a la manière dont chaque jeune a été éduqué. A-t-il appris les notions de respect, de morale, etc ;
- La parole est souvent la première défense et la première attaque que les personnes

<p>utilisent. La violence verbale est de ce fait fréquente ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La société productive et compétitive donne l'impression à l'être humain que si l'on n'est pas le meilleur, on n'est « rien » et qu'il vaut mieux attaquer autrui plutôt que d'être attaqué. <p>- Concernant les ressources du phénomène :</p> <p>La police ajoute les journées de sensibilisation qu'elle met en place au sein des écoles durant lesquelles ce thème est abordé. Certains dossiers qui sont signalés à la presse ont également un impact étant donné que les faits sont reconnus comme « graves » et que les victimes sont légitimées dans le fait de porter plainte.</p> <p>- Au niveau des questions en lien avec le phénomène :</p> <p>La police se demande s'il ne serait pas nécessaire de former les acteurs de terrain afin qu'ils détectent mieux ce type de situations.</p>
<p>Confrontation à d'autres regards. /</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains jeunes ont tendance par leur fonctionnement, à induire ce phénomène que ce soit en tant qu'harceleur ou en tant que victime ; - La surmédiation du phénomène modifie le regard des gens sur les violences verbales.

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui est déjà mis en place et qui est à poursuivre :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les animations organisées par l'AMO au sein des écoles sur la communication non violente ; ➤ Le projet pilote de l'orangerie "Prévention de la violence". ➤ - <u>Ce qui devrait être mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne faudrait-il pas s'inspirer de ce qui a été mis en place en France ? : Vincent Peillon, le ministre de l'Éducation nationale en France, a lancé une campagne intitulée « Agir contre le harcèlement à l'École ».

- Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs de terrain et les parents afin qu'ils détectent ce type de violence et permettre une meilleure orientation.
- Ce qui a été mis en place depuis lors :
 - A partir de la campagne de l'Education nationale française « Harcèlement à l'école » (voir ci-dessous dans la partie « ce qui devrait être mis en place), l'AMO Carrefour J a développé une animation destinée aux élèves de première secondaire. L'objectif est de sensibiliser les jeunes au harcèlement à l'école à partir de situations concrètes. (Voir le projet pédagogique sur le site Internet de l'AMO)
 - De plus, nous poursuivons, à la demande des établissements scolaires, des interventions-classes.
 - Le CLPS du Brabant wallon a aussi édité en 2014 une brochure « amélioration du climat scolaire – Prévention harcèlement : quelques pistes pour améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement à l'école ».
 - ***En 2019, nous continuons à travailler activement sur cette thématique...***

Présentation de l'action ou des actions.

/

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Enseignements : Cela fait 15 ans que Carrefour J s'investit dans ce type d'animation qui touche un des lieux de vie du jeune. Ces 15 années ont été jalonnées de plusieurs processus évaluatifs.

Efficacité : une évaluation est prévue après chaque cycle d'animation avec le corps professoral qui reconnaît chaque année la plus-value de cette action préventive.

Effectivité : Plus de 600 à 1000 étudiants touchés chaque année.

Efficience : Actuellement, l'équipe est rodée à ce type d'animation au point que pour 2016, il a été décidé qu'un animateur par classe suffisait.

Points positifs :

- Très bon ancrage dans certains établissements scolaires ;
- L'animation a été retravaillée à partir de la campagne française « Non au harcèlement » dont nous exploitons plusieurs clips ;
- Le support « clip » très opérationnel auprès de jeunes ;
- La présence d'une affiche dans les classes permet de garder une trace des messages promotionnés ;
- Nous avons pu bénéficier d'un accompagnement par Bruno Humbeeck.

Points négatifs :

- Le manque d'implication de certains professeurs et CPMS.

En 2020, nous continuons à prévenir les nouveaux élèves de 1^{er} humanité dans deux établissements scolaires de Wavre.

En 2019, nous avons aussi pris part à une journée spécifique sur la problématique dans un autre établissement scolaire.

Evaluation finale

/

6.4. Les violences entre jeunes via les réseaux sociaux

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Une nouvelle forme de violence « invisible » est apparue lors de l'explosion des réseaux sociaux auprès des jeunes. A travers la toile et parfois protégé par l'anonymat, l'agresseur peut en toute impunité être amené à s'en prendre à sa victime, et ce, 24h/24 et 7j/7. Internet a fait exploser les frontières entre école et maison et agit comme une caisse de résonance (les jeunes sont bien souvent intégrés à des groupes et l'effet d'écho va être catastrophique pour la victime. Les réactions peuvent dès lors amener les victimes au pire). La violence peut également être portée envers un professeur (vidéos sur YouTube...).</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) source(s) ?</p> <p>Analyse lors des animations, des suivis individuels et des demandes en permanences.</p>
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Le phénomène n'est pas quantifiable au niveau de l'AMO.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un Jeune de 15 ans a diffusé sur Internet, une vidéo d'un de ses professeurs durant un chahut organisé. Il y a eu une plainte par le professeur et le jeune a été exclu de l'école. L'AMO a alors été interpellée pour lui retrouver une école ; 2. Lors d'une animation dans une école, une jeune fille de 13 ans ayant été harcelée sur Facebook par des jeunes de son école (rumeurs...) a énoncé son vécu. La jeune fille a pu porter plainte et n'est plus inscrite sur Facebook.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Les Jeunes de 10 à 18 ans sans distinction de genre. Tout milieu social.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>Les Jeunes et leurs familles, les écoles, l'AMO, les commissions zonales, la police, les CPMS, les médiateurs scolaires, etc.</p>

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Sur tout notre territoire et sur la toile.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- L'effet de mode des réseaux sociaux ;
- La lenteur de la législation liée aux pratiques d'internet et la méconnaissance de cette dernière ;
- La méconnaissance des risques encourus en cas de violence sur autrui par le biais d'internet et du fonctionnement des réseaux sociaux (paramétrage...) ;
- Le manque de contrôle parental ;
- Les mauvaises influences au sein des groupes avec effet boule de neige.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

- Droit à la non-discrimination ;
- Droit à la protection de la vie privée ;
- Droit à la liberté d'expression sans manquer de respect aux droits et à la réputation des autres.

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- L'intervention des médiateurs scolaires ;
- L'initiative des écoles concernant la sensibilisation aux risques liés à Internet ;
- Les réunions "AMONET" où ce thème est abordé ;
- Les formations données aux professeurs ;
- La présence des CPMS dans les écoles ;
- Les conférences thématiques ;

<ul style="list-style-type: none"> - Le projet pilote de l'Orangerie " Prévention de la violence " consistant à agir sur les violences en milieu scolaire par la mise en place de zones structurées dans la cour de récréation et d'un espace de médiation formalisé dans chaque classe (Chercheurs de l'université de Mons à la base de ce projet : Monsieur Bruno Humbeeck et Monsieur Frédéric Hardy).
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce phénomène est fort en lien avec le phénomène de bouc-émissaire ; - Y a-t-il trop peu d'animations spécifiques sur le thème alors que ce phénomène est en augmentation chez les ados ?
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p><u>Rencontre avec plusieurs écoles présentes sur le territoire</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du constat et du public concerné : <p>Des parents contactent les établissements scolaires parce que leur enfant est victime d'insultes sur les réseaux sociaux. Ils attendent souvent que des mesures soient prises concernant les insultes proférées sur internet alors que pour les intervenants scolaires, c'est une problématique qui doit surtout être gérée au sein du milieu familial (limites à instaurer sur l'utilisation d'internet, fermer le compte Facebook...). Si des conflits apparaissent dans la cour, l'école va bien évidemment gérer ceux-ci mais si les parents veulent aller porter plainte face à ce qui se passe sur la toile, c'est à eux à se rendre à la police.</p> <p>Les enseignants observent cette problématique chez les enfants à partir de 12 ans. En primaire comme en secondaire, ce phénomène est présent avec notamment, la création de "clans". Souvent, des disputes débutent dans la cour de récréation et se poursuivent sur les réseaux sociaux.</p> <p>Lorsque les parents se mêlent des conflits, cela peut parfois empirer la situation et provoquer des règlements de compte.</p> - Au niveau des ressources : <p>Il y a également la prévention mise en place par Christophe Butstraen en 4ème primaire au sein des écoles.</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>Les écoles estiment qu'il n'y a pas assez de formations en lien avec ce phénomène.</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <p>Ce phénomène est fort en lien avec le phénomène de bouc-émissaire.</p>

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui doit être poursuivi :

- Poursuivre le travail initié dans le cadre des réunions "AMONET" en lien avec ce phénomène ;
- Les animations proposées par Christophe Butstraen, médiateur scolaire au sein des écoles ;
- Le projet pilote de l'Orangerie " Prévention de la violence " consistant à agir sur les violences en milieu scolaire par la mise en place de zones structurées dans la cour de récréation et d'un espace de médiation formalisé dans chaque classe (Chercheurs de l'université de Mons à la base de ce projet : Monsieur Bruno Humbeeck et Monsieur Frédéric Hardy).

- Ce qui devrait être mis en place :

- Ne faudrait-il pas s'inspirer de ce qui a été mis en place en France ? : Vincent Peillon, le ministre de l'Éducation nationale en France, a lancé une campagne intitulée « Agir contre le harcèlement à l'École ». Pour l'occasion, huit mesures ont été dévoilées, dont une vise tout particulièrement les cas dits de cyberharcèlement (via les réseaux sociaux, les téléphones portables...). Un « guide de prévention de la cyberviolence entre élèves » a été présenté à cet effet. Ce document a pour vocation d'aider les personnes à mieux prévenir, identifier et traiter ce phénomène. Il synthétise les instructions données aux agents de l'Éducation nationale, tout en visant à sensibiliser les élèves et leurs parents ;
- Mettre en évidence les formations qui permettent aux acteurs de terrain d'appréhender davantage la réalité des réseaux sociaux ;
- Intégrer la mise en place d'un cours d'éducation aux médias au sein de toutes les écoles.

- Ce qui a été mis en place depuis lors :

- A partir de la campagne de l'Education nationale française « Harcèlement à l'école » (voir ci-dessus dans la partie « ce qui devrait être mis en place), l'AMO Carrefour J a développé une animation destinée aux élèves de première secondaire. L'objectif est de sensibiliser les jeunes au harcèlement à l'école à partir de situations concrètes. Un point étant consacré au cyber harcèlement entre autre via Facebook.
- Le CLPS du Brabant wallon a aussi édité en 2014 une brochure « amélioration du climat scolaire – Prévention harcèlement : quelques pistes pour améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement à l'école »
- La thématique a été abordée dans le cadre du projet "Semaine Numérique" à Wavre, et

<p>plus spécifiquement lors des animations de l'exposition.</p>
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>Pour la semaine du numérique voir le phénomène 5.4 sur l'utilisation abusive des jeux vidéo. Pour les animations, voir les différents projets pédagogiques sur le site Internet de l'AMO.</p>
<p style="text-align: center;">4. Evaluer l'action</p>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>Concernant la semaine numérique voir le phénomène 5.4 sur l'utilisation abusive des jeux vidéo. Concernant les animations voir le phénomène 6.3 sur les violences psychologiques/verbales entre pairs.</p>
<p>Evaluation finale /</p>

6.5. L'auto-violence chez les jeunes

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Certains jeunes commettent des actes de violence sur eux-mêmes de manière ponctuelle ou régulière (suicides, tentatives de suicides et blessures auto-infligées, troubles alimentaires (anorexie ou boulimie) et mises en danger diverses (exemples : fugue, consommation de substances, jeu du foulard, etc.).</p> <p><i>Nous n'avons que peu investigué la thématique du « suicide » qui est à mettre en lien avec d'autres phénomènes violents subits. A l'heure où nous clôturons notre travail, nous avons dû faire face à un suicide d'une jeune fille dans un établissement scolaire proche de notre service.</i></p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse avec le réseau (exemple : échange avec une école suite au suicide d'un élève).
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de quantification possible pour l'<u>AMO</u>. - <u>Recherches Internet (www.express.be ; www.rtl.be ; www.espace-citoyen.be) sur certaines auto-violences :</u> ➤ Chez les jeunes Wallons âgés de 15 à 24 ans, le suicide constitue 11% des causes de décès (sur base d'un article de 2012) ; D'après les chiffres en Région bruxelloise pour 2008 et 2009, on comptabilise 5,2 suicides pour 100.000 jeunes filles âgées de 10 à 19 ans et 0,8 chez les garçons de la même tranche d'âge, a indiqué le Centre de prévention du suicide actif à Bruxelles ; ➤ Le nombre de tentatives de suicides de jeunes représente en moyenne 2% du nombre total de suicides, toujours selon les statistiques du Centre bruxellois. En Belgique, 2.000 personnes se suicident chaque année. Les tentatives de suicide seraient quant à elle dix à vingt fois plus nombreuses que les suicides (sur base d'un article de 2011) ; ➤ L'anorexie survient en général entre 13 et 20 ans principalement chez les filles (90 % des anorexiques sont des femmes) ; ➤ Pas de quantification trouvée pour la boulimie.

<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un suivi, une jeune fille préalablement hospitalisée, était venue à l'AMO afin de déposer sa problématique anorexique induisant de nombreuses autres difficultés : problèmes relationnels avec ses parents, perte de son travail... ; 2. Dans le cadre d'un autre suivi, une jeune fille est en surpoids quasiment "morbide" et est en souffrance en lien avec l'image qu'elle renvoie aux autres. Elle rencontre également des problèmes familiaux (séparation parentale difficile ; conflits entre la mère et les grands-parents ; ...) 3. Suite au suicide d'un jeune au sein d'un établissement scolaire, l'AMO a été interpellée afin de mettre en place un cycle d'animations concernant la prévention à la violence.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tous les jeunes, garçons et filles, de tout âge et milieu social avec des spécificités en fonction des violences concernées (exemple : les filles sont davantage concernées par l'anorexie que les garçons).</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes et leurs parents ; - Le SAJ, le SPJ, les centres de planning familial, les thérapeutes, les écoles, les CPMS, les AMO, les unités de soins (exemple : Clairs Vallons) et les services spécialisés (exemples : SOS Fugue , SOS Suicide).
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout.</p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains jeunes souffrent de solitude, d'isolement et sont en manque d'écoute, de soutien et de repères ; - De nombreux jeunes éprouvent un manque d'estime d'eux-mêmes ; ayant l'impression réelle ou supposée de ne pas être aimés ; éprouvant un manque d'amour de leurs parents, leur famille ; - Ce sont des jeunes qui vivent des difficultés diverses (personnelles, familiales, relationnelles, scolaires...)
--

- Ce sont parfois des jeunes qui ont été victimes de violences diverses. Ils peuvent se faire violence à eux-mêmes comme pour exprimer un appel à l'aide ;
- Ce sont des jeunes qui se font souffrir, se détruisent en pensant aller mieux par la suite (déchargement de tensions) ;
- Certains jeunes éprouvent des difficultés à assumer les transformations qu'implique la puberté, sur leur corps. Ces changements génèrent des angoisses.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

/

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- L'intervention d'équipes spécialisées (équipes mobiles ; SOS Fugue ; SOS Suicide ; ...) ;
- Les unités de soins spécialisées.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Nous avons affaire pour la plupart, à des jeunes en manque de confiance en eux, en manque de résilience, soumis à un environnement difficile ;
- L'entourage des jeunes n'est pas toujours attentif aux signes avant-coureurs à un passage à l'acte.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec deux médecins de la maison médicale de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Dans le cadre de ce phénomène, la maison médicale énonce des cas de troubles alimentaires, d'automutilations et des tentatives de suicide. Les deux premiers sont récurrents.
- La maison médicale approuve les causes répertoriées mais elle ajoute certains éléments :
 - Certains jeunes agissent avec auto-violence par imitation de leur modèle parental ;
 - Les pressions, critiques et remarques de leur environnement (école, cercle d'amis, famille...) peuvent entraîner ce phénomène.
- La maison médicale ajoute les CPMS comme ressources face à ce phénomène.

Confrontation à d'autres regards.

- Au niveau du public concerné :

La maison médicale énonce qu'ils rencontrent plus de filles (d'environ 16 ans) qui sont touchées par ce phénomène que de garçons.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Nous avons affaire pour la plupart, à des jeunes en manque de confiance en eux, en manque de résilience, soumis à un environnement difficile ;
- L'entourage des jeunes n'est pas toujours attentif aux signes avant-coureurs à un passage à l'acte.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui est déjà mis en place :
 - Les cycles d'animation sur la communication non violente mis en place par l'AMO au sein des écoles permettent dans certains cas, d'ouvrir un espace de parole en lien avec cette problématique. Il est important que ces animations se mettent en place avec la collaboration des CPMS ;
 - Le travail de l'ONE en terme de prévention dans le processus d'attachement des enfants à leurs parents est primordial afin d'éviter ce type de dérives. Néanmoins, nous pensons qu'il serait nécessaire que d'autres services fassent ce travail.
- Ce qui devrait être mis en place :
 - Les centres de guidance et centres de planning familial pourraient mettre en place des séances d'informations au sein des écoles pour dédramatiser le rôle des thérapeutes auprès des jeunes ;
 - Il devrait y avoir une formation au bénéfice des professeurs afin de les sensibiliser davantage à ce type de problématiques ;
 - Il faudrait une meilleure connaissance des services spécialisés en la matière afin de mieux orienter les jeunes et leur famille.

Présentation de l'action ou des actions.

Nous n'avons jamais mis en place d'actions spécifiques dans le cadre de ce phénomène étant donné le peu de situations rencontrées dans notre travail.

4. Evaluer l'action	
Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite	/
Evaluation finale	/

7. La scolarité

7.1. Le décrochage scolaire actif des jeunes

<h3>1. Décrire le phénomène</h3>
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>De plus en plus de jeunes sont en décrochage scolaire actif (hors des murs de leur établissement scolaire).</p> <p>Ce phénomène revêt plusieurs formes : jeunes exclus de l'école, jeunes qui ne veulent plus aller en cours (phobie scolaire, non-sens à la scolarité...) ou jeunes sous emprise d'une consommation problématique (drogue, jeux-vidéo,...).</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse lors des permanences ; - Activités dans les quartiers.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Les statistiques des suivis individuels à l'AMO depuis 2011 révèlent le suivi d'environ 35 situations de jeunes en décrochage scolaire mais nous n'avons pas différencié les décrochages scolaires « actifs » et « passifs ».</p> <p><u>Chiffres trouvés au sein d'un magazine de la Fédération Wallonie-Bruxelles (période décembre 2012 à février 2013) : le "Fédémag" :</u></p> <p>15% des jeunes Bruxellois et 14% des jeunes Wallons ne terminent pas l'enseignement secondaire. La problématique du décrochage scolaire touche des dizaines de milliers de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un de nos suivis, un Jeune de 16 ans atteint de troubles psychologiques (phobie scolaire) est en décrochage scolaire depuis 2 ans. Il fréquente l'AMO depuis 5 ans. Il participe à certaines activités et lieux d'écoute. Il a été anciennement suivi par le SAJ et son dossier a été classé. Ce jeune est actuellement toujours à la maison à « se chercher » ; 2. Un Jeune de 16 ans a été exclu de plusieurs écoles suite à des problèmes de comportement. La commission zonale a estimé qu'il ne peut être réintégré au sein d'une école tant qu'un travail n'est pas effectué. Il a été orienté vers le SAS. 3. <i>Depuis ces dernières années, nous faisons face à une augmentation de jeunes en décrochage scolaire sans pouvoir néanmoins bien quantifier la situation. Par ailleurs, le</i>

<p><i>service d'accrochage scolaire fait face à des prises en charge de plus en plus tôt dans l'année scolaire.</i></p> <p>4. Nous faisons aussi face à des jeunes qui dès les vacances de Pâques ne sont plus du tout scolarisés.</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Les jeunes à partir de 12 ans. Pas de distinction entre garçons et filles. Tout milieu social.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes et leurs familles ; - Les AMO, les écoles, les CPMS, le SAS, les Commissions Zonales, le SAJ, le SPJ, les SSM, ...
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Il y a des jeunes en décrochage scolaire actif au sein de tous les établissements scolaires.</p>

<p>2. Analyser et interpréter le phénomène</p>
<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obligation scolaire jusqu'à 18 ans et les mauvaises orientations ; - Les problèmes familiaux ; - Le manque d'intérêt de certains parents pour la scolarité de leur enfant ; - Les problèmes de dépendance et de consommation (jeux-vidéo, écrans, alcool, cannabis,...) ; - Les difficultés psychologiques, problèmes de comportement, phobie scolaire, désintérêt pour l'école, mauvaise orientation, etc.
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit au bien-être ; - Droit au développement des capacités ; - Droit à ce que les parents soient responsables de leurs enfants ;

<ul style="list-style-type: none"> - Droit à l'éducation.
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un Service d'Accrochage Scolaire ; - Les médiateurs scolaires ; - Les séjours de rupture ; - Les colloques sur la thématique ; - Les projets alternatifs à la scolarité (services citoyens) ; - L'enseignement alternatif.
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a peu de prises en charge de type préventive ; - Les processus de ré-accrochage scolaire sont peu opérationnels pour certains jeunes ; - Notre enseignement ne semble pas adapté à l'entièreté des jeunes.
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p><u>Rencontre avec le Directeur du SAS de Wavre</u></p> <p><u>Rencontre avec la criminologue et la juriste du Parquet Jeunesse de Nivelles</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du constat et du public concerné : <p>Le <u>SAS</u> énonce que les situations des jeunes qui sont en décrochage scolaire actif sont de plus en plus complexes et problématiques (situations multifactorielles : problèmes relationnels, familiaux, enjeux sociétaux,...).</p> <p>Le <u>SAS</u> est interpellé par les écoles ou le secteur de l'aide à la jeunesse pour des jeunes qui sont en décrochage actif et qui comportent l'une ou plusieurs de ces caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils sont en échec scolaire ; ➤ Ils ne trouvent pas "leur compte" au niveau des codes présents au sein des écoles, au niveau culturel, n'ont pas appris à être "élève" (problèmes de comportement) et posent problème au sein de la sphère scolaire ; ➤ Ils sont exclus d'un établissement scolaire et ne parviennent pas à retrouver une autre école ;

- Ils ne voient plus de sens à leur scolarité et ont trouvé mieux en terme de reconnaissance, valorisation, etc. ;
- Leurs relations familiales sont parasitées ;
- Ils peuvent parfois se construire sur base des repères qu'ils trouvent dans la rue avec d'autres jeunes ;
- Ils peuvent éprouver une phobie scolaire importante et se replier sur eux-mêmes ;
- Certains jeunes sont perdus au niveau de leur orientation.

Le public du SAS est majoritairement composé de jeunes de 14,15 ans.

- Au niveau des causes du phénomène :

Le SAS ajoute deux aspects : les codes sociétaux et le fait que certains jeunes n'ont aucune reconnaissance dans le cadre de leur scolarité que ce soit au sein de leur établissement scolaire ou dans leur famille.

- Au niveau des ressources :

Le SAS énonce les projets "Solidar'cité".

Le Parquet Jeunesse souligne que les parents peuvent être poursuivis devant le Tribunal de police s'ils encouragent le décrochage scolaire de leur(s) enfant(s).

- Au niveau des hypothèses :

Le SAS souligne plusieurs points :

- Le droit à l'inscription scolaire n'est pas assez valorisé au sein de notre société ;
- On demande aux adolescents de se projeter dans leur avenir professionnel à un âge où cela s'avère compliqué pour eux ;
- Certains adultes ont tendance à tenir des discours inexacts et non nuancés (exemple : "Tout le monde a des chances égales, s'il ne fait pas ce qu'il faut pour réussir, c'est qu'il ne le veut pas") ;
- Les établissements scolaires ont pour objectif que les jeunes apprennent des matières mais ces derniers n'y apprennent pas à être "écolier" ;
- Il devrait y avoir un développement de l'offre au niveau scolaire sur base de logiques certifiantes plutôt que de développer l'idée que la scolarité est la seule voie afin de devenir "un adulte qui fonctionne" au sein de notre société.

Le Parquet Jeunesse énonce plusieurs aspects :

- Bien souvent, on transmet le message aux jeunes qu'ils ne sont pas obligés d'aller à l'école tout le temps (notamment par le biais des 30 demi-jours d'absences avant d'être élève libre ou en valorisant le CEFA ou l'IFAPME) ;
- De nombreux jeunes se retrouvent dans ce type d'enseignement alternatif alors qu'ils n'y ont pas leur place ;
- Financer des jeunes en contrat d'apprentissage alors qu'à cet âge-là, ils sont peu en mesure de gérer un budget peut constituer une dérive ;
- L'effort n'est pas assez valorisé et l'échec est banalisé au sein de notre société ;
- De plus en plus de jeunes imaginent leur avenir au chômage ou au CPAS ;
- L'enseignement à domicile ne règle en rien la situation des jeunes qui vivent une phobie scolaire ;
- Le PR se demande s'il ne faudrait pas réformer l'enseignement.

Confrontation à d'autres regards.

- Pour le SAS, le décrochage scolaire passif a autant de valeur que le décrochage actif. Les deux manières de décrocher s'expriment néanmoins différemment. Le Directeur estime que son service pourrait également être bénéfique pour des jeunes en décrochage scolaire passif. Il y a plus de garçons en décrochage scolaire actif que de filles. L'enseignement alternatif n'est pas utilisé comme une ressource pour tous. Certains jeunes l'utilisent comme une manière de fuir la filière scolaire traditionnelle (Le Parquet Jeunesse confirme ce point). Pour le Directeur, il est réducteur de penser que tout le monde doit passer par l'école pour devenir adulte.
- Au niveau du public concerné, le Parquet Jeunesse énonce qu'il y a davantage de jeunes qui décrochent en secondaire qu'en primaire.
- Concernant les causes du phénomène, le Parquet Jeunesse fait état plutôt du manque de rappel en lien avec l'obligation scolaire et de ce fait, du manque d'attention sur l'importance de cibler ce type de problématique dès le départ.

Quelles sont les hypothèses stabilisées ?

- Il y a peu de prises en charge de type préventive ;
- Les processus de ré-accrochage scolaire sont peu opérationnels pour certains jeunes ;
- Notre enseignement ne semble pas adapté à l'entièreté des jeunes.

<h3>3. Agir</h3>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui doit être poursuivi :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le travail en partenariat avec les écoles et le SAS ; ➤ Orientation vers le SAS. - <u>Ce qui devrait être fait :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration du travail en partenariat ; ➤ Soutenir les "énergies naissantes" des jeunes pour les mobiliser ; ➤ Plus d'implication des parents au sein des écoles ; ➤ Mieux gérer les renvois scolaires qui sont dans certains cas de nature à favoriser le décrochage scolaire actif (longue durée de non-scolarisation des élèves renvoyés). ➤ <i>Un vrai travail d'analyse intersectoriel doit-être mis en place afin de trouver d'autres pistes de PEC avant l'intervention du SAS.</i>
<p>Présentation de l'action ou des actions.</p> <p>/</p>
<h3>4. Evaluer l'action</h3>
<p>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite</p> <p>/</p>
<p>Evaluation finale</p> <p>/</p>

7.2. Le décrochage scolaire passif chez les jeunes

<h3>1. Décrire le phénomène</h3>
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous constatons que certains jeunes se rendent aux cours mais qu'ils ne suivent pas les matières vues en classe, ne participent pas, sont « absents » malgré leur présence.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des suivis individuels ; - Analyse sur base du travail avec les élèves de l'école des devoirs ; - Analyse dans le cadre des permanences sociales.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Les statistiques des suivis individuels de l'AMO depuis 2011 révèlent le suivi d'environ 35 situations de jeunes en décrochage scolaire mais il est difficile de différencier les décrochages scolaires « actifs » et « passifs ».</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un jeune ayant une dépendance aux jeux vidéo et qui y joue toutes les nuits, ne parvient pas à suivre les cours tellement il accumule de la fatigue ; 2. Une jeune fille qui vit d'importantes difficultés familiales (elle vit actuellement dans un hôtel avec toute sa famille) ne parvient pas à être proactive aux cours (elle s'endort en classe, elle ne participe pas, prend du retard dans les matières, ...).
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ?</p> <p>Tous les jeunes, de tout milieu social. Il semble que ce soit davantage des garçons. On remarque néanmoins que ce phénomène apparaît de manière plus ponctuelle en primaire qu'en secondaire.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants, les jeunes et leurs parents ; - Le SAS, les AMO, les écoles, les CPMS, le SAJ, le SPJ, etc.

LOCALISATION

Où le phénomène se produit-il ?

Dans toutes les écoles.

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- La dépendance aux jeux vidéo ;
- Les difficultés familiales, un chagrin d'amour, des conflits avec des pairs = toute situation de mal-être ;
- Les parents n'accordent pas toujours assez d'attention à la scolarité et certains n'arrivent pas à mettre certaines limites à leurs enfants (notamment pour l'heure du coucher) ;
- L'expérience scolaire des parents peut influencer la manière dont ils vont s'occuper ou non de la scolarité de leur(s) enfant(s) ;
- Les enfants ayant besoin d'un rythme adapté, étant soit à haut potentiel ou avec des grandes difficultés, risquent de décrocher passivement ;
- Le manque de communication entre l'école et les parents dès les premiers signes de décrochage scolaire passif ;
- Les professeurs ne préviennent pas assez rapidement le CPMS d'une situation de décrochage scolaire passif ;
- La consommation de produits psychotropes (cannabis) de manière régulière entraîne ce phénomène de décrochage scolaire passif.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

/

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Collaboration de l'AMO avec les écoles ;
- Les suivis thérapeutiques ;
- Le soutien des CPMS aux élèves et familles ;
- Les écoles de devoirs et la logopédie.

<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école ne semble pas avoir évolué au même rythme que la société et reste dans un enseignement très traditionnel qui n'est pas toujours adapté à tous les enfants ; - Le manque de diagnostic adapté dès le plus jeune âge (haut potentiel, hyper kinésie,...) ; - Le manque de réactions de certains professeurs et la difficulté à prendre en charge les situations individuelles au sein des établissements scolaires ; - L'obligation scolaire jusque 18 ans n'est pas adaptée à tous les jeunes.
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p><u>Nous avons tenté de rencontrer les Centres PMS qui travaillent au sein des établissements scolaires du territoire afin d'aborder ce phénomène mais cela n'a pas pu être mis en place.</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <p>/</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>/</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <p>/</p>

<p>3. Agir</p>
<p>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ce qui a été mis en place et qui doit être poursuivi :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'AMO La Chaloupe a mis en place, avec l'aide de la province, un dispositif de soutien scolaire à destination des élèves du secondaire en Brabant wallon. - <u>Ce qui devrait être mis en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il devrait y avoir une formation au bénéfice des professeurs afin de les sensibiliser davantage à ce type de problématiques ; ➤ Le Directeur du Service d'Accrochage Scolaire soulève le manque d'interpellation des

écoles et des services face à des jeunes en décrochage scolaire passif.
Présentation de l'action ou des actions. /
4. Evaluer l'action
Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite /
Evaluation finale /

7.3. Les difficultés scolaires

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous n'avions pas répertorié ce phénomène dans notre diagnostic alors qu'il a toujours été présent dans notre pratique quotidienne.</p> <p>Nous constatons régulièrement dans le cadre de nos suivis que certains jeunes rencontrent un grand nombre de difficultés au niveau scolaire. Ces difficultés ne font que s'accroître d'année en année pour certains.</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <p>Diverses sources dont notamment les suivis individuels.</p>
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p>Omniprésent</p>
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <p>Il arrive fréquemment que nous soyons amenés à suivre des familles pour lesquelles une aide appropriée n'est pas mise en place pour le jeune. Nous constatons par ailleurs la difficulté pour ces familles de recourir à des dispositifs supplétifs au niveau scolaire tels que les cours particuliers ou les écoles de devoirs.</p> <p>Les cours particuliers sont inaccessibles financièrement pour un grand nombre de familles et les écoles des devoirs wavriennes sont complètes dès le mois de septembre et ne permettent pas d'intégrer des élèves en cours d'année.</p>
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ? (Caractéristiques, âge, sexe, milieu social,...)</p> <p>Jeunes de 6 à 18 ans aussi bien les filles que les garçons. Néanmoins les milieux précarisés n'ont aucun accès au dispositif des cours particuliers.</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <p>CPMS Etablissements scolaires Ecoles des devoirs</p>

<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout</p>

<p>2. Analyser et interpréter le phénomène</p>
<p>Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration de l'enseignement en Communauté française. - Difficultés dans certaines familles de suivre les programmes scolaires par l'intermédiaire des devoirs.
<p>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit à l'éducation
<p>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</p> <p>/</p>
<p>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous questionnons beaucoup le système actuel en Communauté française et attendons beaucoup des orientations du pacte d'excellence qui sera prochainement mis en place.
<p>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE</p> <p><u>Dans le cadre de la réactualisation de ce diagnostic nous n'avons pas réaliser de contre-épreuve.</u></p>
<p>Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).</p> <p>/</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <p>/</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <p>/</p>

--

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui a été fait :
 - Mise en place d'une nouvelle école des devoirs sur le territoire wavrien.
 - Consolidation de l'école des devoirs de Chastre.
 - Mise en place d'une 4^{ème} école des devoirs sur Limal.
 - Mise en place du dispositif CQFD sur l'arrondissement.
- Ce qui doit être mis en place :
 - Une réflexion avec l'enseignement.

Présentation de l'action ou des actions.

L'école des devoirs de Wavre

Le projet a été lancé en 2014 en partenariat avec le CPAS de Wavre. Il a pour objectif de permettre aux enfants plus démunis et en difficulté scolaire d'obtenir un soutien à la scolarité mais également de s'inscrire dans une dynamique de groupe encadré prioritairement par des professionnels de l'Aide à la jeunesse.

L'équipe d'animateurs se compose de plusieurs bénévoles et de quelques collègues de l'AMO.

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandations pour la suite

Enseignements : L'école des devoirs est venue très rapidement s'intégrer dans le dispositif des écoles des devoirs de Wavre. Les deux autres écoles des devoirs étant saturées dès le mois de septembre et ne permettant pas de prendre en charge des jeunes en cours d'année scolaire.

Effectivité : reconnaissance ONE depuis 2015.

Efficacité : l'école des devoirs a atteint son rythme de croisière dès 2015 et permet de toucher une population cible du nord de Wavre et plus particulièrement du quartier social de l'Orangerie.

Efficience : durant les 2 premières années le projet a mobilisé plusieurs travailleurs sociaux de l'équipe éducative. Au fur et à mesure du développement du projet nous avons pu compter sur l'apport de nombreux bénévoles permettant de réduire significativement l'implication de l'AMO.

Points positifs :

- Partenariat avec le CPAS de Wavre ;

- Mise en place d'une troisième école des devoirs sur Wavre afin de répondre à la demande croissante de la thématique ;
- Point d'ancrage dans le quartier de l'Orangerie même si l'école des devoirs n'est pas implantée directement au sein de ce dernier.

Points négatifs :

- Difficultés d'autonomiser le dispositif.

Evaluation finale

/

8. La sexualité

8.1. L'hyper sexualisation des jeunes dans notre société actuelle et l'influence de la cyberpornographie

1. Décrire le phénomène
<p>CONSTAT Quel est le phénomène observé ?</p> <p>Nous observons que la sexualité devient de plus en plus précoce au sein de notre société. Le sexe s'affiche actuellement partout et touche les jeunes autant que les adultes. L'accès à la pornographie n'est plus seulement une réalité propre aux adultes. Les sites sont également consultés par les plus jeunes, voir par des enfants.</p> <p>D'autre part, nous remarquons également dans notre société que les enfants sont de plus en plus considérés comme des adultes "miniatures" (par exemples : les concours mini-miss, la mode vestimentaire est de plus en plus osée pour les enfants et adolescents).</p> <p>Actuellement, des images à caractère sexuel envahissent en permanence notre quotidien : télévision, internet, radio, etc.</p> <p>A contrario, nous constatons qu'il y a peu d'accompagnement éducatif vis-à-vis de l'accès massif de la sexualité au sein de notre société.</p> <p>Le phénomène prend a aussi pris un tournant avec les événements ces dernières années et le phénomène ME TOO. Malgré cela, la violence de genre reste très présente sur le net notamment via le rap...</p>
<p>SOURCE(S) Sur base de quelle(s) sources(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sondage "Paroles aux jeunes" effectué entre 2010 et 2013 auprès de 637 jeunes de 2^{ème} et 5^{ème} secondaires de différentes écoles sur Tubize et Wavre ; - Le travail en réseau ; - L'actualité.
<p>QUANTIFICATION Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</p> <p><u>Sur base du sondage que nous avons réalisé au sein de plusieurs écoles, nous pouvons quantifier deux aspects :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les rapports sexuels, 53 % des jeunes ont déjà eu une relation sexuelle en 5^{ème} secondaire. - Concernant la consultation de sites pornographiques : les jeunes énoncent que selon eux, tous les garçons de 2^{ème} secondaire auraient été au moins une fois sur un site pornographique. <p><u>Quelques chiffres repris du magazine Jef 27 (décembre 2013 - février 2014) suite à un sondage anonyme ayant récolté 1400 réponses sur les rapports entre les jeunes et le sexe (publication du Conseil de la Jeunesse) :</u></p> <p>➤ Comment les jeunes voient la sexualité :</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Pour 50 %, le sexe est un jeu de plaisirs. - Pour 44 %, c'est davantage une preuve d'amour. - Pour 2 %, c'est une épreuve à passer ; <ul style="list-style-type: none"> ➤ La pratique du sexe chez les jeunes est qualifiée par les sondés comme précoce (63 %), décomplexée (45 %) et hypersexualisée (43 %) ; ➤ Concernant la pornographie, 76 % des sondés reconnaissent avoir déjà regardé un film pornographique. 63 % des jeunes de moins de 16 ans ont déjà vu de la pornographie. Selon une étude de la mutualité socialiste réalisée en 2008 en Belgique francophone, seuls 16 % des mineurs échappent à des images pornographiques, un jeune sur trois regarde ce type d'image au moins une fois par mois et 17 % ont déclaré avoir vu leurs premières images avant 13 ans ; ➤ Près d'un jeune sur 10 a déjà eu un rapport sexuel à 14 ans au moins.
<p>QUALIFICATION Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre d'un suivi, une maman qui a des enfants entre 8 et 16 ans estime que c'est un enrichissement pour ses enfants de participer à un concours de mini-miss (améliorer la confiance en soi, apprendre à danser, surmonter ses peurs, etc.) ; 2. Durant les camps organisés par l'AMO, nous avons déjà pu constater l'utilisation des GSM par les jeunes pour consulter des images à caractère pornographique ; 3. Dans une classe de 3^{ème} secondaire, une élève est habillée de manière assez provocante (décolleté plongeant, jupe courte...). Un jeune garçon s'est permis de tirer sur sa blouse, ce qui a profondément choqué la jeune fille qui est allée voir la préfète.
<p>IDENTIFICATION Quel est le public concerné ? (Caractéristiques, âge, sexe, milieu social,...)</p> <p>Principalement les jeunes entre 12 et 14 ans même si ce phénomène touche tout le monde quel que soit l'âge et le milieu social. Il semble y avoir des spécificités (exemples : les filles seront davantage touchées par la mode vestimentaire, le maquillage, etc. ; les garçons, par la consultation de sites pornographiques).</p>
<p>CONTEXTUALISATION Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes et les parents ; - Les AMO, les CPMS, les écoles, les Centres de Guidance, les maisons médicales, les centres de planning familial, etc.
<p>LOCALISATION Où le phénomène se produit-il ?</p> <p>Partout.</p>

2. Analyser et interpréter le phénomène

Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

- L'influence des médias et des marques qui véhiculent sans cesse des contenus à caractère sexuel et incitent les jeunes à adopter tel ou tel comportement. L'industrie de la beauté dépense également beaucoup d'argent en publicité ;
- L'accès facile à internet pour les jeunes et le peu de contrôle sur les sites pornographiques ;
- Les médias et les marques profitent de la naïveté des jeunes ;
- Les attitudes vestimentaires et comportementales des célébrités idéalisées par les enfants et les jeunes.

Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?

/

Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?

- Les animations des centres de planning familial au sein des écoles sur le thème de l'éducation sexuelle ;
- Les animations du médiateur scolaire, Christophe Butstraen sur les risques liés à l'usage d'internet ;
- La prévention et les campagnes publicitaires (exemple : Yapaka « A chaque âge son univers. Laissons-les grandir ») ;
- Les conférences au bénéfice des parents ;
- Les formations et outils du CLPS (exemple : l'hypersexualisation) ;
- Le contrôle parental sur les télévisions et ordinateurs.

Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

- Le développement des concours "mini-miss" est une conséquence de cette hypersexualisation et renforce davantage ce phénomène ;
- La vision de la sexualité pourrait être mal perçue par les jeunes de par la consultation de sites pornographiques ;

- Quand des mesures concrètes seront-elles mises en place pour lutter contre ce phénomène? ;
- Les écoles sont actuellement dans l'obligation de promouvoir l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle mais qu'en est-il sur le terrain ? ;
- Les mutations sociétales induisent ce type de phénomène.

EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE

Rencontre avec une intervenante du Centre de Planning Familial de Wavre
Rencontre avec deux médecins de la maison médicale de Wavre
Compte-rendu envoyé par le Centre de Planning Familial "Infor Famille" de Wavre

Apports de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données du contexte).

- Au niveau du constat, du public concerné et de la fréquence du phénomène :

Le Centre de Planning Familial "Infor Famille" énonce que leurs travailleurs rencontrent peu cette problématique en consultation mais qu'elle est abordée lors des animations en éducation affective et sexuelle. Nous n'avons malheureusement pas pu obtenir davantage d'éléments à ce sujet.

Le Centre de Planning Familial de Wavre (CPF) rencontre souvent ce phénomène dans le cadre de leurs animations en sous-groupes au sein des écoles. En 2^{ème} secondaire, les jeunes filles ont par exemple, déjà une idée toute faite de ce que serait une relation sexuelle et des préliminaires qui y seraient associés (fellation, sodomie...). Elles énoncent néanmoins, pour la plupart, ne pas être prêtes à cela.

Il existe une normalisation des pratiques sexuelles. Pour certains, les pratiques vues à la télévision sont « le mode d'emploi » de ce qui doit être fait dans la réalité. La sexualité est affichée sans aucune précaution. De plus, la société véhicule des idéaux sur le corps « parfait » qui ont un impact sur ce phénomène.

La maison médicale observe ce phénomène de manière ponctuelle et constate une de ses répercussions : les avortements vers l'âge de 16 ans.

Sur un an et demi, ils ont répertorié 6 à 7 cas d'avortement de jeunes filles.

Par contre, ils ont peu de demandes concernant les moyens contraceptifs.

Ils se rendent compte que les jeunes de 18, 20 ans qui viennent notamment pour le dépistage de maladies sexuellement transmissibles ne sont pas bien informés à ce sujet et qu'ils connaissent surtout le SIDA.

- Concernant les causes du phénomène :

Le CPF énonce que les jeunes filles ressentent un malaise en lien avec l'image qu'elles ont d'elles-mêmes étant donné la barre placée « très haut » pour correspondre à la perfection véhiculée dans les médias.

Certains parents permettent également à leur(s) enfant(s) de visionner des programmes à caractère sexuel qui ne sont pas adaptés à leur âge. Les pictogrammes sur l'âge minimum

<p>requis pour regarder des films ne semblent pas non plus toujours adaptés à l'âge des enfants.</p> <p>La <u>maison médicale</u> ajoute que l'accès aisé aux médias par les enfants et les jeunes (télévision, tablette, GSM...) est une cause de ce phénomène.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les ressources à ce phénomène : <p>Le <u>CPF</u> énonce également le livre « Temps d'arrêt » : Parler de sexualité avec les enfants.</p> <p>La <u>maison médicale</u> ajoute que les Centres de Planning Familial (abordant tout ce qui est contraception, grossesse...), les parents et les établissements scolaires sont également des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une question posée par l'un des services : <p>Le <u>CPF</u> se demande comment on a pu arriver à cette hyper sexualisation ?</p>
<p>Confrontation à d'autres regards.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le public concerné et les caractéristiques plus spécifiques : <p>Selon le <u>CPE</u>, l'hypersexualisation et les vidéos pornographiques auraient davantage d'impacts sur les filles (image de leur corps, exigences liées à la sexualité...). Rappelons que la société véhicule souvent l'image de la femme « objet ».</p> <p>Les garçons (de 2^{ème} secondaire), quant à eux, auraient davantage conscience que les films pornographiques ne représentent pas la réalité. La plupart du temps, ils n'associeraient pas les images vues à la réalité. Néanmoins, le rôle de « meneur » et les performances de l'homme véhiculés dans les vidéos pornographiques sont bien souvent inaccessibles et cela peut avoir un impact sur les jeunes garçons également (sentiment de ne pas être performant).</p>
<p>Quelles sont les hypothèses stabilisées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des concours "mini-miss" est une conséquence de cette hyper sexualisation et renforce davantage ce phénomène ; - La vision de la sexualité pourrait être mal perçue par les jeunes de par la consultation de sites pornographiques ; - Les mutations sociétales induisent ce type de phénomène.

3. Agir

Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs.

- Ce qui devrait être mis en place :

- Interpeller les ministres compétents sur les pictogrammes et la légitimité de l'attribution des âges aux films, séries, émissions, etc. ;
- Les Centres de Planning Familial pourraient mettre en place davantage d'animations en lien avec cette problématique (Débattre avec les jeunes sur leurs connaissances et impressions sur « l'hyper sexualisation » ; montrer une vidéo qui traite sur du sujet ; recueillir les impressions et ressentis sur la vidéo ; proposer aux jeunes une activité qui montrerait l'influence qu'à la société sur eux ; travailler sur le thème de la contraception et des maladies sexuellement transmissibles avec les jeunes) ;
- Mettre en place une étude sur la manière dont la pornographie sur internet influence les jeunes au niveau de leur sexualité.

- Ce qui a été fait :

- Latitude jeunes et Solidaris ont publié une brochure « Comment réagir aux situations d'hypersexualisation en collectivité ? (Bruxelles, 2013)
- La thématique a été abordée avec les jeunes plus particulièrement lors de la visite de l'exposition (phénomène du sexting...) de la Semaine Numérique de Wavre ainsi que lors des animations dans le secondaire.
- ***Les pictogrammes attribués aux films ont été revus en Belgique en 2019.***

Présentation de l'action ou des actions.

Pour la semaine du numérique voir le phénomène 5.4 sur « l'utilisation abusive des jeux vidéo ».

4. Evaluer l'action

Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandation pour la suite

Voir l'évaluation de la semaine numérique dans le phénomène 5.4 sur « l'utilisation abusive des jeux vidéo ».

Evaluation finale

/

D) Conclusion générale

Dès le départ, l'équipe éducative s'est engagée à s'investir dans l'élaboration du diagnostic social dans le but d'éviter une analyse réductrice en ne se basant que sur les phénomènes pour lesquels des actions sont déjà entreprises.

Ce travail conséquent n'aurait pas pu être réalisé sans l'apport d'une personne extérieure engagée à cet effet, compte-tenu du temps restreint qui a été accordé pour réaliser ce premier diagnostic (d'octobre 2013 à mars 2014).

Le travail effectué a permis à l'équipe de tendre vers plusieurs objectifs :

- Amorcer une réflexion sur les actions qui devraient être mises en place tant par notre AMO que par d'autres partenaires par le biais du travail en réseau ;
- Mieux appréhender les phénomènes régulièrement rencontrés mais également ceux qui sont peu fréquents à l'AMO mais qui sont observés chez les jeunes et leur famille ;
- Permettre à l'équipe d'amorcer une réflexion sur les compétences à acquérir en lien avec les différents phénomènes analysés.

Au niveau des contre-épreuves, les services rencontrés ont, de manière générale, conforté notre analyse des différents phénomènes en apportant néanmoins certaines nuances et de nouveaux éléments.

Ce diagnostic social n'est pas un "produit fini" mais il constitue une base de travail qui devra être peaufinée et alimentée. Il est à mettre en lien avec le rapport d'activités puisqu'il va permettre la mise en place d'éventuels ajustements au niveau des actions menées.

L'analyse des phénomènes va quant à elle permettre d'orienter notre travail vers les problématiques qui sont le plus régulièrement rencontrées.

Conclusion de 2017

Tout au long de ces trois dernières années, nous avons essayé d'alimenter notre diagnostic par des textes et des références scientifiques. Nous avons néanmoins décidé de ne pas implémenter tout cet apport dans le contenu du texte.

L'essentiel de la réactualisation de chaque grille de phénomène s'est centré sur le point 3 consacré à ce qui avait été mis en place depuis lors et sur la partie 4 relative à l'évaluation des actions.

Conclusion 2020 sous forme de plan d'actions :

Nous sommes donc partis des 34 phénomènes répertoriés en 2014 et 2017. Nous avons rajouté le phénomène des « MENA-MEA ».

Nous avons tenté de retravailler nos divers phénomènes qui sont accessibles dans notre diagnostic. Dans l'ensemble, nous devons déplorer un manque de réactualisation dans l'analyse même des phénomènes et de contre-épreuves pour étayer nos nouvelles pistes. Si certaines actions ont été évaluées et seront consolidées dans les années futures, nous devons aussi déplorer le manque d'évaluation précise pour d'autres.

Nous espérons qu'un travail de partage d'informations pourra s'opérer au niveau du conseil de prévention avec les collègues des autres secteurs.

Au niveau des problématiques touchant la famille, l'équipe éducative continuera à consacrer du temps au niveau des suivis individuels et collaborera à toutes initiatives préventives touchant un des phénomènes répertoriés. La mise en place de groupes de parole et/ou d'information pourra faire partie des priorités.

Au niveau de l'arrondissement, une réflexion avec le secteur de la justice doit-être encouragée notamment au niveau des séparations parentales conflictuelles pour lesquelles un travail préventif doit s'intensifier à l'instar du travail initié historiquement dans l'arrondissement.

Au niveau des problématiques touchant la sphère scolaire, une priorité sera accordée au phénomène de décrochage scolaire et ce en lien étroit avec le secteur de l'enseignement et le service d'accrochage scolaire du Brabant wallon. Une attention particulière doit être opérée dès l'entrée dans le fondamental. Les écoles des devoirs doivent rester des outils de remédiation et de socialisation pour les plus jeunes. Au niveau du cycle secondaire, une réflexion doit être entamée débouchant sur un processus de prise en charge très réactif en amont de l'intervention du service d'accrochage scolaire. Cette réflexion doit aussi avoir lieu au niveau de l'arrondissement.

Le bien-être à l'école doit rester une priorité avec un processus préventif centré sur des phénomènes comme le harcèlement et ce, dès l'école maternelle. Les interventions « classe » avec des « tiers » doivent être consolidées en lien avec les centres PMS. Une piste actuellement expérimentée consiste à lancer des actions de prévention, type animations team building, visant à améliorer la qualité des relations dans les classes conflictuelles.

Toutes les problématiques répertoriées au niveau de l'enseignement doivent être analysées collégialement entre les secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse via des concertations formelles de proximité. La plate-forme intersectorielle AJ-Enseignement devrait initier cet indispensable travail réseau au niveau local ou supra local (bassin scolaire) afin de mieux articuler les prises en charge et les actions préventives.

Une vigilance doit être accordée à l'évolution des problématiques de surconsommations d'alcools ou de produits psychotropes. Cette attention doit se faire au plus près des jeunes les plus vulnérables via un travail de proximité ainsi qu'une présence lors de grandes manifestations dont le « wacolorfestival ». Nous pensons que les campagnes de sensibilisation et d'information doivent se centrer sur les conséquences liées au développement « psychiques » des jeunes engendrées par des consommations précoces.

Les phénomènes liés à l'utilisation problématique des écrans doivent être analysés régulièrement tant les mutations y sont grandes.

Une réflexion doit avoir lieu sur les violences psychologiques en lien avec le net : problématique des images sur les réseaux sociaux, partage de discours haineux, la violation basée sur le « genre », etc... Leurs répercussions au niveau de la vie quotidienne des jeunes doivent être mieux appréhendées.

Les outils de sensibilisation doivent également être évalués et adaptés.

L'AMO entend valoriser la semaine numérique, événement participatif et décentralisé qui permet annuellement et en partenariat de s'arrêter sur les questions liées au net et à développer des actions préventives comme la campagne « 10 conseils pour surfer malin ».

Une attention particulière doit avoir lieu au niveau des jeunes les plus vulnérabilisés en veillant à dénoncer et combattre les violences institutionnelles et structurelles. Un travail préventif doit avoir lieu au plus près de ce public cible en l'accompagnant via des activités collectives d'émancipation.

Un travail de complémentarité doit s'opérer au sein des quartiers sociaux entre les différents dispositifs de proximité (régie, PCS, CPAS, maison médicale...) afin de toucher les plus vulnérables socialement.

Un travail similaire doit avoir lieu pour les mineurs étrangers afin d'articuler les dispositifs qui visent leur intégration et celle de leurs parents.

Enfin, une vigilance particulière sera apportée au phénomène transversal de désaffiliation sociale et/ou radicalisation.

E) Bibliographie

1. Les références des sites internet consultés

AMO CarrefourJ.s.d. *Inforacket : site d'information et de réflexion sur le racket*. En ligne

<http://www.inforacket.be/>

Babyfrance. s.d. *Il connaît le racket*. En ligne

http://www.babyfrance.com/spip.php?page=commentaire&id_article=6686&fi=403

BELGA (avril 2012). *Plus de 1500 plaintes par an pour violences à l'école*. En

ligne <http://www.lalibre.be/actu/belgique/plus-de-1-500-plaintes-par-an-pour-violences-a-l-ecole-51b8e952e4b0de6db9c6461c>

Calay F. s.d. *Le bouc émissaire*. En ligne <http://www.calay.be/boucemissaire.php>

Espace citoyen. s.d. *L'anorexie, qu'est-ce que c'est?* En ligne [http://www.espace-](http://www.espace-citoyen.be/article/276-l-anorexie-qu-est-ce-que-c-est)

[citoyen.be/article/276-l-anorexie-qu-est-ce-que-c-est](http://www.espace-citoyen.be/article/276-l-anorexie-qu-est-ce-que-c-est)

Famidoo. s.d. *Et s'il était victime de racket?* En ligne

<http://www.famidoo.be/fr/conseils/famille/article/et-s-il-etait-victime-de-racket>

Garance. s.d. *Les jeunes et la violence*. En ligne [http://www.garance.be/cms/?Les-jeunes-et-](http://www.garance.be/cms/?Les-jeunes-et-la-violence)

[la-violence](http://www.garance.be/cms/?Les-jeunes-et-la-violence)

Jeunes Violences Ecoute. s.d. *Pourquoi je rackette ?* En ligne

<http://www.jeunesviolencesecoute.fr/espace-jeunes/dossiers-sur-la-violence/le-racket/pourquoi-je-rackette.html>

Lattuca L. (2013). *Cannabis chez les jeunes : consommation Presque stable*. En ligne

http://www.rtb.be/info/societe/detail_cannabis-chez-les-jeunes-l-intensite-de-consommation-reste-presque-stable?id=8093601

Le Breton, D. s.d. *La part du feu : anthropologie des entames corporelle* En

ligne http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=ADO_052_0457

Lefebvre, A. (février 2012). *Wallonie : 700 suicides et 20.000 tentatives par an, un taux supérieur à la Flandre et aux Pays Bas*. En ligne

<http://www.express.be/joker/fr/world/wallonie-700-suicides-et-20000-tentatives-par-an-un-taux-superieur-a-la-flandre-et-aux-pays-bas/161106.htm>

Luong, J. (2013). *Famille recomposée : l'ultramoderne challenge*. En ligne sur le site Le Vif

l'Express <http://www.levif.be/info/actualite/sante/famille-recomposee-l-ultramoderne-challenge/article-4000345816435.htm>

Psychologies. s.d. *Ces adolescents qui se mutilent*. En ligne

<http://www.psychologies.com/Famille/Ados/Crise-d-ados/Articles-et-Dossiers/Ces-adolescents-qui-se-mutilent/3Une-envie-de-vivre>

RTL Info. (Novembre 2011). *Suicide : deuxième cause de mortalité chez les jeunes*. En

ligne <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/836173/suicide-deuxieme-cause-de-mortalite-chez-les-jeunes>

Yapaka. s.d. *La dispute des parents frappe les enfants*. En ligne sur le site de

Yapaka <http://www.yapaka.be/campagne/la-dispute-des-parents-frappe-les-enfants>

Yapaka. (2013). *L'hypersexualisation des enfants*. En ligne

<http://www.yapaka.be/campagne/lhypersexualisation-des-enfants>

Van Pevenage, C. (octobre 2005). *Séparation des parents : pour une continuité relationnelle*.

En ligne <http://www.ulb.ac.be/espritlibre/html/el102005/24.html>

Vieslet, J. (2010). *L'hypersexualisation des jeunes : impossible à contrer ?* En

ligne <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2810-hypersexualisation/>

www.ptb.be/nieuws/artikel/expresso-les-working-poor-en-belgique-aussi/ (Page actuellement introuvable)

2. Les références des publications consultées

Conseil de la Jeunesse. (Décembre 2013 à février 2014). Les jeunes et le sexe. Quel(s) rapport(s) ? JEF, 27, 5-8.

Coordination des ONG pour les droits de l'enfant. (août 2010). *Séparation des parents et droits de l'enfant*. En ligne

http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_psychologique_heberg_altern.pdf

Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (2013). *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité*. En ligne par le biais du site de la Fédération Wallonie Bruxelles

http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=uploads/media/EnfantExposeViolenceConjugale_publication_01.pdf&hash=6b411452808cf24cdeea8c3714606157c075e447

Direction Générale de l'Organisation des Établissements de soins. (Novembre 2011).

Organisation et financement des soins de santé mentale en Belgique. En ligne

http://health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@dg1/@datamanagement/documents/ie2divers/19073085_fr.pdf

Fédération Wallonie-Bruxelles (fin 2012/début 2013). *Décrochage scolaire : que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles?* Fédémag 02, 27

Le journal du médecin (31/05/2012). *L'usage de drogues chez les adolescents européens s'est stabilisé*. En ligne <http://www.lejournaldumedecin.com>

Moreau N. & Senterre C. (2010). « *La violence chez les jeunes* »: *Présentation des données HBSC 2010 en Communauté française de Belgique*. En ligne

http://sipes.ulb.ac.be/index.php?option=com_mtree&task=att_download&link_id=71&cf_id=24

Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés. (2008). *Les familles monoparentales en Belgique*. En ligne

<http://www.rkw.be/fr/Documentation/Publication/Studies/FOCUS2008-2F.pdf>

PETITCLERC.J. (mars 2005). *La violence et les jeunes*. En ligne.

<http://www.coopdonbosco.be/telecharger/la%20violence%20et%20les%20jeunes.pdf>

RIERA, A. (2006). *Working Poor made in Europe*. En

ligne <http://www.solidarites.ch/journal/d/printarticle/2467>